7 JOURS
Les petites affiches de Bretagne

www.7jours.fr

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales

8 - 9 novembre 2019
97e année

N° 4994

Prix : 1,20 €
Abonnement : 50 € TTC

1, rue de La Chalotais
B.P. 80338
35103 Rennes Cédex 3
Métro République
Tél. 02 99 79 39 09
Fax 02 99 79 14 60
contact@7jours.fr
www.7jours.fr

PUBLIVUE

02 99 35 51 51

Fabricant et créateur à Bruz

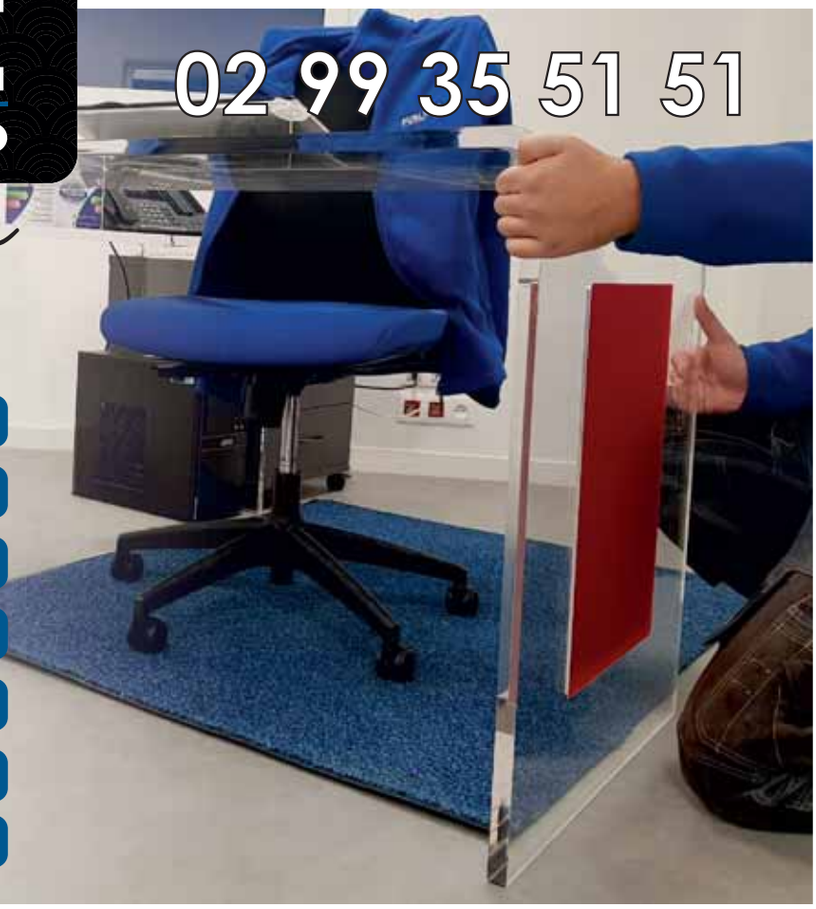

- ENSEIGNES
- STORES
- NEON – LED
- SIGNALETIQUE
- TOTAL COVERING
- IMPRESSION NUMERIQUE
- TRANSFORMATION PLASTIQUES

Une équipe à votre service !

De la création jusqu'à la pose en passant par la réalisation, Publivue vous propose une vaste gamme de matières, alliant l'esthétique et le sur-mesure tout en respectant l'identité propre du client.

contact@publivue.fr ● www.publivue.fr ● 1 rue des Fresnais - BRUZ

NÉGOCIÉ PAR : MCI MISSION CONSEIL IMMOBILIER Jacques Simon

FONDS DE COMMERCE
MURS COMMERCIAUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS
PAS DE PORTE CESSION D'ENTREPRISES

TÉL. : 02 99 22 10 10 / 06 25 76 21 82
jacques.simon@mci-groupe.fr

Un grand Merci à vous !

La confiance de nos clients et l'évolution constante des sollicitations durant ces dernières années nous ont permis d'installer, au coeur de la ville de Bruz, 2500 m² de bureaux et d'ateliers flambants neufs, dans la rue des Fresnais.

Anciennement situé dans la Z.I. de la Massue II à Bruz, nous avons déplacé notre technologie dans de nouveaux bureaux et ateliers rue des Fresnais à Bruz. Répartie en plusieurs pôles, notre équipe composée d'une vingtaine de personnes conseille et oriente les professionnels, particuliers et collectivités dans leur projet de support de visibilité.

PUBLIVUE, société familiale rachetée en 2011 et historiquement spécialisée dans la conception et la réalisation de projets en matières plastiques depuis maintenant plus de 30 ans, a su s'entourer de collaborateurs expérimentés pour pouvoir vous proposer une gamme complète de produits destinés à mettre en valeur votre image de marque.

En associant un parc machine totalement renouvelé et un savoir-faire manuel, nous vous offrons aujourd'hui une large gamme de solutions de communication sur différents supports, allant du néon personnalisé au covering de véhicule intégral en passant par la création d'enseignes ou éléments plastique, flockage et pose de stores...
Chaque projet est conçu sur-mesure en alliant l'expérience du métier à la qualité, tout en respectant délai et écoute de nos clients.

Cecile et David Pusnel et toute l'équipe

Un savoir-faire unique et un travail sur-mesure de qualité dans la transformation des plastiques additionné à une expertise en enseigne et signalétique !

/ batir france ingénierie

Maître d'oeuvre & Contractant Général
Concepteur et Réalisateur de votre bâtiment professionnel
Téléphone 02 99 04 64 04 - www.batir-france.com

spie batignolles

/ batir france ingénierie

Le Castel - 3, rue de la Goulgatière
35220 Châteaubourg

ACIER
THIEBAULT
ALU

MENUISERIE ALU et ACIER
PORTAIL - GARDE-CORPS
ESCALIER

40, rue Pierre et Marie Curie - 35500 VITRE
Tél. 02 99 75 05 68 - Fax 02 99 74 79 51 - ***contact@thiebault-ets.com***

GROS OEUVRE
RAVALEMENT

PLANCHAIS

GROUPE PLANCHAIS
www.planchais.fr
Vitré - 02 99 75 28 89

SERUPA

45 ans d'expérience au service de la qualité

Fabrication et pose de charpentes métalliques, couvertures, bardages pour bâtiments industriels

02 96 67 43 50
5 route de Rennes - BP 49
22230 MERDRIGNAC
serupa@serupa.fr
www.serupa.fr

SATI FRANCE
L'énergie intelligente

COURANT FORT - COURANT FAIBLE
LOGEMENT COLLECTIF
TERTIAIRE
SURFACE COMMERCIALE
MAINTENANCE

Tél. **02 99 66 47 88** **35520 LA MÉZIÈRE** **>> www.satifrance.fr**

S.A.S. LE COQ

PLAFONDS ACOUSTIQUES
CLOISONS MOBILES
PLANCHERS

26, rue de la Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
Tél. 02 99 83 21 83
Fax 02 99 83 10 58

www.lecoq-sa.com

46e semaine de l'année
Mardi 12 : Pleine Lune.

Le dicton météo

« Si novembre tonne, l'année suivante sera bonne ».

Fêtes à souhaiter

Le 9, Théodore ; le 10, Léon, Noé ; le 11, Armistice 1918, Martin ; le 12, Christian, Emilien ; le 13, Brice, Diego ; le 14, Sidoine ; le 15, Albert, Léopold.

Un an déjà

Le 9 novembre, un présentateur virtuel du journal télévisé fait ses débuts en Chine. - Le 10 novembre, une hôtesse de l'air de Philippine Airlines allaite le bébé d'une passagère, alors que celle-ci n'a plus de lait artificiel et que l'enfant réclame à manger. - Le 11 novembre, le groupe Apple annonce que certains iPhone X sont sujets à des défaillances techniques, notamment au niveau de l'écran tactile. - Le 12 novembre, le navigateur Francis Joyon remporte la Route du Rhum, course transatlantique en solitaire, en devançant François Gabart. - Le 13 novembre, la chanteuse Véronique Sanson annonce annuler plusieurs concerts suite à un traitement qui l'oblige à trois mois de repos.

Les tablettes de l'histoire

Le 10 novembre 1970, la grande muraille de Chine devient accessible aux touristes. – Le 10 novembre 1983, Bill Gates présente la première version du système d'exploitation de Microsoft : MS DOS - Windows 1.0. – Le 11 novembre 1918, à 6 heures du matin, les généraux allemands signent l'armistice avec les alliés près de la gare de Rethondes dans l'Oise. – Le 14 novembre 1994, l'Eurostar assure avec succès ses premières liaisons commerciales entre le continent et l'Angleterre via le tunnel sous la Manche. - Le 15 novembre 1988, premier et dernier vol de la navette soviétique Buran. Ce vol sans équipage fera deux fois le tour de la Terre avant d'atterrir à Baïkonour, de manière totalement automatique. Mais le projet sera abandonné.

Le truc de la semaine

Pour désodoriser votre cuisine et y faire régner une odeur agréable, placez des pelures d'orange dans votre four, faites le chauffer à température moyenne, et laissez-en la porte entrouverte.

L'esprit du monde

« La source désapprouve presque toujours l'itinéraire du fleuve ».

Jean Cocteau

Sommaire

- Actualité.....6
- Femme de la semaine.....7
- Immobilier.....10
- Vie des entreprises.....13
- Artisanat.....16
- Amour de l'art.....24
- Annonces légales.....27

CONSEIL RÉGIONAL DES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

Une journée de sensibilisation dédiée aux questions familiales

Le samedi 16 novembre, les notaires bretons se mobilisent pour sensibiliser et informer le grand public sur toutes les questions liées à la famille : succession, patrimoine, mariage, divorce… Le Couvent des Jacobins accueillera de 10 heures à 16 heures, 6 mini-conférences au format TEDx et une soixantaine de notaires disponibles pour des consultations gratuites et anonymes.

Nathalie Sidney Durand, Céline Mahkovec, Gwendal Texier, Catherine Pailley, Camille Lemoigne lors de la présentation de la « Journée de la famille ».

Vous êtes marié, pacsé, célibataire, remarié, divorcé. Vous avez des enfants, des parents, des beaux-enfants, des neveux à charge ? Vous êtes propriétaire, locataire, bailleur, ou vous avez un projet immobilier ?

Chacune de ces situations peut avoir des conséquences juridiques involontaires. L'intervention du notaire sécurise et évite tout conflit ultérieur. Mais comme le souligne Gwendal Texier, président de la chambre des Notaires d'Ille-et-Vilaine **« Les particuliers n'osent pas pousser la porte d'une étude pour prendre conseil. D'ailleurs la plupart d'entre eux ne savent pas que nos conseils sont gratuits. Nous sommes payés à l'acte »**.

C'est pourquoi le Conseil régional des notaires de la Cour d'Appel de Rennes a décidé de cette journée unique, première initiative du genre, répondant à toutes ces problématiques autour de la famille.

Elle se déroule le 16 novembre dans 5 villes des 5 départements de la cour d'appel : Brest, Saint-Brieuc, Vannes, Nantes et Rennes. C'est le couvent des Jacobins qui a été choisi pour accueillir l'évènement rennais dédié au droit de la famille.

Tout au long de la journée les participants pourront assister à des conférences au format TEDx organisées sur différents thèmes : familles recomposées qui hérite ? Racheter son logement lors du divorce ? Quelles sont les démarches à effectuer lors d'un décès ? Comment adopter l'enfant de son conjoint ?…

Et comme chaque situation est particulière, un espace d'échanges avec des notaires est également mis en place pour des consultations gratuites et anonymes.

Programme des conférences :

- **10h30 – 11h** : *Immobilier : acheter le logement familial*
- **11h – 11h30** : *Famille : Adopter l'enfant de son conjoint*
- **11h30 – 12h** : *Parents : Gérer le patrimoine d'un parent vulnérable*
- **14h15 – 14h45** : *Couple : séparation faire les comptes*
- **14h45 – 15h15** : *Enfant : Intérêts des donations*
- **15h15 – 15h45** : *Familles recomposées : qui hérite ?*

De 10h à 16h, bénéficiez d'une consultation gratuite pour trouver des réponses à vos interrogations en fonction de votre situation.

« Georges, mon notaire breton »

Pour guider les personnes qui ont des questions sur des démarches à effectuer, le Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Rennes a également lancé en 2016 un service dédié aux particuliers, sur le réseau social Facebook : *« Georges, mon notaire breton »*. La page dispose d'une messagerie instantanée qui répond aux interrogations des particuliers.

PORTS DE SAINT-MALO ET CANCALE

La Région confie la gestion à Edeis pour 10 ans L'offre de la CCI 35 n'est pas retenue

La décision du Conseil régional de Bretagne est intervenue lors de la Commission Permanente du 4 novembre. Un vote à l'unanimité, après analyse et négociations des deux candidatures : celle du groupement Chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine (CCI 35) et celle de la société de gestion Edeis.

Propriétaire des ports de Saint-Malo et Cancale, la Région a engagé une consultation en vue de renouveler leur contrat de concession qui arrive à terme le 31 décembre prochain. Cela concerne quatre activités : la pêche à Saint-Malo et Cancale, le trafic de marchandises, le transport de voyageurs et la réparation navale principalement à Saint-Malo. La Plaisance n'en fait pas partie.

Ce ne sera plus la CCI d'Ille-et-Vilaine, aux manettes depuis plus de 60 ans, mais la société Edeis qui prend les rênes des 4 ports comptant 90 salariés (ETP) au 1er janvier 2020. Pour Loïg Chesnais-Girard, **« ce choix d'un nouveau délégataire marque un changement fort dans l'histoire des ports de Saint-Malo et Cancale ». « Un choix qui a porté aussi sur la part de risque que prend le concessionnaire, et sur le PPI plan pluriannuel d'investissement »**, insiste Martin Meyrier.

Loïg Chesnais-Girard président de la Région Bretagne, et Martin Meyrier vice-président de la Région à l'économie, l'innovation, l'artisanat et aux TPE.

« Edeis apporte également une approche innovante : de la transparence pour les citoyens du périmètre portuaire sur la qualité de l'air ; ou encore pour le développement du niveau de service aux ports de pêches. Il y a également une niche à prendre sur le crustacé et Saint-Malo pourrait par exemple être le premier port de crustacé en France ».

190 M€ d'investissement en 10 ans

« Le nouveau délégataire Edeis s'est engagé à mener plus de 50 M€ d'investissement dont une partie conséquente sur le plan environnemental », précise Martin Meyrier vice-président de la Région à l'économie, et malouin. **« La Région investit elle 140 M€, soit 110 M€ pour le terminal de Naye, et 30 M€ pour les infrastructures, et en appui d'investissement »**. Autorité concédante, la Région demeure propriétaire du port restant donc maître des investissements liés aux infrastructures portuaires (quais, écluses, ponts…), le concessionnaire a de son côté la charge des investissements liés aux superstructures (grues, terre-pleins…) et à l'exploitation du port.

Les deux candidats étaient jugés sur 5 critères

- **Performance économique** : performance de la stratégie de développement des trafics et de la qualité des services rendus aux usagers et performance de la stratégie de valorisation domaniale.
- **Performance financière** : robustesse du modèle économique, participation du concédant sollicitée, retours financiers, niveau des investissements…
- **Performance environnementale** : pertinence des investissements, des certifications et de leurs délais de mise en œuvre, respect et appropriation des objectifs environnementaux fixés.
- **Performance sociale** : politique sociale et gestion des ressources humaines dans le respect des principes de la Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi.
- **Niveau des garanties** proposées quant à la capacité du candidat à exécuter le contrat à ses risques et périls.

La signature du contrat aura lieu à St-Malo fin novembre. Les termes de l'offre Edeis seront alors connus, de même que le dossier de la CCI35 qui annonce également présenter fin novembre son dossier au grand public.

Edeis ?

La CCI avait pointé du doigt une société **« totalement dénuée d'expérience dans le domaine portuaire »**. Edeis se présente en effet comme gestionnaire de 19 aéroports, 17 en France dont ceux de Vannes et Angers. Un seul port dans son giron, celui de Rouen. La CCI pointait du doigt également un pôle de décision par une société privée basée à Ivry-sur-Seine : **« si demain les orientations majeures et stratégiques concernant le premier pôle économique du nord de l'Ille-et-Vilaine devaient se prendre en région parisienne, cela en serait fini du pacte girondin breton où chacun aurait le devoir de revendiquer sa vision d'avenir pour lui-même. Un non-sens historique face à la différenciation si bruyamment prônée par la Région Bretagne, un autoritarisme insupportable »**.

La CCI35 annonce qu'elle restera très attentive **« aux conditions dans lesquelles les entreprises liées aux ports -directement et indirectement- pourront y exercer leurs activités. Il en ira de leur compétitivité et des emplois qui en dépendent. La CCI demeurera, aux côtés des entreprises, un partenaire impliqué et vigilant, notamment à la préservation du caractère industriel et commercial de cet équipement très structurant pour l'économie bretonne »**.

Ports de Lorient, Brest

En 2009, l'État transfert à la Région les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo dont elle devient propriétaire et responsable de l'aménagement, du développement, de l'entretien et de la gestion.

La gestion de ces ports avait été confiée par l'État aux CCI locales via des contrats de concession, également transférés à la Région. Déjà renouvelés, en 2009, les contrats de concession des ports de Brest et Lorient arrivent également à leur terme : nouvelle DSP pour Lorient au 1er janvier 2020 (procédure en cours). Pour le port de Brest, la Région envisage de constituer une Société portuaire, au côté de la CCI et de Brest Métropole, qui aura vocation à assurer les missions de développement stratégique du port, dans le cadre d'un contrat de service public négocié avec la Région pour 2021.

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Impacts sur les salariés et les dirigeants

Le premier volet de la réforme de l'assurance chômage est entrée en vigueur le 1er novembre malgré l'opposition syndicale. Durée minimale de travail, rechargement des droits, réduction de l'indemnité en fonction des revenus, les règles se durcissent pour les demandeurs d'emploi. Les démissionnaires et les travailleurs indépendants gagnent toutefois de nouveaux droits, mais les conditions d'accès restent restrictives.

La réforme s'annonce d'une ampleur inédite. Un allocataire indemnisé sur deux serait pénalisé, avance un rapport de l'Unédic publié récemment. De son côté l'exécutif, avance que les allocations seraient trop généreuses et décourageraient les individus de retrouver un emploi **« Le système actuel dysfonctionne car les règles d'indemnisation incitent trop souvent au maintien d'emplois précaires, et pas suffisamment au retour à l'emploi »** a ainsi argumenté le Premier ministre Édouard Philippe. Le gouvernement espère une économie de 3,4 milliards d'euros et une baisse du nombre de chômeurs de 150 000 à 250 000 euros sur les trois ans à venir. Des mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont également prévues ainsi que la mise en place d'un bonus-malus pour taxer les entreprises abusant de contrats courts. Mais la réforme ne passe pas auprès des syndicats et notamment du secrétaire général de la CFDT Laurent Berger qui dénonce **« une des réformes les plus dures socialement qui s'est opérée ces vingt-cinq dernières années »**.

Ce qui va changer concrètement pour l'indemnisation

Nouvelle règle d'éligibilité et de rechargement des droits, dégressivité pour les hauts salaires

Il faudra désormais avoir travaillé six mois sur les 24 derniers mois, au lieu de quatre sur 28 auparavant. Les conditions de rechargements des droits changent également : jusque-là, si un chômeur déjà indemnisé travaillait au minimum un mois (ou 150 heures), il pouvait prolonger sa durée d'indemnisation d'autant. Désormais, il lui faudra au moins six mois pour le faire. L'indemnité sera réduite en fonction du revenu. Les salariés ayant des revenus supérieurs à 4 500 € bruts par mois subiront une réduction de leur indemnité de 30 % à partir du 7e mois avec un plancher fixé à 2 261 € nets par mois.

Nouveaux droits pour les démissionnaires

Pour bénéficier de ce droit à l'allocation-chômage, le salarié démissionnaire devra d'abord pouvoir justifier d'au moins 5 ans d'activité salariée continue à la date de sa démission (chez un ou plusieurs employeurs). Ensuite, il devra avoir un projet de reconversion professionnelle réel et sérieux (formation ou création/reprise d'entreprise). Le niveau d'indemnisation sera le même que pour les autres demandeurs d'emploi. Avant la démission, le démissionnaire devra avoir sollicité un Conseil en évolution professionnelle (CÉP) auprès d'un des opérateurs dédiés pour élaborer son projet dont le caractère réel et sérieux devra ensuite être validé par la Commission Transition professionnelle régionale ou le Fongecif jusqu'à fin 2019.

Création d'une allocation pour les travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants auront désormais droit à l'assurance chômage, sans cotisations supplémentaires. L'indemnisation sera de 800 euros par mois pendant 6 mois. Pour en bénéficier l'activité professionnelle devra avoir généré un revenu minimum de 10 000 € par an sur les deux dernières années, avant liquidation judiciaire. En outre les ressources du travailleur indépendant ne devront pas être inférieures au montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule (soit 559,74 € depuis le 1er avril 2019).

Pour Kevin Blanchard, président de la CPME35 **« Cette mesure peut être d'un bon secours dans une situation critique. Elle ouvre un droit sans cotisation pour le travailleur indépendant. Mais il faut rappeler au dirigeant que le mieux est d'anticiper et de contracter une assurance perte d'emploi privée qui lui procurera une meilleure protection »**.

De son côté, Grégoire Leclercq, président de la FNAE (Fédération Nationale des Auto-entrepreneurs), interpelle dans une lettre ouverte la ministre du Travail sur l'incohérence, s'agissant d'un auto-entrepreneur, de débourser près de 3 000 euros en frais de liquidation pour percevoir une allocation-chômage de 4 800 euros.

Les prochaines mesures

Un accompagnement accru au 1er janvier 2020

À partir du 1er janvier 2020, pôle emploi prévoit un accompagnement spécifique pour les nouveaux inscrits et les travailleurs précaires. Tous les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences pourront bénéficier d'une formation sur-mesure correspondant à la proposition. La formation sera assurée par Pôle emploi, via le financement du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Mesure dont se félicite l'Union des entreprises de Proximité **« il est indispensable d'accélérer la formation des chômeurs afin d'améliorer leur employabilité. Le PIC - Plan d'investissement dans les compétences - répond à cette priorité »**.

Nouveau mode de calcul de l'indemnisation à compter du 1er avril 2020

Les règles d'indemnisation seront revues de façon à ce qu'il ne soit plus possible d'avoir une indemnisation chômage qui soit supérieure à la moyenne des revenus du travail. Les indemnités chômage ne pourront jamais être inférieures à 65 % du salaire net mensuel moyen et ne pourront jamais dépasser le montant du salaire net mensuel moyen. Les indemnités chômage seront désormais calculées sur le revenu mensuel moyen du travail, et non sur les seuls jours travaillés comme aujourd'hui.

Un système de Bonus-Malus à partir du 1er janvier 2021

Pour lutter contre la précarité et l'enchaînement des CDD ou des missions d'intérim, un système de bonus-malus pour les entreprises de plus de 11 salariés sera mis en place. Il couvrira dans un premier temps les 7 secteurs les plus concernés, représentant eux-mêmes 34 % des ruptures de contrat de travail. Après évaluation, le système pourra être étendu à l'ensemble de l'économie. Le bonus-malus fonctionnera de la manière suivante : plus le nombre de salariés qui s'inscrivent à Pôle emploi après avoir travaillé pour une entreprise est important par rapport à son effectif, plus une entreprise paiera de cotisations patronales à l'assurance chômage. À l'inverse, plus une entreprise fera d'efforts pour réduire le nombre de personnes qui s'inscrivent à Pôle emploi (moins de fins de CDD, de fins de mission d'intérim, de licenciements, de ruptures conventionnelles...), moins elle paiera de cotisations. Les cotisations varieront entre 3 et 5 % de la masse salariale, en fonction de la pratique de l'entreprise. De plus, les CDD d'usage se verront appliquer une taxe forfaitaire de 10 €, pour inciter les entreprises qui en abusent à proposer des contrats d'une semaine ou d'un mois plutôt que de quelques heures chaque jour. L'année 2020 servira d'année de référence pour calculer le taux applicable à l'entreprise.

Les 7 secteurs concernés sont :

- fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- hébergement et restauration
- production et distribution d'eau-assainissement, gestion des déchets et dépollution
- transports et entreposage
- fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, et d'autres produits non métalliques
- travail du bois, industrie du papier et imprimerie

L'UMIH premier syndicat représentatif de la branche CHR regrette dans un communiqué que **« Cette réforme fasse supporter sur seulement sept secteurs le poids de la dette de l'assurance chômage en instaurant le bonus-malus. Cette mesure apparaît comme discriminatoire. Le recours au contrat court est inhérent au pic d'activité dans l'hôtellerie-restauration »**.

Fanny DUFOUR

Présidente
TEDxRennes

Fanny Dufour est l'actuelle présidente de Bretagne ID Large, l'organisation qui propulse le TEDxRennes depuis 2012. La jeune femme de 36 ans met ses convictions et son énergie dans l'organisation du talk au célèbre slogan *« des idées qui changent le monde »* depuis 2014. Son moteur ? Donner la parole à tous et ouvrir les conférences aux personnes habituellement éloignées de ce type d'évènement.

D'origine jurassienne, Fanny Dufour est titulaire d'un Master Intelligence économique et communication stratégique obtenu à Poitier. Elle s'installe dans la capitale brétilienne pour effectuer un stage de six mois à la Chambre de Commerce. Sa mission consiste à aider les dirigeants à bâtir leur stratégie d'entreprise. Elle constate alors une chose : **« On avait beau donner des conseils aux dirigeants, la plupart du temps cela n'aboutissait pas à des changements dans l'entreprise ».** Son constat l'amène à faire une thèse à Rennes 2 sur la dynamique d'adaptation des entreprises et elle obtient un doctorat en psychologie sociale en 2010. Elle intègre ensuite l'université de Rennes 2 comme ingénieur de recherche dans le développement et l'animation de projets à destination des entreprises et des territoires. En janvier 2015, elle décide de se mettre à son compte pour travailler sur le sujet des mobilités douces et décarbonées.

Fanny Dufour est, de par sa personnalité et son parcours, très sensible aux questions de changements, d'évolution, d'entrepreneuriat, de disruption, d'écologie et connaît bien les vidéos TEDx, qu'elle trouve souvent inspirantes. En 2014, elle assiste à la 3e édition du TEDxRennes qui se déroule au Stade Rennais **« Je suis tombée vraiment en admiration devant à la fois les personnes, et l'énergie des bénévoles autour, cela m'a vraiment touchée ».** Suite à ce véritable coup de cœur, elle décide d'assister quelques mois plus tard à l'assemblée générale de l'association et de devenir adhérente. Elle s'investit tout de suite et rejoint rapidement le bureau.

Les conférences TED (Technology, Entertainment and Design) viennent des États-Unis et ont vocation à diffuser *« des idées qui valent d'être partagées »*. Chaque *« speaker »* dispose de 18 minutes maximum pour partager ses idées, sa vision, ses expériences face au public, et face au monde via une diffusion sur le web… Le *«x»* signifie qu'il s'agit d'événements qui sont organisés indépendamment tout en respectant un certain nombre de critères définis par TED. Pour organiser ces évènements il faut obtenir une licence de l'organisation américaine, ce que fit Laurent Raison pour Rennes en 2011. Chaque ville se structure alors en organisation ou en entreprise. À Rennes, c'est une association, Bretagne ID Large, qui porte l'évènement. La présidence tourne tous les 3 ans. En 2018, Fanny Dufour succède à Sophie Bertaux et après un passage de relais avec Laurent Raison ; elle obtient également la licence.

Un gros travail l'attend alors. Avec le succès du TEDxRennes, les adhérents affluent et une réorganisation s'opère avec un bureau plus restreint et la mise en place de groupes de travail opérationnels. Dès sa prise de fonction, elle porte l'idée de faire venir un public plus nombreux et surtout plus diversifié. Pour sa première édition en tant que présidente, c'est le Couvent des Jacobins qui est choisi avec la salle principale au tarif de 40 euros et une salle en rediffusion video à 15 euros. Ce format est un succès puisque l'évènement est complet en 3 semaines, avant même d'annoncer les intervenants.

Fanny Dufour se rend vite compte qu'il devient nécessaire d'embaucher pour pérenniser l'association. Pour cela, elle convainc le CA de passer sur une jauge à 3 300 spéctateurs pour l'année suivante afin de récolter le budget nécessaire. Deux personnes sont alors recrutées : une office manager pour la gestion courante et un commercial chargé des partenariats et des mécénats. Et cela s'avère un pari gagnant **« Grâce à cette embauche on est passé de 60 000 euros à 95 000 euros de la part des partenaires et des mécènes et on remplit notre jauge de 3 300 personnes »** se félicite Fanny Dufour. **« On vient aussi de créer un poste de chargé de communication suite au succès de l'édition 2019 »**.

Fanny Dufour travaille aussi sur des évolutions qui lui tiennent à cœur. Au premier rang d'entre elles on retrouve les billets solidaires distribués gracieusement à des personnes aux ressources moindres. Le système est basé sur un financement participatif et volontaire ; 1 billet est créé par tranche de 15 euros collectés. Les personnes qui achètent un billet standard peuvent ajouter quelques euros de plus, les mécènes également, et bien sûr l'association qui prend sur ses bénéfices. En 2018 les contributions ont permis de générer une soixantaine de billets solidaires et en 2019 ce sont 200 billets qui ont été créés. Autre initiative, l'association s'est déplacée dans les prisons pour faire découvrir les vidéos TED aux prisonniers.

Extrêmement dynamique, la jeune présidente a également choisi de demander une seconde licence pour le « *TEDx salon* », version plus intime avec une thématique unique et une jauge plus restreinte. L'évènement intitulé *« Passeurs d'Avenirs »* et dédié aux projets autour de l'éducation et la transmission tout au long de la vie, se passera à guichets fermés le 14 novembre à l'Opéra de Rennes. Les 550 places ont été vendus en moins de 30 minutes !

Côté professionnel, Fanny Dufour a fondé la SARL Mind The Gapp en 2019 avec un associé.
L'objet ? Coacher à la prise de parole en public. La boucle est bouclée !

TEDxRENNES
https://www.tedxrennes.com

UNION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE
EXTENSION (2 600 m²) DU PÔLE FORMATION UIMM BRETAGNE DE BRUZ

Une formation 4.0 aux métiers de l'industrie, de la métallurgie et de la cybersécurité

Inaugurée le 8 novembre en présence de la Ministre du travail, la nouvelle plateforme technologie *« Industrie du futur »* du Pôle Formation UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), au Campus de Ker Lann est unique en Bretagne, au top de la technologie.

La ligne de production agroalimentaire de mise en sachet de biscuits. Un process industriel didactique de dernière génération, nécessaire pour développer les compétences métier d'un « conducteur de ligne » sur ordinateur.

L'extension de 2 600 m2 dédié à « l'Industrie du Futur ».

La construction d'un bâtiment 4.0 sur le site de Ker Lann à Bruz répond aux évolutions des métiers de l'Industrie. Les mutations technologiques sont structurelles et très rapides dans ce domaine et révolutionnent le travail dans toutes les industries.

7 M€ d'investissement

Unique en Bretagne, ce pôle de formation prépare les futurs salariés aux métiers de l'industrie, (Ce sont ainsi 300 apprenants en formation initiale sur ce site à Bruz), et de la formation continue pour former les salariés en place aux nouvelles compétences induites par l'évolution du secteur.

Ce nouveau bâtiment accolé de 2 600 m² a nécessité un investissement de 7 M€, dont 1,50 M€ pour les outils pédagogiques de dernières générations, robots et cobots notamment. Financement aidé à hauteur de 3,70 M€ par la Région Bretagne et 350 000 € de l'IFRIA, le CFA de l'agroalimentaire dans l'Ouest pour une ligne de production (voir photo).

Robots et cobots, leçon de programmation.

C'est une vitrine technologique de l'industrie du futur : robot collaboratif (cobot), véhicule de guidage automatique, impression 3D, maintenance prédictive, progiciel de gestion intégré, réalité augmentée… Ce pôle, au service de l'apprentissage, rassemble des équipements technologiques innovants sur lesquels les apprenants vont pouvoir s'exercer aux nouveaux outils industriels.

Cybersécurité, nouvelle donne de l'industrie

Un Pôle cybersécurité a été intégré à ce nouveau bâtiment. Une plateforme de formation et d'entraînement unique en France, pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de cybersécurité. **« Il y a par exemple plus de 200 Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) en France, »** indique Guillaume Chouquet le responsable cyberdéfense. Ces OIV ont des activités indispensables pour la Nation, mais comportent aussi des risques importants, comme les centrales nucléaires. Il faut ainsi renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information et d'exploitation.

Guillaume Chouquet le responsable cyberdéfense au Pôle formation UIMM Bretagne à Bruz.

« Il y a des OIV dans de nombreux domaines : la santé, l'énergie, les transports, la communication… Ici à Bruz depuis septembre nous proposons un premier niveau de formation sur ce domaine de la cybersécurité, de niveau Bac +4, avec 24 jeunes. À la rentrée 2020 nous proposerons le niveau ingénieur Bac +5 ».

Le Pôle de Bruz fait partie des 7 sites de formation de l'UIMM de Bretagne.

Le réseau de formation de l'UIMM regroupe 7 sites en Bretagne

Construction et maintenance navale, défense, aéronautique, spatial, électronique, mécanique de précision, fabrication de machines et d'équipements industriels, construction automobile, machinisme agricole, domotique, la branche Métallurgie rassemble en Bretagne plus de 2 000 entreprises et 54 000 salariés. 500 entreprises ont des recrutements programmés d'ici la fin de l'année 2019, portant sur plus de 1 300 postes.

OUVERTURE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'Union du Commerce ne signe pas l'accord

Pour l'année 2020, dans le pays de Rennes, l'accord a été signé avec les syndicats : il y aura trois dimanches dont l'ouverture sera autorisée : 12 janvier, 13 et 20 décembre. Et 3 jours fériés : 8 mai, 15 août et 11 novembre.

Dans un communiqué, Nicolas Duforeau et Véronique Carabin-Schneider Co-Présidents de L'Union du Commerce du Pays de Rennes* ont indiqué ne pas avoir signé le protocole d'accord. Ils demandaient 4 dimanches + 4 jours fériés.

« Lors de la précédente réunion de dialogue social relative au protocole d'accord sur les ouvertures des commerces les dimanches et les jours fériés, du 9 octobre 2019, André Crocq, et Marc Hervé nous ont informés qu'une rencontre avec le cabinet du ministre de l'Economie était prévue le 15 octobre 2019, afin d'échanger sur la possible opposabilité d'un accord local, qui pourrait encadrer les ouvertures dominicales des grandes surfaces alimentaires. Afin de maintenir le dialogue social, les partenaires sociaux se sont entendu à proposer un accord de principe pour un éventuel protocole d'accord, sous condition que les échanges avec le Ministère soient suivis d'effets ».

Un article de presse mi-octobre a fait cas d'aucune avancée dans ce sens.

« Nos adhérents nous ont mandatés pour signer un accord sur une base de 4 dimanches + 4 jours fériés pour les centres commerciaux sur l'année 2020. Au regard des précédentes réunions où la position reste figée sur 3 dimanches en contrepartie de 3 jours fériés, et que nous ne pouvons pas nous engager pour les surfaces alimentaires ni pour les enseignes spécialisées qui appliquent la loi, L'Union du Commerce du Pays de Rennes ne peut donc pas être signataire d'un protocole qui n'est ni opposable, ni applicable pour nos adhérents ».

Les deux représentants n'étaient pas présents à la réunion du lundi 28 octobre et ne sont pas signataire de ce protocole d'accord.

**L'Union du Commerce du Pays de Rennes représente plus de 8 000 emplois et fédère aujourd'hui plus de 700 magasins sur le Pays de Rennes, grandes et moyennes surfaces alimentaires, magasins spécialisés, centres commerciaux, magasins franchisés, intégrés ou indépendants.*

TERRASSE DÉPENDANCES

Conception 3D & aménagement d'espaces extérieurs

Restaurant Entreprise Hotel

Retrouvez nos réalisations sur www.terrasse-dependances.com

Mobilier - parasols - luminaires - pots - paysage

ZAC CAP MALO - 35520 LA MÉZIÈRE - 02 99 13 12 47

VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

40 entreprises présentes au forum emploi le 15 novembre

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organise pour la deuxième année le forum de l'emploi et de l'évolution professionnelle, le vendredi 15 novembre au bowling Cap Malo à La Mézière.

Plus de 40 entreprises seront présentes avec plus de 200 postes à pourvoir, dans 13 secteurs d'activité représentés allant de l'hôtellerie-restauration à la communication et l'évènementiel en passant par l'industrie, les sports/loisirs/tourisme, les métiers du numérique et bien d'autres encore .

Des postes non qualifiés (formation par l'entreprise comme pour la fabrication de maisons bois Biosourcées de Tessa Industrie) aux postes de cadres ou des postes destinés à des jeunes diplômés (Bac +3 à Bac+5) tel qu'ingénieur d'études et développement pour Sodifrance. Ou encore des emplois de : formateur, éducateur, électro mécanicien, vendeur…

Escape Game « Compétences »

Sur place un Escape Game « Compétences » avec Jom permettra à chacun des participant(e)s de contribuer à la réussite d'une mission collective grâce aux indices de son métier. Une expérience collaborative de 30 minutes nommée *« escape Game des métiers »*.

www.valdille-aubigne.fr

COMMENT SE PRÉPARER AU CONTRÔLE URSSAF ?

Une juriste intervient en atelier à la CCI35

Lundi 18 novembre, Claire-Marie Swora juriste à la Matmut (protection juridique) interviendra lors d'un atelier à la CCI D'Ille-et-Vilaine pour appréhender sereinement sa relation avec l'URSSAF et bénéficier d'une information claire sur les droits et devoirs.
Comment se passe un contrôle, quels sont les documents à fournir ? En cas de redressement quels sont les recours ? Cet atelier permet d'en savoir plus sur les enjeux du contrôle d'une entreprise :

- L'URSSAF et son rôle
- Les acteurs et l'objet du contrôle
- L'avis de contrôle
- Le contrôle et ses modalités
- Les documents à communiquer
- La communication des observations
- La clôture des opérations de contrôle, son issue et le redressement
- Le recouvrement forcé
- Les voies de recours et les alternatives au recours
- Les spécificités du travail dissimulé

Infos
Lundi 18 novembre à 19h30 à la CCI Ille-et-Vilaine à Rennes
Inscription sur le site de la CCI Ille-et-Vilaine : **www.ille-et-vilaine.cci.fr/agenda/commerce/se-preparer-au-controle-urssaf**

RÉSIDENCE « *JEUNES SPORTIFS & JEUNES ACTIFS* » SUR LES « *HAUTS DE SÉVIGNÉ* » À CESSON

Un projet porté par le Groupe Launay et Néotoa

Le Groupe Launay et Néotoa ont annoncé l'implantation d'une résidence singulière et inédite à Cesson-Sévigné, dédiée à de jeunes actifs, apprentis ou sportifs. L'annonce de la construction par la Région d'un internat pour les sportifs au lycée Sévigné est une réponse au logement des plus jeunes. Ce projet de résidence est l'autre réponse apportée par la ville, à destination des post-bacs.

De g. à d. Philippe Loyer architecte urbaniste du nouveau quartier des Hauts de Sévigné, Julien Bailleul directeur aménagement Groupe Launay, Philippe Scouarnec directeur général adjoint de Néotoa.

De g. à d. Franck Launay président du directoire du Groupe Launay, Albert Plouhinec maire de Cesson-Sévigné, Jean-Pierre Savignac adjoint chargé des sports, Patrick Pleignet adjoint chargé de l'économie.

La Ville de Cesson-Sévigné attire de nombreuses entreprises, des centres de formation, c'est aussi une ville reconnue pour ses sites sportifs. Golf, rivière sportive, piscine, la salle Arena, la ville compte également une équipe professionnelle de handball, un pôle France de canoë-kayak, un pôle espoir d'athlétisme… C'est pour ces derniers que l'idée d'une résidence est née.

Les étudiants des pôles espoir de handball et d'athlétisme, du pôle France et espoir de canoë-kayak et du centre de formation handball, ont besoin d'hébergements en proximité avec les sites d'entraînement. Une condition essentielle à la réussite d'un projet sportif et professionnel.

60 logements à prix réduits

« Il faut réduire la facture pour les familles et les clubs sportifs qui accueillent nos sportifs espoirs et les apprentis. L'objectif que l'on s'est fixé - et que l'on espère honorer ! - est d'atteindre une location à moins de 200 € mensuels, une fois les aides déduites », précise Jean-Pierre Savignac adjoint au Maire de Cesson, en charge des sports.

Néotoa s'est orienté vers la construction d'une résidence étudiante et d'une résidence jeunes actifs, combinées dans un même bâtiment. Cela permet notamment de mutualiser des espaces et services : hall d'accueil, foyer de vie, lieux de convivialité, salles de travail ou bureaux, et une laverie avec espace séchoir notamment pour les sportifs !

Les soixante logements de type studio seront équipés et meublés. Le projet comporte également une quinzaine de logements sociaux familiaux.

Calendrier : Dépôt de la demande de permis de construire au 1er trimestre 2020, démarrage des travaux 4e trimestre 2020, livraison fin 2022.

Le projet d'aménagement des Hauts de Sévigné, porté par le Groupe Launay en qualité d'aménageur, s'inscrit sur un site d'environ 7,5 ha. Il comprend près de 650 logements (libres, régulés et aidés) et environ 12 000 m² de surface de plancher d'activités/bureaux/services. Les Hauts de Sévigné alternent les séquences bâties et les séquences arborées, avec la volonté de créer un cadre apaisé, avec des choix architecturaux variés en harmonie avec la verdure.

Situé à l'Est de Cesson-Sévigné, ce nouveau quartier est bordé par la zone d'activités et de commerces de la Rigourdière, la rocade rennaise (Sortie N°2), la voie de chemin de fer Rennes/Paris, et la vallée de la Vilaine.

Implantation de la résidence dans ce nouveau quartier des Hauts de sévigné. Début du chantier fin 2020.

DISSOLUTION DE L'UBL

Vers une nouvelle organisation des activités

Réuni à Rennes le 4 novembre, le conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire a entériné la dissolution de ce réseau, à la faveur d'une nouvelle structuration des activités au niveau régional et infra-régional. Un plan de reprise concerne plus de 70 personnels dont la version définitive sera présentée au conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire le 9 décembre 2019.

L'Université Bretagne Loire siège au sein de la cité internationale de Rennes Paul Ricoeur.

Créée en janvier 2016, l'UBL fédère 24 établissements : 7 universités, 14 grandes écoles et 3 organismes de recherche de Bretagne et Pays de la Loire*. Ce réseau a pour objectif de développer le potentiel scientifique et académique de ce territoire au niveau national et international.

L'organisation

En 2016 ce réseau prend la forme d'une ComUE, communauté d'universités et établissements, telle que définie dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR). Au printemps 2019, suite à la création de nouvelles structures relevant de la loi ESSOC *« pour un État au service d'une société de confiance »*, une nouvelle organisation est envisagée. Le CA de l'UBL approuve ainsi le 24 juin dernier le principe d'une dissolution de la ComUE et en parallèle la construction de 4 entités infra-régionales - Angers/Le Mans, Brest/Lorient/Vannes, Nantes et Rennes. La dissolution est entérinée ce 4 novembre.

Transfert d'activités

Selon les champs d'interventions, les activités portées jusqu'à présent par l'Université Bretagne Loire pourront désormais être gérées au niveau local, régional ou interrégional.

À titre d'exemple :

- la formation doctorale sera coordonnée à l'échelle bi-régionale
- les actions menées dans le cadre du C@mpus numérique de Bretagne seront maintenues dans le cadre d'un groupement d'intérêt public régional (GIP) dédié au numérique, et un projet similaire sera porté en Pays de la Loire
- l'entrepreneuriat étudiant sera développé au sein de deux pôles, breton et ligérien, en appui aux missions assurées directement par des établissements

Le personnel

Un plan de reprise des personnels est à l'œuvre, s'appuyant notamment sur le transfert de 96 emplois de l'Université Bretagne Loire, de la part de l'État vers les universités de Bretagne et des Pays de la Loire Une partie des personnels poursuivra également ses missions dans le cadre d'une *« équipe projet »* au sein de l'Université de Rennes 1.

ASSISES DE L'INDUSTRIE 2019

Vincent Bedouin, PDG de Lacroix Group, reçoit le prix *« ETI de l'année »*

Ce mardi 5 novembre 2019, le salon Hoche accueillait plus de 200 représentants de la filière industrielle française, pour la 10e édition des Assises de l'Industrie, organisée par le groupe Usine Nouvelle. Vincent Bedouin, Président Directeur Général de Lacroix Group, industrie implantée à Vern-sur-Seiches, a reçu le prix de *« l'ETI de l'année »*, des mains de Bruno Grandjean, Président de l'Alliance Industrie du Futur.

Avec son projet *« Symbiose »* d'usine d'électronique du futur, l'entreprise de taille intermédiaire Lacroix se voit décerner le trophée le prix de l'ETI de l'année. Son PDG, Vincent Bedouin, reçoit ce prix avec enthousiasme : **« S'il est collectif, le travail fini toujours pas payer, ce prix est à la fois la reconnaissance du chemin parcouru, celui d'une ETI solide, d'une présence nationale et internationale sur un secteur de pointe, très concurrentiel et exigeant. Ce prix, c'est aussi un formidable encouragement pour l'avenir, pour toutes nos équipes et pour moi-même. Cela nous enjoint à nous dépasser et à porter toujours plus haut notre vision pour la reconquête industrielle ».** L'année précédente, c'est Evolis, ETI spécialisée dans la fabrication de solutions d'impression et de personnalisation pour les cartes plastiques qui avait été distingué.

Une journée consacrée à l'industrie française

Cette journée annuelle a pour vocation de fédérer les décideurs de l'industrie. Grands groupes, PME, ETI, politiques et institutionnels se sont réunis sur le thème : *« Exportation, relocalisation, Made in France : la reconquête de l'industrie »*. Un thème inspirant, pour l'ensemble des participants.

À propos de Lacroix Group

Lacroix Group est un équipementier technologique international. ETI familiale cotée, Lacroix Group fournit des équipements connectés et sécurisés pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (l'éclairage public, la gestion et la régulation du trafic, la signalisation et le V2X) à travers Lacroix City, et pour la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie à travers Lacroix Sofrel. Lacroix Group développe et produit également les équipements électroniques de ses clients automobiles, domotiques, aéronautiques, de l'industrie ou de la santé à travers Lacroix Electronics. Le Groupe, dont le siège est à Saint Herblain, est présent en France, Allemagne, Pologne, Tunisie, Espagne, Italie et à Singapour. Il réalise un chiffre d'affaires de 468 M€. Il est dirigé par Vincent Bedouin, détenu à 70 % par des capitaux familiaux et 30 % coté sur le compartiment C d'Euronext.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFB DU PAYS DE FOUGÈRES

Vers un rapprochement avec les collèges du territoire pour recruter et former des jeunes en apprentissage

60 artisans et entrepreneurs du Pays de Fougères étaient réunis en Assemblée Générale de la FFB du Pays de Fougères à Maen Roch, au restaurant du Lion d'Or, autour de leur nouveau Président Jean-Michel Galle. Cette réunion annuelle permet de faire le point sur les actions menées depuis un an, notamment pour renforcer la convivialité entre les entreprises du territoire, et par ailleurs pour améliorer l'attractivité des métiers du Bâtiment, et accueillir plus de jeunes en formation.

Jean-Michel Galle, Président de la FFB du Pays de Fougères.

« Nous représentons un poids économique important sur le territoire, avec près de 130 entreprises et 1200 salariés au total » annonce Jean-Michel Galle, dont le souhait depuis son élection en novembre 2018 est de créer du lien entre les professionnels, qui se ne se connaissent pas toujours. Pour cela, la FFB du Pays de Fougères a organisé une rencontre conviviale entre entreprises et maîtres d'œuvre, une soirée pour fêter l'été, une animation au comice agricole du Coglais et Marches de Bretagne….

Dynamiser l'image des artisans et entrepreneurs sur le Pays de Fougères

L'autre volet d'actions de la FFB du Pays de Fougères concerne l'aide au recrutement pour les entreprises qui peinent toujours à trouver du personnel qualifié. **« Suite au lancement de notre campagne de communication en avril 2018, nous poursuivons l'action envers les habitants du Pays de Fougères avec notre page Facebook *« Le Bâtiment en Pays de Fougères »* qui compte déjà 2 700 abonnés, et notre site internet qui présente chacun des artisans et ses savoir-faire, ainsi que leurs offres d'emploi et d'apprentissage »**. 90 offres d'emploi ont déjà été publiées depuis un an et demi, plusieurs mises en relation ont été faites, notamment pour des jeunes qui souhaitaient apprendre le métier de couvreur et de maçon.

Pour l'année 2020, les professionnels vont se rapprocher des écoles, notamment des collèges : **« Nous avons rencontrés fin septembre plusieurs collèges afin de préparer plusieurs actions adaptées à leurs besoins en matière d'information et d'orientation »** précise Jean-Michel Galle. Un forum métier est en projet, ainsi qu'un recensement des offres d'apprentissage sur le territoire, et des entreprises disposées à accueillir des jeunes en stage.

Accueillir plus d'apprentis

« Aujourd'hui, face aux difficultés de recrutement dans quasiment tous les secteurs, nous devons nous tourner plus vers les jeunes, pour les intégrer et les former à nos métiers. L'apprentissage présente moins de contraintes administratives qu'auparavant, il y a des aides de la Région Bretagne pour former nos jeunes » explique le Président.

Invités à la réunion, Benjamin Pineau, directeur de la faculté des métiers de Fougères et Jean-Marc Rouillé, directeur par intérim du CFA du Bâtiment 35, ont présenté les tendances de la rentrée : effectifs en hausse (807 apprentis et + 8 % au CFA Bâtiment, 376 apprentis Bâtiment et + 3 % à la Faculté des métiers de Fougères), ainsi que les nouveautés en formation et équipements. Arnaud Launay, directeur de Bâtiment CFA Bretagne a présenté le projet de futur CFA du Bâtiment qui va être construit sur 5 000 m² à Montgermont (ancien site BPO).

Un apprenti maçon et un apprenti couvreur à l'honneur

Soucieuse de valoriser les beaux parcours de formation dans le bâtiment et de mettre en avant la jeunesse qui s'investit dans ses métiers, la FFB a convié deux jeunes apprentis du territoire, qui ont été médaillés cette année au concours *« Un des Meilleurs Apprentis de France »* : Ibrahim Ustun, médaillé d'or en maçonnerie au concours régional, formé chez Bati-Eco à Maen Roch, et Sylvain Desblé, médaillé d'argent au concours départemental en zinguerie, formé chez Bati Renov Etanche à Saint-Aubin-du-Cormier. Jean-Michel Galle les a chaleureusement félicités au nom de l'ensemble des artisans et entrepreneurs de la FFB. Sollicitée par la FFB, Maryline Roussel, animatrice du Club du Commerce et de l'Artisanat des 3Com's du Pays de Fougères, est venue leur remettre chacun un chèque-cadeau, à utiliser dans les commerces et artisans locaux.

Assemblée en présence de plus de 60 artisans, entrepreneurs et leurs conjoints.

Ibrahim Ustun et Sylvain Desblé, médaillés 2019 au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ».

Alban Darras reçoit avec émotion la médaille FFB de la Formation Professionnelle.

Egalement mis à l'honneur en clôture de l'assemblée générale de la FFB du Pays de Fougères, son ancien Président, Alban Darras, pour son engagement de longue date pour la formation, en tant qu'élu FFB, membre des jurys CAP et conseiller de l'enseignement technologique, élu au CFA Bâtiment 35, ainsi qu'à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine. **« Alban a été un représentant fidèle de ses confrères du Bâtiment, mettant en avant la défense de l'artisanat, via la FFB, dans la suite de ses parents »**. Jean-Michel Galle a aussi rendu un hommage appuyé à Madame Marie-France Darras, décédée récemment, pour son engagement en faveur de l'artisanat, dans de nombreuses actions de la FFB pendant une trentaine d'années.

La soirée s'est clôturée par un dîner convivial, et une animation *« caricatures »* assurée par Guillaume Neel.

HAPPYWAIT LÈVE 1,6 MILLION D'EUROS

La solution de suivi de chantier en ligne accélère son développement

Le groupe Lamotte, Aiguillon Résidence, Le groupe Launay… Ils sont 60 promoteurs français à proposer la solution HappyWait à leurs clients. La startup qui permet à l'acquéreur d'une résidence de suivre le chantier pendant la période de construction séduit de plus en plus. Elle accélère aujourd'hui son développement avec la levée de 1,6 million d'euros auprès de la plate-forme de financement participatif en capital Anaxago, Breizh Up, le fonds de co-investissement de la Région Bretagne.

Julien Mouazan, président fondateur d'HappyWait.

La startup HappyWait propose une solution logicielle en mode SaaS à destination des promoteurs pour améliorer l'expérience d'achat de l'acquéreur et optimiser la qualité du service, de la signature du contrat de réservation à la livraison du bien.

« À l'ère du digital, il est aujourd'hui paradoxal de disposer de nombreux services mobiles et en ligne comme les annonces immobilières ou les visites virtuelles lors de la recherche d'un bien, pour se retrouver ensuite privé de ce type de services et voir l'expérience client dégradée dès le moment où la vente se concrétise », constate Julien Mouazan, président fondateur d'HappyWait. **« Notre plateforme digitale est conçue pour répondre à ces enjeux et garantir le plus haut degré de qualité de service aux acquéreurs et aux promoteurs, de la signature du contrat de réservation jusqu'à la livraison du bien immobilier neuf »**.

Le logiciel en mode SaaS d'HappyWait a déjà rencontré l'adhésion de 60 clients promoteurs français, soucieux d'enrichir la relation avec leurs clients, et de poursuivre la transition digitale de leur métier tout en optimisant la productivité de leurs équipes avec des fonctionnalités étendues de gestion en ligne de l'administration des ventes.

Pour l'acquéreur, la plateforme digitale d' HappyWait se matérialise par un espace client collaboratif aux couleurs du promoteur, accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, qui centralise les informations du projet immobilier, les échéances calendaires, les actualités du chantier ou encore les photos d'avancées de la construction. La plateforme HappyWait permet également à l'acquéreur de dématérialiser les étapes règlementaires grâce à la signature électronique et sécurisée des dossiers de vente, d'effectuer en ligne ses choix en matière de finalisation des travaux, ou encore de dialoguer avec le promoteur par messagerie.

À propos de HappyWait

Créée en 2015 et basée à Rennes, HappyWait développe et commercialise une plateforme digitale collaborative pour les promoteurs immobiliers afin d'améliorer l'expérience d'achat de l'acquéreur et optimiser la qualité du service, de la signature à la livraison du bien.

Fort d'une équipe de 6 personnes et rentable depuis sa création, HappyWait compte aujourd'hui plus de 60 clients promoteurs et a permis d'assurer la digitalisation de près de 1 000 opérations immobilières regroupant plus de 25 000 acquéreurs.

Offrez-vous un Vito pour le prix d'un utilitaire.

Mercedes-Benz
Vans. Born to run.

Vito Fourgon 110 CDI.
À partir de 199 € HT(3)/mois.

Crédit-Bail Facility 36 mois - 90 000 km(1). 1er loyer de 4 534 € HT(1)
Entretien, extension de garantie, remplacement des pièces d'usure inclus(3).

ETOILE PRO by BPM Group
RENNES - 60 Rue de la Rigourdière 35510 CESSON SÉVIGNÉ - 02 99 83 77 83
FOUGÈRES - 16 Rue de la butte - La Garenne 35130 LÉCOUSSÉ -02 99 99 15 48
SAINT-MALO - ZI Les 7 Pertuis Rue de la Grassinais 35400 SAINT-MALO - 02 99 81 77 78

Vans. Born to run : Des utilitaires conçus pour durer. **Consommations du Vito Fourgon 110 CDI long Pro (cycles urbain/extra-urbain/mixte en l/100 km) : 7,7 / 5,9 / 6,5. Émissions de CO_2 (cycles urbain/extra-urbain/mixte en g/km) : 203/154/172.** (1) **Crédit-Bail Facility** 36 mois – 90 000 km VITO FG 110 CDI Long Pro, 1er loyer de **4 534 €HT**(3), 35 loyers de **199 €HT**(3) et option d'achat de **9 280 €HT**(2). Coût total emprunteur : **20 010 €HT**(2) ou **20 779 €HT**(3). Modèle présenté : VITO FG 110 CDI long PRO avec peinture métallisée, vitres teintées, module de pavillon confort, porte latérale gauche, jantes alu 7X17, phares à LED avec détecteur de pluie, allumage automatique des phares, volant multifonctions avec ordinateur de bord et cloison de séparation avec fenêtre fixe, 1er loyer de **4 534 €HT**(3), 35 loyers de **246 €HT**(3) et option d'achat de **10 707 €HT**(2). Coût total emprunteur : **22 989 €HT**(2) ou **23 839 €HT**(3). Offre au prix tarif remisé du 01/09/19, non cumulable, réservée aux professionnels, hors loueurs et flottes, pour tout fourgon ou tourer de la gamme utilitaire Mercedes-Benz, hors Worker et Vito propulsion, commandé chez distributeur participant entre le 01/07/19 et le **31/12/19** inclus et **livré jusqu'au 30/04/20**, sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France S.A. - 7 av. Niepce - 78180 Montigny-le-Bretonneux- RCS Versailles 304 974 249, N° ICS FR77ZZZ149071, ORIAS n° 07009177 (www.orias.fr). (2) TVA au taux en vigueur en sus, hors prestation et assurance. (3) TVA au taux en vigueur en sus, incluant la prestation ServiceCare Mercedes-Benz Complete et l'assurance Complémentaire Financière. Mercedes-Benz : marques déposées de Daimler AG, Stuttgart, Allemagne. Mercedes-Benz France, SAS au capital de 75 516 000 € - 7 avenue Niépce, 78180 Montigny-le-Bretonneux. RCS Versailles 622 044 287.

REBOND 35 & 60 000 REBONDS ILLE-ET-VILAINE

Regards croisés des 2 associations sur l'accompagnement des entreprises en difficulté

Mardi 12 novembre à l'Ordre des Experts-Comptables de Saint Grégoire, les deux associations distinctes et complémentaires convient à une soirée sur le thème de l'accompagnement des entreprises en difficultés.
Ces deux associations sont des sentinelles, elles accompagnent les dirigeants en difficulté, commerçants, artisans… Elles présenteront leur rôle respectif, il y aura aussi des témoignages d'entrepreneurs.
Événement gratuit et ouvert à tous sur inscription préalable sur **weezevent.com**

Stéphane Andrysiak responsable de l'antenne 35 pour « 60 000 rebonds » et Laurence De La Morandière secrétaire de l'association « Rebonds 35 ».

Rebonds 35

Fruit d'une collaboration entre une quarantaine de chefs d'entreprise d'Ille-et-Vilaine, du tribunal commerce et des professionnels de santé, l'association Rebond 35 vient en aide aux dirigeants traversant une période psychologiquement difficile, suite à un échec professionnel ou un dépôt de bilan. Un accueil téléphonique d'urgence permet d'orienter la personne vers un professionnel de santé ou un thérapeute. **« 10 séances sont prises en charge »** précise Laurence De La Morandière. **« L'écoute et l'échange, avec notamment des groupes de parole, permettent aux dirigeants en souffrance psychologique de reprendre confiance, le tout dans une totale confidentialité »**. Chaque année, une quarantaine de personnes est accompagnée avec Rebond 35.

60 000 Rebonds

Une association nationale avec des implantations en Régions. Fondée en 2012 par Philippe Rambaud et avec l'expertise d'EY c'est une association de soutien des entrepreneurs post-faillite. **« C'est un accompagnement sur 24 mois »**, précise Stéphane Andrysiak, **« avec un parrain qui est un dirigeant ou cadre dirigeant, et un coach. En moyenne il faut 9 à 10 mois pour un rebond vers un emploi salarié en entreprise, 14 à 15 mois pour que la personne se lance dans une nouvelle aventure entrepreneuriale. Nous souhaitons aussi faire changer le regard de la société sur cette notion d'échec »**.

TACTIQUE, UN COLLECTIF STRATÉGIQUE AUX CÔTÉS DES DIRIGEANTS

Une association innovante, créée sur le modèle des comités stratégiques des grandes entreprises

Le 5 novembre dernier le collectif Tactique inaugurait le lancement de son concept innovant d'accompagnement stratégique des petites entreprises dans leur développement. Sur le modèle des comités stratégiques dans les grandes entreprises, Tactique entoure les dirigeants de personnes-ressources, à même de les accompagner dans le développement de leur stratégie. L'association est née de l'initiative d'Yvan Quernadel, expert-comptable associé au sein du cabinet rennais l'Optimiste.

Manque de temps ou de moyens financiers, méconnaissance des leviers d'actions, crainte du changement ou de l'échec, isolement… Nombreux sont les obstacles qui empêchent les entrepreneurs de prendre de la hauteur. Et cela est particulièrement vrai pour les dirigeants de petites entreprises ne disposant pas ou peu de ressources stratégiques internes ou externes (fonctions supports, consultants, organes de consultations, etc.).

« Combler un vide dans les dispositifs d'accompagnement des entreprises de plus de 3 ans »

Yvan Quernadel, expert-compable de métier a pu observer que **« les 3 premières années de l'entreprise, le dirigeant est entouré, il bénéficie de nombreux dispositifs. Après il y a un vide. 85 % d'entre eux ne disposent pas de personnes-ressources ou d'experts pour les aider dans leurs choix stratégiques. Ils sont entourés d'un expert-comptable et d'un banquier, parfois d'un avocat, mais leur champ de compétences en la matière est limité »**.

3 comités stratégiques par an sont proposés au dirigeant

Les dirigeants adhérents, moyennant une cotisation annuelle de 2 400 euros bénéficient d'un parcours individualisé au sein du collectif. Une séance de diagnostic est réalisée, menée notamment par Guillaume Chevalier connu pour être le cofondateur du Shift. Des ateliers sur différentes thématiques peuvent ensuite être mis en place sur des sujets variés comme le RH, la RSE, le management, le développement à l'international… Le dirigeant bénéficie également en fonction de ses problématiques et de ses besoins jusqu'à 3 comités stratégiques par an composé de quatre à cinq experts.

« Nous ne sommes pas là pour poser des rustines »

Le collectif est composé d'experts métiers, de financeurs comme le CMB et la BNP et des institutions à l'image de Destination Rennes et Rennes Métropole. À ce jour 7 entreprises et 1 association sont accompagnées par Tactique. Elles viennent de secteurs divers comme l'agro-alimentaire, la prestation de services, l'automatisation des process, le médical… Le chiffre d'affaires de ces structures varie entre 300 000 et 3 millions d'euros. **« La plupart des chefs d'entreprise qui viennent vers nous ne dirigent pas des entreprises en difficultés financières mais ont besoin d'alimenter et d'encadrer leur réflexion, d'avoir une équipe conseil autour d'eux. Nous ne sommes pas là pour poser des rustines »**, précise Ivan Quernadel.

Tactique est installé au cœur de Rennes, dans un hôtel particulier où cohabitent zones de travail, espaces d'accueil et codes sportifs. Les 400 m² de ce bâtiment ancien Rue Brizeux ont été entièrement redessinés par le Studio de design Briand & Berthereau et sont intégralement mis à disposition des membres de Tactique.

OLNICA

Un stylo sécurisé, pour des signatures infalsifiables

L'entreprise bretonne spécialisée dans la sécurité, la lutte contre la fraude et la lutte contre la contrefaçon lance un stylo permettant de sécuriser les signatures manuscrites grâce à une technologie de traceur moléculaire.

La signature manuscrite des contrats reste un pilier important de l'activité économique et juridique des entreprises. L'analyse des risques liés aux contrats montre qu'il existe un risque important pour les demandes d'authentification des documents et des signatures de ceux-ci. Pouvoir garantir l'authenticité de sa signature est ainsi nécessaire, afin de lutter contre la fraude de documents, tout en ayant la garantie d'apporter les meilleurs éléments d'authentification en cas d'action juridique.

L'entreprise basée à Chantepie, propose avec sa solution *"Guardian"* de sécuriser les produits industriels, les valeurs, avec le plus haut niveau de sécurité, en collaborant avec les polices et les douanes de plusieurs pays. L'entreprise annonce ainsi qu'avec la mise en place des traceurs moléculaires les braquages ont notamment diminué en France de plus de 82 % en 5 ans. Avec ce nouveau produit, Olnica s'adresse donc aux personnes désireuses de rendre unique leur signature… *« tout en profitant de la beauté de l'objet »*.

« Nous devions garantir la protection de ceux qui pilotent le changement en France et à l'international avec un produit magnifique disposant de la meilleure technologie d'authentification » précise Nicolas Kerbellec, président fondateur d'Olnica.

Basée sur l'offre des stylos de luxe des plus grandes marques, l'offre d'Olnica se compose d'un stylo-plume, d'une cartouche sécurisée et d'une licence pour un prix allant de 915 € à plus de 1 500 € en fonction du stylo choisi. Il est possible ensuite de commander les recharges avec le même traceur moléculaire pour 220 €.

https://olnica.fr/guardian

PORTRAIT D'ARTISANES

Gros plan sur deux fleuristes passionnées

L'aventure entre Adélaïde Maros et Fanny Provost a commencé pendant l'apprentissage de Fanny. À l'âge de 23 ans et suite à des études dans le social, Fanny ne se retrouve plus et décide de se reconvertir. Elle effectue deux stages dans le domaine de la fleuristerie. C'est à ce moment qu'elle trouve sa voie, elle souhaite devenir fleuriste. Inconsciemment, ce métier lui était prédestiné, avec un grand-père horticulteur, une tante fleuriste et un papa jardinier, Fanny a toujours baigné dans le domaine des fleurs et des plantes.

L'apprentissage au cœur de cette histoire

Fanny décide de reprendre ses études, elle suit tout d'abord un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Fleuriste puis elle poursuit avec un BP (Brevet Professionnel) Fleuriste à La Faculté des Métiers de Ker Lann à Bruz. Elle réalise ces deux formations en alternance chez De Lys en Délices à la Mézière où elle rencontre Adélaïde, qui était à ce moment-là employée. Adélaïde forme Fanny tout au long de son apprentissage. Ensuite leurs chemins se séparent. Fanny réalise sa seconde expérience en alternance chez Naturellement fleurs à Rennes. Pendant ce temps, une belle opportunité s'offre à Adélaïde : racheter la boutique où elle travaille depuis 6 ans, De Lys en délices. Adélaïde indique : **« Depuis un moment, j'avais ce projet en tête, d'avoir ma propre boutique »**. Elle se lance donc dans l'entreprenariat et ouvre en août 2015, Mademoiselle Rose. Adélaïde contacte alors Fanny pour lui proposer un poste à temps partiel pour commencer. Fanny se confie : **« Le poste qu'Adélaïde m'a proposé tombait à pic, je venais d'obtenir mon BP, j'ai accepté sans hésiter »**. Aujourd'hui, Fanny travaille à temps plein dans la boutique. Adélaïde et Fanny se sont rencontrées grâce à l'apprentissage. C'est tout naturellement qu'une apprentie est venue rejoindre l'équipe, en septembre dernier. **« Cette personne travaillait dans le marketing, c'est une reconversion professionnelle. Elle effectue un CAP sur un an »** explique Adélaïde. Pour ces deux jeunes femmes, l'apprentissage est essentiel pour apprendre le métier de fleuriste, **« cela permet de mieux comprendre les spécificités de notre métier »** ajoute Fanny.

Adélaïde Maros et Fanny Provost à la boutique Mademoiselle Rose

Fanny accumule les premières places sur les podiums des concours

« J'ai commencé les concours pendant mon BP. Je suis convaincue que les concours peuvent aider à la préparation des examens. Il faut savoir gérer son stress, son timing et son lot de fleurs » livre Fanny. Elle débute par le concours de l'Oscar des Jeunes Fleuristes de Bretagne avec le rêve de pouvoir participer à la Coupe de France. Elle le passe deux fois et termine 2e sur chaque podium. En décembre 2018, elle décide de ne pas s'arrêter là et retente sa chance : elle remporte la première place ! En février dernier, elle se rend donc à la finale au Salon de l'Agriculture à Paris où elle termine 2e, le vainqueur lui remporte sa place pour la Coupe de France.

Créations réalisées par Fanny Provost pour La Coupe Oasis 2019 à Tours

Fanny ne baisse pas les bras et décide de s'inscrire à la Coupe Oasis 2019 à Tours. Son objectif : remporter la première place pour pouvoir participer à la Coupe de France. Fanny explique : **« Pour être sélectionnée à la Coupe Oasis, il faut envoyer des photos d'au moins deux compositions florales, à cela s'ajoute une règle primordiale : utiliser les produits de la marque Oasis pour les créations »**. Fanny envoie alors 3 visuels et remporte sa place pour participer au concours en octobre 2019. Le défi : préparer deux créations avant le concours et deux créations sur place, le jour J. Elle remporte la première place du concours face à 8 candidats et peut alors participer à la Coupe de France qui se déroulera à l'automne 2020.

« Ce concours, c'est quelque chose que j'avais en tête depuis un long moment. J'aime les challenges. Cela demande beaucoup de préparation mais grâce au travail quotidien en boutique et certaines demandes de nos clients, on s'exerce peu à peu tous les jours » confie Fanny.

Actuellement, Fanny se concentre sur la boutique, elle préparera le concours pour la Coupe de France 2020 en début d'année. **« J'ai beaucoup de chance de participer à ce concours. J'ai le soutien d'Adélaïde, c'est important pour moi d'avoir son avis et ses conseils »**. Pour la coupe de France, Fanny devrait recevoir les sujets quelques mois avant. Au programme, une dizaine d'épreuves en une vingtaine d'heures. **« Je pense que c'est un concours très intense physiquement et mentalement »** explique Fanny. On lui souhaite bonne chance !

Contact
Mademoiselle Rose - La Mézière
02 99 69 34 66

BRIOCHE DORÉE

Nouvelle identité et nouveau concept

Pour le nouveau dirigeant de l'enseigne, Vincent Le Duff *« Se réinventer chaque jour est essentiel »*

Enseigne historique du groupe Le Duff née à Brest en 1976, Brioche Dorée vient d'inaugurer son nouveau concept et sa nouvelle identité à Paris dans un superbe magasin installé 77 rue de la Verrerie dans le quatrième arrondissement. Une opération relooking de grande ampleur pour cette enseigne rennaise qui compte 443 cafés-boulangeries implantés dans vingt pays dont plus de 300 établissements en France. Au menu : des produits faits maison et d'origine française, des créations innovantes et un parcours client repensé. Objectif : retrouver cette ambiance conviviale et chaleureuse qui fait des restaurants Brioche Dorée de véritables lieux de vie.

Vincent Le Duff, Directeur général Brioche Dorée, nouveau concept restaurant de la Verrerie, Paris.

« Voilà plusieurs années que l'enseigne n'avait pas bougé. Le temps était donc venu de renouveler le concept tout en restant fidèle à nos racines » résume Vincent Le Duff qui vient de prendre la direction générale de la marque fondée par son père.

La nouvelle identité visuelle de Brioche Dorée, imaginée par l'agence Saguez & Partners, s'appuie sur un univers graphique plus moderne et contemporain, alliant bois clair et couleurs terracotta, dans une ambiance inspirée des traditionnels bistrots parisiens.

Cuisines ouvertes, étals en libre-service, valorisation des produits d'origine française : la métamorphose de l'enseigne a débuté en mai dernier dans le centre commercial Val Europe en Seine et Marne.

« Nous avons voulu remettre le produit en avant en optant pour une cuisine ouverte. Les clients étant mieux à même de suivre la production un peu trop cachée autrefois. Je dois dire que les premiers retours consommateurs sont très positifs » constate avec satisfaction Vincent Le Duff.

Du « made in France » dans les assiettes

Sur la façade de ce nouveau concept, Brioche Dorée arbore son nouveau slogan *« Liberté, Qualité, Adorée »* et une cocarde tricolore qui illustre la volonté de l'enseigne de valoriser le *« Made in France »*. **« 86 % de nos matières premières proviennent de France. Nos viandes (bœuf, jambon, poulet) sont 100 % françaises de même que nos farines. Les pains et les viennoiseries sont fabriqués dans les usines de production du groupe Le Duff en France et nos produits sont préparés sur place, chaque jour, au plus proche des instants de consommation pour garantir une fraîcheur optimale. La qualité et la proximité sont au cœur de nos préoccupations et nous tenons à le faire savoir. Nous ne communiquions pas assez là-dessus »** admet Vincent Le Duff. **« Or, aujourd'hui, le consommateur est très sensible à ces informations et il est en droit de savoir »**.

Changement de décor

La nouvelle Brioche Dorée se veut également plus *« cosy »* et plus fonctionnelle avec une digitalisation du parcours client, assurant une meilleure fluidité du trafic, grâce à la mise en place de bornes de commande, de services de click & collect et de livraison.

Les couverts en plastique ont été bannis et les pailles sont désormais en papier recyclé.

Côté restauration, l'enseigne propose une centaine de référence à prix très accessibles.

Pour Vincent Le Duff, directeur général de la marque, **« l'idée est aussi de séduire les jeunes que nous souhaitons attirer via les réseaux sociaux tout en restant fidèle à notre ADN : Être accessible à tous »**.

Une offre produit élargie

Toujours en quête d'innovation, Brioche Dorée travaille de plus en plus en association avec les MOF's (Meilleurs Ouvriers de France) pour trouver de nouvelles recettes et valoriser le **« fait maison »**.

« Les consommateurs peuvent désormais choisir la taille de leur sandwich dimensionnée à la commande : un quart de baguette pour 2,20 €, une demi-baguette (4,40 €) ou trois-quart de baguette (6,60 €). Les tartelettes classiques ont été modernisées en adoptant la forme d'éclair mieux adaptée pour une consommation nomade. Dernière recette en date : la Tart'à craquer. A mi-chemin entre la tarte salée et l'assiette de crudité, elle propose une salade originale dans un fond de tarte craquant aux céréales ».

Une métamorphose importante qui devrait être totalement achevée dans moins de cinq ans.

Au sein d'un marché en constante évolution, Brioche Dorée fait le pari d'un nouveau concept basé sur la valorisation de son histoire, des produits et des hommes et des femmes qui les confectionnent. Un pari qui se veut gagnant.

J.J BREE

Brioche Dorée en quelques chiffres

- 443 cafés-boulangeries à la française
- 267 M€ de chiffre d'affaires
- 7 500 salariés
- 270 000 clients jour en France
- 60 % de franchisés

Un leader historique

1976 : ouverture de la première Brioche Dorée à Brest
1981 : Un réseau de 20 restaurants
1992 : l'enseigne s'ouvre à la franchise
2015 : 500 restaurants à travers le monde
2016 : Brioche Dorée fête ses 40 ans
2019 : Brioche Dorée se réinvente

« LE MYSTÉRIEUX CLUB DES TRENTE »

Entre pouvoir et goût du secret, une enquête de Philippe Créhange sur le plus influent des réseaux bretons

Certains réseaux très fermés, aux membres triés sur le volet, ont une influence sur les milieux politiques et économiques du pays. En Bretagne, le Club des Trente est de ceux-là. Depuis la fin des années 80, ce lobby breton qui compte ou a compté parmi ses membres, les plus influents patrons de la Région, manœuvre discrètement dans la coulisse du pouvoir. Après deux ans d'enquête, Philippe Créhange, grand reporter au Télégramme et rédacteur en chef du Mensuel de Rennes décrypte, avec force détails, au travers de nombreux témoignages, l'origine, le fonctionnement et les ambitions de ce club qui rassemble les plus importants industriels de la péninsule bretonne.

Ancien journaliste au Parisien, ex-rédacteur en chef du Journal des Entreprises, Philippe Créhange est aujourd'hui grand reporter au Télégramme, en charge du bureau de Rennes, et rédacteur en chef du Mensuel de Rennes.

C'est à La Gacilly, dans la propriété d'Yves Rocher, le 25 novembre 1988, que le plus influent lobby breton de la fin du XX[e] siècle et du début de ce siècle va connaitre ses premiers balbutiements. Une vingtaine de patrons sont présents. Parmi eux, Jean-Pierre Le Roch (Intermarché), Louis Le Duff (Brioche Dorée), Daniel Roullier (Timac), Michel Vermersch (Guyomarc'h), Maurice Besnard (Armement Jégo-Quéré), Jean-Luc Le Douarin (SMPO) et le professeur Claude Champaud ancien vice-président du CELIB.

L'objectif est précis : **« Dynamiser la Bretagne et servir les intérêts de cette région à laquelle ils sont très attachés »**. Tous considèrent en effet que l'union fait la force.

Très vite, décision est prise d'élargir le cercle, et priorité est donnée aux poids lourds de l'Économie régionale de l'époque. En haut de la liste, Vincent Bolloré, François Pinault, Alexis Gourvennec, Pierre Legris, Alain Glon, Claude Guillemot, Mathurin Onno, Émile Bridel, Jean Le Calvez, Jean Stalaven…

« Pour autant » note Philippe Créhange **« ce club n'a pas vocation à devenir une armée, plutôt un commando »**.

Porté à la présidence, malgré lui, le 24 avril 1989, Louis Le Duff, qui va rester dix ans à la tête du club, est de ceux qui pensent, comme le professeur Champaud, expert du monde économique que **« les chefs d'entreprise doivent décider eux-mêmes de ce qui est bon pour l'économie régionale et non les partis politiques »**.

Son ambition : **« redonner de la fierté aux Bretons qui traînent encore l'image de Bécassine en tentant d'influer sur le cours des choses à Paris »**.

Enfants du CELIB (Comité d'étude et de liaisons des intérêts bretons créé en 1950 par René Pleven) ces jeunes patrons ne veulent pas pour autant réanimer ce lobby qui a eu une réelle influence en son temps. Ils veulent leur propre outil.

Pas de statut ou de cadre juridique, pas de téléphone, pas de cotisation ni même une adresse. Le club se veut un collectif informel et discret mais surtout efficace.

Dès sa création, le club des Trente va s'attacher à peser sur le rayonnement de la Bretagne et son développement économique et faire du désenclavement de la région une priorité.

La LGV, le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, la simplification administrative ainsi qu'un certain nombre de mesures en faveur de l'entrepreneuriat sont au cœur des préoccupations de ses membres.

Par-delà une volonté clairement affichée d'aller à l'essentiel et de s'en tenir aux seuls faits, l'auteur, Philippe Créhange suscite la curiosité du lecteur en émaillant son récit de petites indiscrétions et d'anecdotes comme celle concernant le nom du club.

« Le Club des Trente, ça sonne bien » lance un jour Jean-Pierre Le Roch, le fondateur d'Intermarché en évoquant une page de l'Histoire de la Bretagne devant un auditoire conquis. **« Certains penseront que trente fait référence au nombre de participants** (Ils sont plus de cinquante). **Les plus érudits comprendront le clin d'œil historique et la référence au Combat des Trente qui vit la victoire de l'armée bretonne sur les anglais. Tout un symbole »**. Alors va pour le Club des Trente.

Au fil des 200 pages du livre, l'auteur relate le lobbying exercé sur certains politiques tout en se livrant à quelques confidences sur le parcours personnel de ces hommes au caractère bien trempé.

Comme le reconnait volontiers Alain Glon, autre grande figure du patronat breton, **« le simple fait d'avoir réussi à rassembler des personnalités aussi puissantes que des Pinault, Bolloré, Le Roch, Rocher, Le Duff, Roulleau, Beaumanoir, Legendre et compagnie est un exploit en soi »**.

« Alors, quel avenir pour le Club des Trente ? » s'interroge Philippe Créhange conscient que **« comme dans une famille, la cohabitation entre les générations est parfois difficile »**.

Pour le nantais Bruno Hug de Larauze, actuel président du club **« la gestion politique est devenue planétaire et le club doit avoir une vision mondiale »**. Selon lui **« Nantais ou non, jeune génération ou pas, milliardaire ou « simple » millionnaire, les membres du Club des Trente ont donc toujours un rôle à jouer dans la cause entrepreneuriale. Seule condition : redevenir militants »**.

Reste à trouver les soldats prêts à relever le défi et à se lancer dans les futurs combats au premier rang desquels l'urgence climatique.

Jean-Jacques BREE

Le mystérieux « Club des Trente »
Une enquête de Philippe Créhange
Éditions du Coin de la rue
Prix : 19,90 €

LE 131e CONGRÈS DU CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE S'EST TENU À LYON LES 3 ET 4 OCTOBRE DERNIERS

Bilan de l'année 2019 et perspectives de la profession

Lors du Congrès annuel à Lyon, les greffiers des tribunaux de commerce ont célébré les 100 ans du Registre du commerce et des sociétés et ont confirmé leur proposition de mettre leur expertise métier au service de la mise en place en 2021 de l'organisme unique et du registre général dématérialisé.

Le 131e Congrès national, qui s'est tenu à Lyon, les 4 et 5 octobre 2019, a été l'occasion, pour les greffiers des tribunaux de commerce, non seulement de fêter les 100 ans du Registre du commerce et des sociétés (RCS) et de faire un point sur son évolution depuis sa création, mais aussi de mesurer son positionnement au niveau européen et de tracer des pistes prospectives pour l'avenir de ce registre.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC), a ainsi mis en avant le rôle primordial assuré par les greffiers au regard des exigences de l'État et des attentes des entreprises et a réaffirmé la volonté de la profession de s'inscrire dans le siècle d'innovation que la profession appelle de ses vœux en mettant son expertise métier et ses outils techniques à la disposition du gouvernement pour la création en 2021, annoncée par la loi Pacte du 22 mai 2019, d'une plateforme en ligne qui sera l'organisme unique en charge de la réception des formalités des entreprises et du registre général dématérialisé des informations relatives aux entreprises.

Sophie Jonval, Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

Accès gratuit du chef d'entreprise à son extrait K*bis* numérique

Depuis le 4 octobre 2019, le chef d'entreprise peut accéder gratuitement à son extrait K*bis* numérique en ligne, partout, à tout moment et de manière sécurisée (v. BAG 127, *« Vers une délivrance gratuite des Kbis numériques via un portail en ligne en 2019 »*, p. 4). Le CNGTC s'y était engagé à la fin de l'année 2018, et depuis cette date cette mesure concrète a fait l'objet de développements informatiques pour lesquels les greffiers et les techniciens du GIE Infogreffe se sont pleinement mobilisés. Cette mobilisation a porté ses fruits, puisque ce service est ouvert dans un espace numérique accessible via l'identité numérique MonIdenum.

Avancées de la profession issues de textes publiés en 2019

Sophie Jonval a passé en revue quelques-uns des textes intéressant la profession qui ont été publiés en 2019. Il s'agit de la création d'offices de greffiers des tribunaux de commerce dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), du concours d'accès à la profession pour 2019 et 2020 et de la signature électronique des décisions des tribunaux de commerce.

• Création d'offices de greffiers des tribunaux mixtes de commerce des DROM

Par arrêtés du 9 avril 2019, cinq offices de greffiers de tribunal de commerce ont été créés dans les DROM (Arr. 9 avr. 2019 : v. BAG 129, *« Création d'offices de greffier de tribunal de commerce dans les départements et régions d'outre-mer »*, p. 15). Deux greffiers ont été nommés à Saint-Denis de La Réunion et Mamoudzou (Arr. 14 juin 2019, NOR : JUSC1917388A : JO, 20 juin) et à Saint-Pierre de La Réunion (Arr. 14 juin 2019, NOR : JUSC1917500A : JO, 20 juin).

La présidente du CNGTC a annoncé que, depuis le 2 septembre 2019, ces deux offices sont pleinement opérationnels. Par ailleurs, les greffes de Saint-Pierre et de Saint-Denis offrent la possibilité de commander sur le site Infogreffe l'extrait K*bis* dans l'attente de la prochaine mise à disposition de l'ensemble des services dont pourront bénéficier les entreprises réunionnaises et mahoraises. En Martinique, deux nouveaux greffiers ont récemment prêté serment devant le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France. S'agissant de la Guadeloupe et de la Guyane, un nouvel appel à candidatures a été lancé en vue de la nomination de greffiers à Cayenne, à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre d'ici la fin de l'année. La profession a bon espoir de voir ces transferts de compétence vers les greffes de tribunaux de commerce clôturés pour la fin de l'année 2019.

Sophie Jonval a rappelé que face aux difficultés rencontrées par les entreprises dans ces départements, la première proposition de réformer la tenue de ces greffes par le CNGTC date de 2009 (v. BAG 24, *« Renforcement du rôle de la profession en 2009 »*, p. 2). La loi du 28 mars 2011 a consacré le transfert de compétence au profit des greffiers des tribunaux de commerce (v. BAG 41, *« Modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées »*, p. 2), mais malgré la publication d'un décret du 30 mars 2012 (v. BAG 52, *« Transfert du greffe des tribunaux mixtes de commerce des DROM aux greffiers de TC »*, p. 18), cette loi n'avait malheureusement jamais reçu application dans l'attente de la publication des arrêtés de création des offices de greffier de tribunal de commerce.

En mai 2018, le gouvernement a décidé la mise en œuvre effective de ce transfert dans l'intérêt du développement économique des territoires ultramarins et a ainsi permis aux greffiers des tribunaux de commerce d'offrir aux entreprises ultramarines la même qualité de service public qu'aux entreprises de métropole.

• Concours d'accès à la profession pour 2019 et 2020

Lors du premier concours d'accès à la profession pour 2019, sur les 52 candidats inscrits, 38 se sont présentés et sur les 22 places offertes, 12 ont finalement obtenu l'attestation de réussite. Ils étaient présents lors du Congrès et ont été officiellement félicités. Par ailleurs, les épreuves écrites du prochain concours pour 2020 auront lieu le 10 octobre 2019. Pour cette édition, 77 candidats sont inscrits et le nombre de places offertes a été fixé à 9 par arrêté (v. BAG 133, *« Du nouveau concernant les concours d'accès à la profession pour 2019 et 2020 »*, p. 15).

Sophie Jonval a précisé que le CNGTC a largement communiqué et encouragé les candidatures sur les réseaux sociaux et son site internet. Il a également pris contact avec l'ensemble des universités pour les informer de l'ouverture du concours. La réforme de l'accès à la profession est donc effective.

• Signature électronique des décisions rendues par les tribunaux de commerce

Un arrêté du 9 avril 2019 prévoit qu'une signature électronique peut être apposée sur les décisions rendues par les tribunaux de commerce (v. BAG 129, *« Signature électronique des décisions rendues par les tribunaux de commerce »*, p. 15).

Réalisations de la profession déployées en 2019

• Tribunal digital et MonIdenum

Le 10 avril 2019 a marqué l'ouverture de la première plateforme de saisine des 134 tribunaux de commerce en ligne, via le portail Tribunal digital (v. BAG 129, *« Lancement du Tribunal digital, portail d'accès en ligne à la juridiction commerciale »*, p. 14). Sophie Jonval a précisé qu'il s'agit d'une modalité de saisine supplémentaire, à savoir électronique, permettant d'accroître l'accessibilité à la justice commerciale et ainsi de faciliter la vie du chef d'entreprise notamment pour le recouvrement de ses petites créances. Ce nouveau portail, accessible au chef d'entreprise grâce à son identité numérique, lui permet, d'une part, de saisir le juge partout et à tout moment et, d'autre part, de suivre les différentes étapes de l'instance en consultant son dossier.

La profession a également développé l'identité numérique *« MonIdenum »*, qui vérifie en temps réel les informations contenues dans les registres locaux pour certifier que la personne physique est le représentant légal de l'entreprise. La présidente du CNGTC a expliqué que le Tribunal digital a vocation à évoluer et à s'ouvrir également à d'autres acteurs de la justice et que des travaux afin d'offrir encore plus de services et de fluidité aux interlocuteurs de la profession sont actuellement en cours, notamment avec les avocats et les huissiers de justice.

• Création de l'observatoire statistique du CNGTC

Avec la mise en place de l'observatoire statistique, outil de diffusion de données sur les entreprises, la profession a souhaité répondre à une demande forte de l'État, des collectivités locales et des acteurs économiques.

Il concerne non seulement les données économiques « brutes » issues des 134 greffes, mais également les analyses économiques nationales et départementales réalisées par un cabinet d'audit.

• Interrogation de la plateforme DOCVERIF par les greffes

Le CNGTC et le ministère de l'intérieur ont signé en 2019, une convention ayant pour objet l'expérimentation de l'interrogation de la plateforme DOCVERIF par les greffes.

Cette convention a pour but de faciliter le contrôle de la validité des documents d'identité émis par les autorités françaises et de lutter contre leur utilisation frauduleuse, leur falsification ou leur contrefaçon.

Sophie Jonval a déclaré qu'un déploiement à l'ensemble de la profession est prévu dans les prochains mois.

Réalisations numériques en 2019

Sophie Jonval a rappelé que la profession avait fait, dès le lancement du projet de loi Pacte, une série de propositions en faveur de la digitalisation et a eu le plaisir d'annoncer lors du Congrès national que la profession avait déjà réalisé et mis en oeuvre l'ensemble de ces propositions visant à faciliter la vie du chef d'entreprise.

• Identité numérique et indicateur de performance

La première réalisation permet d'identifier l'entrepreneur de façon certaine et numérique. Les greffiers délivrent gratuitement à tout entrepreneur depuis avril 2019 une identité numérique.

Par ailleurs, les greffiers des tribunaux de commerce en lien avec le GIE Infogreffe mettent à la disposition du chef d'entreprise la possibilité d'évaluer en toute confidentialité l'état de santé de son entreprise grâce à un outil qui lui est réservé et mis à sa disposition gratuitement dans son espace numérique accessible via MonIdenum.

Cet indicateur de performance assure une analyse des données détenues par les greffes, fondée sur des algorithmes d'intelligence artificielle.

• Mise en place d'un réseau blockchain afin de gérer le RCS

La profession a, dans le cadre d'un partenariat avec la société IBM, réalisé une solution basée sur la blockchain et dédiée à une gestion fluide et sécurisée du RCS par les greffes des tribunaux de commerce (v. BAG 129, *« Déploiement d'un réseau blockchain afin de fluidifier et sécuriser la gestion du RCS »*, p. 5).

A l'issue des premiers échanges et travaux, le réseau blockchain est utilisé pour tracer et partager les informations réglementaires relatives aux difficultés des entreprises et les changements de situation effectués par les sociétés.

La présidente du CNGTC a précisé que ce projet d'envergure nationale devrait être déployé au sein de l'ensemble des greffes.

Perspectives de la profession

La modernisation de la justice afin de la rendre plus accessible aux justiciables est une des priorités des greffiers et la profession s'engage à poursuivre ses missions pour atteindre aux côtés du gouvernement et, en toute transparence, les objectifs de création d'un organisme unique et d'un registre général dématérialisé en 2021, d'un Open Data des décisions de justice, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme grâce au registre des bénéficiaires effectifs et de mise en oeuvre des décrets d'application de la loi Pacte et, notamment, de simplification des obligations comptables.

• Création de l'organisme unique et du registre général dématérialisé

Lors du Congrès, la profession a affirmé son souhait de mettre son expertise métier à la disposition du gouvernement par l'apport de sa plate-forme Infogreffe pour le fonctionnement de l'organisme unique en charge de la réception des formalités qui sera créé en 2021 (L. Pacte, 22 mai 2019, art. 1er : v. BAG 131, *« Loi Pacte : une plateforme numérique avec un seul interlocuteur pour créer son entreprise en ligne »*, p. 4). Selon Sophie Jonval, le portail proposé aux entreprises devra être simple d'utilisation afin que l'entrepreneur soit guidé dans le choix de l'activité ou de la forme juridique et devra mettre à disposition des entreprises les outils les plus évolués en termes d'assistance en ligne, tout en préservant la sécurité juridique et technique indispensable pour la régularité des formalités qui y seront effectuées.

S'agissant du registre général dématérialisé, qui doit être créé par voie d'ordonnance avant le 23 mai 2021, l'enjeu principal réside, selon la profession, dans la possibilité d'accueillir tous les agents économiques au sein d'un seul registre (L. Pacte, 22 mai 2019, art. 2 : v. BAG 131, *« Loi Pacte : un registre général dématérialisé pour centraliser les informations des entreprises »*, p. 5). Ce registre général des entreprises pourrait permettre d'apporter à d'autres agents économiques non assujettis à ce jour la visibilité et la sécurité liées à l'immatriculation à un registre. Ainsi, les professionnels libéraux qui ne disposent pas de K*bis* aujourd'hui, pourraient y être intégrés. Par ailleurs, les associations qui exercent une activité économique comparable à celle des sociétés pourraient également être accueillies au sein de ce registre, pour pouvoir à leur tour bénéficier de la transparence, la sécurité juridique en serait ainsi renforcée. Sophie Jonval a également proposé que la profession gère toutes les informations transmises aux différentes autorités compétentes en matière fiscale et sociale, afin d'éviter que l'entrepreneur ne soit contacté de nouveau par chaque acteur pour compléter des informations liées à sa création d'activité. Le réseau des greffes peut se charger du traitement juridique des formalités qui seraient déposées au registre général, en lien avec tous les acteurs dans le strict respect de chacune de leurs compétences.

Sophie Jonval a tenu à indiquer que l'apport des greffiers des tribunaux de commerce à l'organisme unique et au registre général des entreprises ne pèsera pas sur les finances publiques, la profession disposant déjà des outils et de la plateforme développés depuis plus de 30 ans.

• Open Data des décisions de justice

Dans le cadre de la modernisation de la justice, la mise à la disposition du public des décisions de justice, à titre gratuit, sur internet, initiée par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique et consacré par la loi Justice du 23 mars 2019, met en jeu des principes essentiels du système juridique français, tels que la publicité et l'accès à la justice, le respect de la vie privée ou encore la protection des données à caractère personnel. Le CNGTC considère ces questions essentielles au regard d'une justice de demain.

Afin de limiter l'ouverture des décisions de justice et donc de minimiser le risque de ré-identification des personnes, l'article 33 de la loi Justice a précisé les conditions d'anonymisation des décisions en fixant un certain nombre de principes, visant à la protection de la vie privée et à la sécurité des magistrats, des greffiers et des justiciables.

La présidente du CNGTC a rappelé que les greffiers détiennent et conservent les décisions de justice des tribunaux de commerce et sont, de ce fait, les mieux placés pour les diffuser.

L'enjeu principal réside dans la possibilité d'accueillir toutes les décisions de justice afin qu'elles soient diffusées sur un portail unique. L'expertise métier de la profession lui permet aujourd'hui de faire converger chaque jour les décisions des tribunaux de commerce vers la plateforme Infogreffe. La profession dispose donc des outils nécessaires et est en mesure, dès aujourd'hui, de proposer un portail unique de diffusion des décisions et ce sans coût pour les finances publiques.

• Registre des bénéficiaires effectifs

La présidente du CNGTC a signalé que la transposition de la 5e directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, prévue au plus tard le 10 janvier 2020, apportera bientôt une évolution conséquente dans la tenue du registre des bénéficiaires effectifs (RBE) (Dir. (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil 20 mai 2015, mod. par Dir. (UE) 2018/843, 30 mai 2018 : JOUE n° L 156, 19 juin).

En effet, celui-ci étant désormais complètement intégré au RCS, les déclarations des bénéficiaires effectifs sont allégées et ne se feront plus par dépôt de documents, mais grâce aux formulaires dédiés au RCS.

En outre, les entités assujetties et les autorités de contrôle devront signaler au greffier toute divergence entre les informations en leur possession et celles portées au registre.

Toujours dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT), Sophie Jonval a ajouté que le CNGTC travaille étroitement depuis quelques années avec plusieurs administrations dans le cadre de conventions de partenariats, notamment avec l'AFA, la DLNF et TRACFIN.

L'implication volontariste de la profession a permis d'initier avec la Direction générale du Trésor et en lien avec Tracfin et la Direction des affaires civiles et du sceau, le projet de l'assujettissement de la profession aux obligations de LAB-FT, qui devrait être officialisé dans le cadre de la transposition de la 5e directive.

Enfin, la profession a nommé un référent national, en la personne de Pascal Daniel, président honoraire du CNGTC et du GIE Infogreffe, ayant pour mission de poursuivre ces travaux relatifs aux remontées d'informations de soupçons et d'extractions ciblées d'informations.

• Décrets Pacte et simplification des obligations comptables

Sophie Jonval a souligné que la profession a travaillé sur les décrets d'application de la loi Pacte : celui relatif à la protection du conjoint collaborateur (D. n° 2019-1048, 11 oct. 2019 : JO, 13 oct.), celui entérinant la réforme de l'EIRL (D. n° 2019-987, 25 sept. 2019 : JO, 27 sept.) ou encore celui portant sur les évolutions dans les procédures collectives, dont la publication est imminente et celui sur les modalités de l'élection des juges consulaires, qui paraîtra ultérieurement.

Elle a ajouté que la mise en œuvre de la simplification des obligations comptables a reporté la complexité des confidentialités au niveau de la profession, autorité compétente en charge du contrôle (v. BAG 131, *« Allégement de la présentation et de la publicité des comptes annuels »*, p. 13).

Les greffiers doivent désormais gérer trois types de confidentialité, chaque niveau de confidentialité visant des catégories d'entreprises différentes et comportant des spécificités. Le contrôle qu'ils effectuent dans ce cadre s'adapte au fil des années à chaque nouvelle réforme des obligations comptables. Sophie Jonval a annoncé que des formations destinées aux greffiers et à leurs collaborateurs sont en cours d'élaboration et des développements informatiques ont été amorcés pour qu'ils soient prêts dès la publication des textes.

Discours de Sophie Jonval,
Présidente du Conseil national
des greffiers des tribunaux de commerce,
3 oct. 2019

Éditions Législatives – www.elnet.fr
Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 134, octobre 2019 : www.cngtc.fr

NOUVEAU SUCCÈS POUR LA 39e ÉDITION DE QUAI DES BULLES

Des milliers de fans à la rencontre de 600 auteurs

Du 25 au 27 Octobre, le Festival de la bande dessinée a fait carton plein dans l'enceinte du Palais du Grand Large à Saint-Malo. Tout comme pour la manifestation Étonnants Voyageurs, le cinéma était, lui aussi, présent sous la forme de *« l'image projetée »* : 13 films d'animation tant au casino qu'à la Grande Passerelle. Cet évènement fut aussi l'occasion de découvrir la nouvelle configuration du Palais du Grand Large.

Séance de dédicaces.

Des expositions grand format

Dans les différentes salles, les bénévoles de l'association présentaient aux visiteurs les œuvres de nombreux auteurs. De la tête de Thierry Martin surgit une peuplade bigarrée composée de pétroleuses girondes. Thierry est un cow-boy, cousin jurassien de Lucky Luke qui déambule dans les pages de Fluide glacial avec l'assurance du chercheur d'or.

Dans une autre salle, Blutch que Thierry Groensteen, historien et théoricien de la BD décrit comme **« L'un des auteurs les plus doués de sa génération, l'un de ceux qui n'a cessé de nous impressionner ces dix dernières années par sa virtuosité graphique et l'étendue de son registre »**.

Salle du Grand Large, c'est la rencontre avec Riff Reb's, auteur au graphisme aigre-doux. Après des études aux Arts décoratifs de Paris, il rencontre Alain Qwak et l'auditrice Edith qui deviendra son épouse. Quelques années plus tard, Reb's , s'inspirant de la plume de Pierre Mac Orlan, s'imposera comme chef de file d'une nouvelle école de la BD mêlant un graphisme dynamique, acéré et novateur à un discours souvent irrévérencieux.

Pour sa part, Jodo l'Humano est, sans doute, l'un des artistes les plus originaux et prolifiques de son temps. Du Chili, son pays natal, Alejandro Jodorowsky débarque en France. Il crée avec Roland Topor et Arrabal le groupe Panique. Après le théâtre d'avant-garde, il se consacre à une carrière cinématographique avec deux films : El Topo (1970) et la Montagne sacrée (1973). Il adapte, également, le roman Dune au cinéma. Entre poésie et spiritualité, ses BD, inspirées de science-fiction, lui permettent de développer un style personnel où l'homme est souvent en proie à un destin cruel avant de trouver un sens à sa vie grâce aux forces spirituelles et mystiques qui régissent le monde.

Julien Solé et Jim Maëster.

Autre exposition, et pas des moindres, Sœur Marie-Thérèse. Conçue, entre autres, par Pepito, l'un des nombreux bénévoles du Festival, cette exposition met en scène un auteur complètement décalé tout comme son personnage. Sortie de sa congrégation, Sœur Marie-Thérèse vit sa vie à part entière. Maître Jim, son auteur la décrit en ces termes : **« Elle boit, elle fume, elle cogne, elle… Rien ne l'arrête »**. Il va même lui graver sur les phalanges deux vocables sans ambiguïté : *Wine* et *Shit*. Dans cette atmosphère singulière crée par Jim Maëster, Julien Solé vient apporter son soutien au Maître, victime d'un accident le clouant dans son fauteuil. Tout comme Jim, Julien sort de l'école Gotlib. Ces deux compères fonctionnent à l'envie. Fils d'un clown, Maëster a un grand sens du timing, de l'humour et de la répartie. Pour lui, la bande dessinée humoristique se doit d'imposer un rythme musical pour provoquer le sourire. Arrivé à son 7e album, l'âge aidant, cet auteur travaille sur lui-même afin de résorber sa colère d'antan. Dieu et sœur Marie-Thérèse puissent l'entendre !

Pepito, l'un des nombreux bénévoles ayant conçu et réalisé les différentes expositions.

Prix Quai des Bulles 2019

Le gagnant du Prix nous est présenté par l'un des dix membres du Jury, Guillaume, ingénieur aux Chantiers de l'Atlantique, lecteur assidu de BD : pas moins d'une par jour ! Parmi ses auteurs préférés, Emmanuel Lepage *« Voyage aux îles de la désolation »*. Les dessins à l'aquarelle sont, dit-il, superbes. Le scénario nous emmène, à bord de la frégate Dufresne, de la Réunion aux Terres australes…

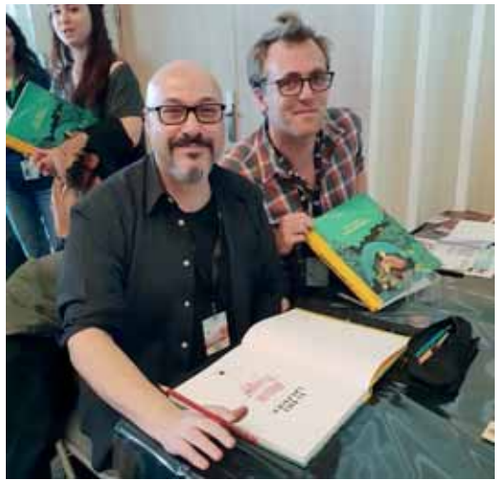

Fabrizio et Guillaume.

Fabrizio Dori, gagnant du grand Prix pour *« Le Dieu vagabond »* raconte, quant à lui, l'histoire d'un satire. Il nous invite à un voyage onirique avec de nombreuses références à la mythologie grecque. Ce milanais, auteur depuis 2013, édite chez Sarbacane en italien et en français. Il en est, aujourd'hui, à sa seconde réédition avec un total de 10 000 exemplaires. Son éditeur Frédéric Lavabre, pour sa part, produit une vingtaine d'ouvrages par an.

À travers les allées du salon

Aux côtés de Gallimard, Casterman, Dargaud, Actes Sud Junior, Dupuis… les éditeurs sont pléthores. Pour le néophyte, il est difficile de choisir parmi des genres si différents. Les initiés, quant à eux, savent où ils doivent aller pour faire dédicacer le dernier ouvrage de leur auteur préféré. Pour notre part, nous en avons rencontré quelques-uns. L'un deux, François Plisson a bien voulu dédicacer l'un de ses dessins originaux aux lecteurs de 7Jours.

Dans sa série *« Les Korrigans d'Elidwen »*, l'auteur raconte l'histoire de deux cousins qui découvrent un vieux carnet écrit par l'un de leurs ancêtres. Ils y trouvent des Korrigans dans la lande, les bois, au bord de mer et sur l'île d'Ouessant où ils côtoient un dragon. Dans la forêt de Brocéliande, ils voisinent avec une licorne. Cette collection s'adresse aux jeunes de 6 à 11 ans. Dans sa série Tristan, Plisson parle d'un ménestrel qui, cette fois s'adresse à tous publics. Cet enquêteur met de l'ordre face aux abus du pouvoir. Après avoir édité pendant 30 ans chez Dargaud avec un total de 200 000 exemplaires, il a souhaité reprendre sa liberté en créant a propre maison d'édition sous le nom de Fibule.

François Plisson.

Sujet totalement différent : les Vikings. Déjà six tomes réalisés par Laura et Cindy. Il s'agit d'une saga en BD s'inspirant de l'histoire et de la mythologie Viking. Elles ont été inspirées par leur père, Dan, conférencier et historien passionné par cette période et aussi… capitaine d'un drakkar. Il navigue sur Gungnir depuis 2005 sur la Baltique et la Mer du Nord tout en écrivant thrillers et albums d'aventures. Ils ont aussi fait le choix d'imprimer eux-mêmes leurs ouvrages par le biais de leur propre association éditrice.

Laura, Cindy et leur père Dan.

Le crowdfunding au service des auteurs et éditeurs

Face aux difficultés de se faire connaître et de s'imposer auprès du public et compte tenu du coût de réalisation des albums, une solution originale : le crowdfunding. Il s'agit là d'une campagne de pré-lancement pour obtenir des fonds. Une société spécialisée, Ulule, conseille les auteurs pour couvrir une partie de leurs frais d'impression, d'envois et de communication. Pour se faire, il faut définir un objectif de collecte prenant en compte le nombre de contributeurs et établir une grille tarifaire sur une durée inférieure à 40 jours. Au préalable, il est conseillé de choisir un premier cercle de personnes connues et de mettre en place un teasing pour l'envoi de messages. Des mails seront envoyés avec un storytelling ou lettre d'information. Pour les graphistes, les illustrations sont les bienvenues pour présenter l'univers, le style et le graphisme. Il faut, bien sûr, présenter les auteurs et des promotions exceptionnelles. Par la suite, il ne faudra pas oublier de citer les contributeurs en 3e de couverture, proposer une dédicace aux généreux donateurs, ajouter un cadeau facile à joindre avec l'envoi de l'album… Pour le second cercle, créer du contenu pour les réseaux sociaux, Instagram, Facebook… avec des annonces spécifiques pour chacun d'entre eux. Dans tous les cas, se mettre dans la peau du lecteur et de ses attentes. Demander à ses amis de relayer l'information. Elodie, accompagnatrice, a lancé 1 026 projets en collectant 10 millions de fonds. Aujourd'hui, sur le site, 40 projets sont en ligne avec, en moyenne, 300 à 400 contributeurs. Un éditeur, Original Watts confie avoir obtenu un score de 200 % de son objectif en 26 heures et collecté les deux premières heures 14 000 € pour le lancement de Mitton Inverse, sup'Heros.

Jean-Luc POULAIN

SUCCÈS DE LA CAMPAGNE DE CROWDFUNDING EN FAVEUR DE L'EMOJI DRAPEAU BRETON !

22 650 euros collectés

Pour affirmer l'identité de la Bretagne partout dans le monde, l'association à but non lucratif, www.bzh qui gère déjà l'extension .bzh a décidé de faire émerger le drapeau breton sous forme d'emoji sur les réseaux sociaux. Pour constituer un dossier *« béton »* devant le consortium Unicode, un crowdfunding a été lancé sur la plateforme Kengo. La campagne vient de se clôturer avec un objectif atteint à 112 %, 671 contributeurs pour 22 650 euros.

En un mois, la campagne de financement participatif menée sur la plateforme bretonne Kengo.bzh a dépassé les attentes pour atteindre les 22 650 € de collecte ! **« Nous remercions chaleureusement tous les contributeurs de l'opération #EmojiBZH. Nous avons recensé un panel de 671 contributeurs aux quatre coins du monde, détaille David Lesvenan, Président de l'association www.bzh. Des dons sont venus du Japon, du Canada, d'Hong-Kong, des États-Unis ou encore d'Australie ! ».** Preuve que les enjeux ont bien été mesurés par les Bretonnes et les Bretons du monde entier ainsi que par tous les amoureux de la Bretagne. **« Merci à l'ensemble des donateurs et à tous ceux qui s'investissent sans compter pour que la Bretagne ait enfin son drapeau en emoji »**, abonde Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne. L'opération #EmojiBZH, portée par l'association www.bzh et soutenue par la Région, a en effet pour but d'installer le Gwenn Ha Du sur les claviers des 5,4 milliards de téléphones mobiles utilisés à travers le monde.

Grâce à ce cofinancement, une vaste campagne de communication sera déployée début 2020 en Bretagne et bien au-delà, via les réseaux sociaux, avec pour objectifs de convaincre une plateforme d'adopter l'emoji drapeau breton et de démontrer son utilisation massive par tous les inconditionnels de la Bretagne. À l'issue de cette deuxième étape, l'association déposera une nouvelle candidature pour l'emoji drapeau breton au printemps 2020 auprès du consortium Unicode, instance américaine qui détermine la mise en place des emojis au niveau mondial.

MUSÉE DE LA COMPAGNIE DES INDES

Éventails de Chine

Situé dans la citadelle de Port-Louis, le Musée de la Compagnie des Indes retrace avec force couleurs l'extraordinaire aventure des grandes compagnies de commerce des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ! Au temps où celles-ci bravaient tous les dangers pour rapporter en Europe de précieuses marchandises : porcelaines de Chine débarquées par milliers, cotonnades appelées *« indiennes »*, laques, soieries, épices…

Les objets présentés dans les vitrines invitent au voyage : globes terrestres, cartes marines, instruments de navigation, vues portuaires, maquettes de bateaux, portraits d'armateurs, uniformes des officiers de la Compagnie des Indes. Ces derniers ont sillonné les rives de l'Afrique et de l'Asie pour y fonder les comptoirs de Moka, Pondichéry, Chandernagor, Canton… Et quelle animation dans le port de Lorient lorsque celui-ci s'écrivait *« L'Orient »* !

À elle seule, la visite du musée vaut le détour d'autant plus que chaque année elle s'enrichit d'une exposition temporaire, en lien bien sûr avec La Compagnie des Indes. Après les porcelaines animalières présentées l'été dernier, place aux éventails de Chine.

« Un brin de panache, éventails de Chine »

Accessoire indispensable pour se rafraîchir, l'éventail devient vite un objet de parure que l'on s'arrache à Paris et dans les cours européennes. Les plus beaux et les plus prisés sont importés de Chine par les Compagnies des Indes. Au XVIII^e^ siècle, ils arrivent par milliers !

Les plus simples sont en bambou et en papier. Beaucoup sont faits de feuilles de soie peintes à la main et tendues entre des brins de laque. Les plus précieux sont en ivoire repercé et sont gravés aux initiales ou aux armoiries de leurs commanditaires. Le succès est tel et la demande si forte que les Compagnies des Indes peuvent imposer des modèles aux artisans chinois, plus en accord avec le goût européen.

Les Compagnies importent aussi de Chine les matières premières indispensables aux éventaillistes français, particulièrement habiles ! L'engouement pour les éventails chinois redouble au XIX^e^ siècle ! Les femmes élégantes et les collectionneurs en quête d'exotisme apprécient les éventails dits *« aux mille visages »*. On y voit des mandarins vêtus de tuniques aux riches couleurs : vert émeraude, rouge, jaune, violet, tous pourvus d'un éventail ! La fraîcheur et la richesse des motifs décoratifs forcent l'admiration. Quant au *« langage de l'éventail »*, il pique la curiosité !

Gwénaëlle de Carné

Musée de la Compagnie des Indes,
citadelle Fort de l'Aigle, 56290 PORT-LOUIS
Tel : 02 97 82 19 13
Exposition jusqu'au 25 novembre
https://musee.lorient.bzh

GALERIE NET-PLUS

Céline Diais - *Voir la mer*
Exposition du 10 septembre au 29 novembre 2019

Saint-Quentin, Lille, Rosny-Sous-Bois, Clichy Plage, depuis une dizaine d'années le concept de plages urbaines se développe en France. Désir balnéaire, beautée insolite de ces lieux détournés, les photos de la série *Voir la mer*, de la rennaise Céline Diais, mettent en avant ces univers surréalistes où la congestion des villes vient contraster avec l'imaginaire marin.

Les images se soustraient à toute temporalité, avec de douces couleurs et teintées d'une certaine mélancolie. Les sens et les frontières se brouillent et donnent parfois l'impression d'avoir un photomontage sous les yeux. La photographe a travaillé cette série avec un Yashica Mat, un appareil moyen format datant des années 70.

La galerie d'Art Net Plus s'inscrit dans le paysage artistique contemporain en proposant chaque année des expositions de grande qualité. Ouverte à tous, et gratuitement, elle prend place au rez-de-chaussée de l'entreprise Net Plus à Cesson-Sévigné.

Du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-18h.
www.net-plus.fr/mecenat/galerie-art-rennes

GALERIE ONIRIS : MARIE-THÉRÈSE VACOSSIN

« Histoires de gris »

Une étonnante vitalité créatrice et une œuvre tout entière orchestrée autour de la couleur, de ses rythmes et de ses vibrations ! A 90 ans, dans son atelier de Bâle, Marie-Thérèse Vacossin poursuit ses recherches sans relâche, avec passion et rigueur !

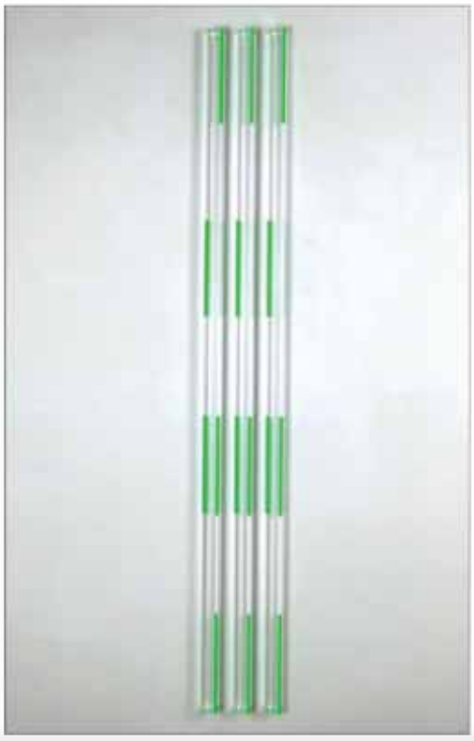

« La couleur est un problème infini. Elle est une énergie sensible à l'extrême, qui a ses exigences, et ne peut se révéler que par ses rapports intenses avec les autres : contrastes, tensions, accords, harmonies, modulations, mouvements,… Les couleurs s'interpellent, réagissent, irradient ».

Conceptuel dans sa méthode, celle de *« l'Art Concret »* le travail de Marie-Thérèse Vacossin s'enracine dans une tradition picturale *« impressionniste »*. Dans sa peinture, rationalité et sentiment s'équilibrent. Rationalité car Marie-Thérèse Vacossin étudie longuement chaque composition au crayon en jouant de ses nuanciers de couleurs. Pour voir l'effet produit, elle colle sur de petits supports, des bandes de papier, peintes à l'acrylique. Cette étape est essentielle.

Accords chromatiques

C'est au côté de Robert Lapoujade, dès 1951, que Marie-Thérèse Vacossin a commencé à réduire le sujet à des formes géométriques, à épurer les volumes pour accorder la primauté à la couleur. Au point de s'orienter vers un art abstrait fondé sur les accords et les effets chromatiques de plans juxtaposés. En cela, elle s'inscrit dans la lignée de Josef Albers (1888-1976), un des initiateurs de l'Art optique (*« Op Art »*), passionné par la question de la perception des couleurs et de l'incidence de la lumière. Peintre et enseignant, il est l'auteur d'un traité intitulé *« L'interaction des couleurs »* publié en 1963.

Dans ses toiles aux couleurs intenses, Marie-Thérèse Vacossin recherche la vibration par le jeu des nuances, telle cette composition de 2019 *« Poncy Aa1 »* traitée dans deux tonalités de bleus appliqués en larges bandes, le tout rythmé de bandes noires verticales qui rendent ces couleurs plus lumineuses encore ! En faisant le choix de l'acrylique et des aplats, l'artiste renonce à tout effet de matière. Rien ne doit venir troubler les accords chromatiques.

Jeux de lumière

En écho à ses peintures, Marie-Thérèse Vacossin travaille depuis 2001 le plexiglas. Pour elle, c'est **« une belle récréation, pleine d'événements surprenants, la transparence du support provoquant des jeux de lumière et d'espaces étonnants ! »** Tout est affaire de rythme et de vibrations. Ses œuvres sont composées de colonnes ou de fines stèles de plexiglas de section carrée sur lesquelles sont sérigraphiées une ou plusieurs bandes de couleurs démultipliées par le jeu des reflets et l'interaction de la lumière. Les couleurs choisies sont des plus vives : du vert (*« Vert'icale »*, 2007), de l'orangé (*« Verticales orangées »*, 2008), du jaune tel ce collage de 2018 animé par deux nuances de jaune et des bandes de largeur différente. Marie-Thérèse Vacossin orchestre ses compositions sur des rythmes impairs. Elle apprivoise aussi les nuances de gris avec des plexiglas sablés (*« Jeux d'ombre »*, 2014) qui frémissent sous l'effet de toutes les couleurs de l'exposition !

Gwénaëlle de Carné

Galerie ONIRIS, 38 rue d'Antrain 35700 Rennes.
Tel : 02 99 36 46 06 et 06 71 633 633.
galerie@goniris.art
www.oniris.art
Exposition du
27 septembre au 16 novembre 2019.
Du mardi au samedi de 14h à 19h.
Le matin et le lundi pour les rendez-vous avec les collectionneurs.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

L'administration du journal n'est pas responsable de la teneur des insertions

Certains journaux sont habilités à publier les annonces légales pour l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, d'autres pour un arrondissement seulement. Vérifiez bien si le siège du fonds de commerce, ou de la Société, se situe dans les limites territoriales pour lesquelles le journal est habilité.
Conformément à l'arrêté Ministériel du 21 décembre 2018 paru au Journal Officiel de la République Française daté du 26 décembre 2018, le tarif 2019 du millimètre/colonne de référence dans le département d'Ille-et-Vilaine est de 1,82 € H.T.
Pour de plus amples informations veuillez contacter le service annonces légales au 02 99 79 39 09 ou contact@7jours.fr

CESSIONS

OFFICE NOTARIAL DU GUESCLIN
Maîtres Eric LAMOTTE, Marc LAISNÉ, Damien GUÉGUEN
Arnaud SOLLET, Nathalie LOUSSOUARN
Charlotte NOËL et Christophe SOUFFLEUX
Notaires - 4 rue du Guesclin 35000 RENNES - Tél : 02 99 79 40 77

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Damien GUEGUEN, notaire associé à RENNES, le 21 octobre 2019, enregistré au SDE de RENNES le 29 octobre 2019, référence 2019 N 03900
La Société dénommée PIG KLAKENN, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à CHANTEPIE (35), 63 avenue André Bonnin, RCS RENNES n° 815208889.
A CEDE à:
La Société dénommée SARL LIMA, Société à responsabilité limitée au capital de 30000 €, dont le siège est à CHANTEPIE (35), 63 avenue André Bonnin, RCS RENNES n° 877822023.
Un fonds de commerce de débit de boissons, snack, brasserie exploité à CHANTEPIE (35) 63 avenue André Bonnin, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de RENNES, sous le numéro 815.208.889,
Prix : DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000,00 EUR),
Cession négociée par le Cabinet d'affaires MICHEL SIMOND, SAS Transmission Entreprises Occidentales sis au siège social de la société 8 A rue du Pâtis Tatelin - Antipolis 2 – 35700 Rennes
Oppositions : Oppositions en l'étude de Maître Damien GUEGUEN, notaire à RENNES (35000) – 4 rue du Guesclin, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour Insertion.
Me GUEGUEN

197J06237

SCP PRADO - CAZUGUEL
6 Rue Etang Du Miroir
35430 CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE
Tél 02 99 58 40 73
Fax 02 99 58 33 03
Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Vincent PRADO, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE, le 25 octobre 2019, enregistré au service départemental de l'enregistrement de RENNES, le 29 octobre 2019, mention 2019 N 3915. La société dénommée **TMEM**, société à responsabilité limitée, au capital de 10000,00 EUR, dont le siège social est à SAINT GUINOUX (35430), 8 rue de la Mairie, identifiée sous le numéro SIREN 801 250 515 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de SAINT MALO. A cédé à : **Monsieur Olivier, Jean Marc GAMPP**, Boucher, célibataire majeur, demeurant à MINIAC MORVAN (35540), 3 bis rue Bienheureuse Thérèse Fantou. N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Né à SAINT NAZAIRE (44600), le 4 novembre 1975. De nationalité Française. Le fonds de commerce de VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES ET VENTE D'ARTICLES DE PRESSE, ET TOUTES ACTIVITÉS ACCESSOIRES sous l'enseigne VIVAL (groupe Casino), exploité à SAINT GUINOUX (35430) – 8 rue de la mairie, pour l'exploitation duquel le CÉDANT est immatriculée au registre du commerce des sociétés de SAINT MALO sous le numéro SIREN 801 205 515. Prix : 35.000 €. Jouissance : 25 octobre 2019. Oppositions à l'Etude de Maître Vincent PRADO, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE (35430) 6 rue de l'Etang du Miroir, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion. Pour Insertion. V. PRADO

197J06241

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

Suivant acte sous seing privé en date à RENNES (35) du 30 octobre 2019, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de RENNES le 4 novembre 2019, dossier 201900026364, référence 3504P612019A09969
Monsieur Michel BELLIER
Né le 21 mars 1965 à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35)
De nationalité française
Et
Madame Florence MANCEAUNée le 30 octobre 1964 à ERNÉE (53)
De nationalité française
Demeurant ensemble 53 avenue de la Libération – 35380 PLÉLAN-LE-GRAND
Ont cédé à :
La société SARL GEM BOULANGERIE
SARL au capital de 5 000 €
Dont le siège social est situé 12 bis route du Châtelier – 44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE
Sous le numéro 524 789 161
Un fonds de commerce et artisanal de boulangerie, pâtisserie, exploité 53 avenue de la Libération – 35380 PLÉLAN-LE-GRAND moyennant le prix de 220 000 €.
Entrée en jouissance le 30 octobre 2019.
Oppositions dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BODACC : domicile est élu au siège du Fonds sis au 53 avenue de la Libération – 35380 PLÉLAN-LE-GRAND pour la validité et pour la correspondance auprès du CABINET GAIGNARD – SELARL d'avocat sise à RENNES (35000) – 4 rue du Pré Botté.
Négocié par l'AGENCE BELLEC IMMOBILIER
POUR INSERTION

197J06265

Not'Ouest
LE CONSEIL DE VOS PROJETS
OFFICE NOTARIAL
9 rue du Docteur Wagner
B.P. 25121 - 35650 LE RHEU
Tél : 02 99 60 96 96 - Fax : 02 99 60 96 97

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurent L'HOTELLIER, notaire à LE RHEU, le 28 octobre 2019.
A été cédé un fond de commerce de COIFFURE MIXTE, ET VENTE DE PRODUITS ET ACCESSOIRES S'Y RAPPORTANT exploité à MONTAUBAN DE BRETAGNE (35), 10 rue du Général de Gaulle, et connu sous l'enseigne "L'ART DE PL'HAIR" par Cindy, Brigitte, Pierrette **BERTIN**, ayan son siège à VEZIN-LE-COQUET,9, rue des Œillets,
A La société dénommée **MARADE**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (35360), 10, rue du Général De Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 878016591 et immatriculée au RCS de RENNES.
La propriété et l'entrée en jouissance ont été fixées au jour de la signature. La cession a été consentie au prix de 35 000 euros ; s'appliquant aux éléments incorporels pour 29 340 euros et au matériel pour 5 660 euros.
Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude NOT'OUEST, ou domicile a été élu à cet effet.
Pour avis,

197J06136

Etude de Me BIENVENÜE et Me LORET
31 bis rue Galerne
35850 ROMILLÉ
02 99 23 21 21
Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Virginie LORET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "François Marie BIENVENÜE et Virginie LORET, Notaires Associés ", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à ROMILLÉ (Ille et Vilaine), 31 Bis, rue de Galerne, le 22 octobre 2019, enregistré à service départementale de l'enregistrement de RENNES, le 28 octobre 2019, Dossier 2019 00025904 référence 3504P61 2019 N 03889, a été cédé un fonds de commerce de REPARATION ET VENTE DE VEHICULES par la Société dénommée ROMILLE AUTOMOBILE, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à ROMILLE (35), 7 Rue de Galerne, identifiée au SIREN sous le numéro 813 654 365 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES à la Société dénommée GARAGE CHEREL ROMILLE, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à IFFENDIC (35), 15 Rue des Samares, identifiée au SIREN sous le numéro 853836070 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments corporels pour TREIZE MILLE CENT TRENTE-CINQ EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTIMES (13 135,34 EUR) et aux éléments incorporels pour CENT SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-SIX CENTIMES (116 864,66 EUR).Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

197J06206

24h/24h
VOS ANNONCES LÉGALES PAR INTERNET
www.7jours.fr

BOURGOIN et Associés
Notaires
4 Bd de Chézy
35000 RENNES - CS 26401
Tél 02 99 67 34 00
Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie LE CORNO, notaire à RENNES, le 31 octobre 2019, actuellement en cours d'enregistrement
Monsieur Pierre-Yves BILLAN et Madame Monique LORMEL, son épouse, demeurant ensemble à PLURIEN (22240), Les Courtillons.
Ont cédé à
La société DCLD, SARL, au capital de 10000 €, dont le siège est à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Paris, immatriculée au RCS de RENNES, sous le numéro 853997526.
Un fonds de commerce de RESTAURANT BAR, sis à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Paris, connu sous le nom commercial COTE BISTRO et pour lequel il était immatriculé au RCS de RENNES, sous le numéro 382855963.
L'entrée en jouissance a été fixée au 31 octobre 2019.
Prix : 115.000,00 € dont 105.000,00 € d'éléments incorporels et 10.000,00 € d'éléments corporels.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'office de Maître Laurent BOURGOIN, sis à RENNES (35000), 4 boulevard de Chézy, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Affaire négociée par l'agence PIGEAULT IMMOBILIER, sise à RENNES (35000), 25 rue de la Monnaie.
Pour avis unique
Le notaire

197J06227

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Adresses des Administrateurs et Mandataires judiciaires :

- **SELARL AJassociés** prise en la personne de Me BIDAN «Le Chephren» 27 Cours Raphaël Binet BP 80927 35009 Rennes Cedex.
- **SELARL AJIRE** prise en la personne de Me MERLY «Le Magister» 4 Cours Raphaël Binet CS 76531 35065 Rennes Cedex.
- **SAS DAVID-GOIC & ASSOCIES** prise en la personne de Me Isabelle GOIC 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Cedex.
- **SCP DESPRÉS** prise en la personne de Me DESPRÉS 29 rue de Lorient CS 74036 35040 Rennes Cedex.
- **Me GAUTIER** 111 bd de Lattre deTassigny CS 14235 35042 Rennes Cedex.
- **Me MASSART** 10 square Vercingétorix 35000 Rennes.
- **SELARL ATHENA** prise en la personne de Me Charlotte THIRION 20 rue d'Isly et 3 Place Gal Giraud 35000 Rennes.
- **SELARL GOPMJ** prise en la personne de Me Pauline COLLIN 4 mail François Mitterrand 35000 Rennes.
- **Me Eric MARGOTTIN** 29 rue de Lorient, CS 74036 - 35040 Rennes Cedex.

ÉTAT DES CRÉANCES COMPLÉTÉ PAR LE PROJET DE RÉPARTITION

(Art. L.644-4 du Code de Commerce)
au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes concernant les procédures collectives de :

Déposé le 28 Août 2019

CKB, les Ponciaux, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT, RCS RENNES 824 568 711. Discothèque.
2019J00108

Tout intéressé peut en prendre connaissance et à l'exclusion du liquidateur former réclamation devant le Juge-Commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication de cet avis au BODACC. Les réclamations du débiteur ne peuvent concerner que les propositions de répartition. Celles des créanciers ne peuvent pas être formées contre les décisions du Juge-Commissaire portées sur l'état des créances auxquelles ils ont été partie.

GREFFES EXTÉRIEURS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN
Redressements judiciaire
(Jugement du 21 Octobre 2019)

SASU MOBILTRON France SAS, 20 Rue Pierre et Marie Curie, 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, RCS RENNES 444 494 439 «Mobiltron». Entreposage et stockage non frigorifique. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 octobre 2019 désignant administrateur SELARL FHB, prise en les personnes de Me Hélène BOURBOULOUX et de Me Nathalie LEBOUCHER 17, rue du Port 27400 Louviers et SELARL A.J.I.R.E prise en la personne de Me Erwan MERLY 149, rue de la Délivrande 14000 CAEN avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Me Béatrice PASCUAL 10, rue de la Poterne 76000 ROUEN et SELARL SBCMJ, prise en la personne de Me Bruno CAMBON 30-32, rue Gambetta 50200 COUTANCES. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com. DdCP : 17/10/2019
2002B01292

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES
Conversion redressement judiciaire en liquidation judiciaire
(Jugement du 22 Octobre 2019)

SAS La Compagnie des Vestiaires de l'Homme ou LCDVH, 34 Avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS, RCS PARIS 822 731 790. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP B.T.S.G. prise en la personne de Maître Denis GASNIER 2 avenue Aristide Briand 06600 ANTIBES .
2016B01979

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE
Liquidation judiciaire
(Jugement du 23 Octobre 2019)

SASU BCBG PEINTURE, 17 Rue Gabriel Deshayes, 44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS, RCS ST NAZAIRE 818 911 240. Activité de peinture en bâtiment comprenant la réalisation de tous travaux de peinture ravalement décoration imperméabilisation sur sols et murs intérieurs réalisation de travaux de traitement de toit lavage haute pression pose de toile de verre de cloisons sèches de plafonds suspendus de carrelage de faïence et de tous types de revêtements sur sols et murs intérieurs et extérieurs le négoce par tous moyens en gros ou au détail l'importation ou l'exportation de tous types de matériels et de tous produits en lien avec l'activité de peintre en bâtiment.Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2019 , désignant liquidateur SCP PHILIPPE DELAERE en la personne de Me Philippe DELAERE «le Constens» bd Docteur Chevrel CS 30105 44502 LA BAULE CEDEX. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com. DdCP : 30/06/2019
2018B01284

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
Clôture pour insuffisance d'actif
(Jugement du 23 Octobre 2019)

AMBULANCES STEPHENSON, 53 rue Stéphenson, 75018 PARIS, RCS PARIS 322 398 066. Ambulances.
2001B01201

CESSIONS

Étude de Maîtres Pierre-Luc VOGEL, Alain GAUTRON et Nicolas OREAL
Notaires associés à SAINT-MALO
51 Boulevard Douville

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Alain GAUTRON, Notaire associé à SAINT MALO, 51 Boulevard Douville, le 5 novembre 2019, avec le concours de Maître VIMOND-ORY, notaire à GRANVILLE, en cours d'enregistrement à RENNES, a été cédé par :
La Société dénommée LE POISSONNIER DE PARAME, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 4 rue de la Gardelle, identifiée au SIREN sous le numéro 498403617 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO,
A la Société dénommée CORSAIRE MAREE, Société à responsabilité limitée au capital de 90000 €, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 4 rue de la Gardelle, identifiée au SIREN sous le numéro 877905299 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO,
Un fonds de commerce de VENTE EN DETAIL ET DEMI-GROS DE PRODUITS DE LA MER, PLATS PREPARES, POISSONNERIE AMBULANTE, sis et exploité à SAINT-MALO (35400), 4 rue de la Gardelle, connu sous le nom commercial « Le Poissonnier de Paramé », et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO, sous le numéro 834715823,
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR),
- au matériel pour TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR) ;
Oppositions à l'Office Notarial de SAINT MALO, 51 bd Douville, où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O. D.A.C.C.
Pour Insertion.
Le Notaire

197J06280

Me DE BODMAN Marie-Aude
2 rue de Cintré
35650 LE RHEU
Tél : 06 58 49 65 65

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique du 29.10.2019 reçu par Maître Marie-Aude de BODMAN, Notaire à LE RHEU (35650), 2, rue de Cintré, M. Dimitri **ECHELARD**, né le 23.08.1982 à PLOERMEL (56800), de nationalité française, demeurant 1, rue des Artisans, 35470 LA NOE BLANCHE et Mme Lise **COUPEL**, née le 15.02.1984 à CHATEAUBRIANT (44110), de nationalité française, demeurant 1, rue des Artisans, 35470 LA NOE BLANCHE ont cédé à la société **LA MAISON MEUNIER**, SARL au capital de 5.000,00 €, dont le siège social est situé 4, rue des Hautbois, 35480 GUIPRY-MESSAC, immatriculée sous le n° 853 446 524 RCS RENNES, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, biscottes sis et exploité 2, rue des Maronniers, Le Bourg, 35470 LA NOE BLANCHE, moyennant le prix de 70.000,00 €. L'entrée en jouissance est fixée à compter du 01.11.2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'étude du Notaire susmentionné.

197J06146

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 28 Octobre 2019 a été prononcée l'ouverture de la liquidation judiciaire de la S.C.I. FHB, située au 56 Rue Papu, 35000 RENNES, inscrite au RCS de RENNES sous le n° 414 091 561.
Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 28 Octobre 2019.
Dit que le jugement emporte cessation de l'activité à compter de ce jour.
La SELARL GOPMJ représentée par Maître COLLIN et située au 4 Mail François Mitterrand, CS 2114, 35011 RENNES CEDEX, a été nommée liquidateur judiciaire.

912513

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 28 Octobre 2019 a été prononcée la clôture de opérations de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la S.C.I. JOUTSEN, située Le Haut Mehault, 35740 PACE - immatriculé au registre du Commerce et des sociétés sous le N° 447 843 723.

912512

DIVERS

SAINT-MALO COURTAGE CREDITS
SARL au capital de 5.000 €
Siège Social : 2 Impasse de la Haute Futaie
Centre d'Affaires Le Cézembre
35400 SAINT-MALO
RCS SAINT-MALO 838 334 225

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 23 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société par application de L. 223-42 du Code de commerce.
La Gérance

197J06135

Catherine BRUNET
Avocat
19, rue Jules Simon
35000 RENNES

PAPETERIE BR
SARL au capital social de 75 000 €
Siège social : 1, rue de la Ribotière
35170 BRUZ
391 992 153 RCS RENNES

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

La société PAPETERIE BR sus-désignée a été dissoute par Transmission Universelle de Patrimoine, suivant déclaration en date du 30.09.2019 souscrite par la société PAPERENN, associée unique, SARL au capital de 27 000 € dont le siège social est situé 1, rue de la Ribotière 35170 BRUZ, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 489 218 826 et immatriculée au RCS de RENNES. Cette déclaration de dissolution par Transmission Universelle de Patrimoine sera déposée au greffe du Tri-bunal de commerce de RENNES. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société PAPETERIE BR peuvent former opposition à la dis-solution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de RENNES. Pour avis

197J06186

www.7jours.fr

ENQUETES PUBLIQUES

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE COMMUNE DE SAINT-BRIEUC-DES-IFFS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE À LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

En application de l'arrêté n°2019-URB-003 du 14 Octobre 2019, il sera procédé sur la commune de Saint-Brieuc-des-Iffs à une enquête publique portant sur la révision de la carte communale. Conformément à la décision du Président du tribunal administratif de Rennes, M. Gilles LUCAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 20 jours consécutifs, du **4 au 23 Novembre 2019 inclus**. Toute personne pourra en prendre connaissance à la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs - 7, Rue du Lin et du Chanvre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes *www.bretagneromantique.fr* et de la Mairie *www.saintbrieucdesiffs.fr.*
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Gilles LUCAS commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs - 7, Rue du Lin et du Chanvre (35 630).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : *cc-saintbrieucdesiffs@bretagneromantique.fr*

Le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs pour recevoir les observations :
- Le **lundi 4 novembre 2019** de 14 heures à 18 heures 30 ;
- Le **samedi 23 novembre 2019** de 10 heures à 12 heures

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs, dans les meilleurs délais.
Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie des Iffs dans les conditions habituelles d'accès au public ou sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.
A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire.
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme, Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens (téléphone : 02 23 16 41 44)

912475

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application de l'arrêté n°2019-URB-004 du 14 Octobre 2019, il sera procédé sur la commune de Hédé-Bazouges à une enquête publique portant sur la modification du PLU. Conformément à la décision du Président du tribunal administratif de Rennes, M. Gilles LUCAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 23 jours consécutifs, du **8 au 30 Novembre 2019 inclus**. Toute personne pourra en prendre connaissance à la Mairie de Hédé-Bazouges - Service Urbanisme - 7, place de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes *www.bretagneromantique.fr* et de la mairie *www.hede-bazouges.fr.*
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie de Hédé-Bazouges ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Gilles LUCAS, commissaire enquêteur, Mairie de Hédé-Bazouges - Service Urbanisme - 7, place de la Mairie (35 630).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : *plu-hedebazouges@bretagneromantique.fr*

Le commissaire-enquêteur se tiendra en Mairie de Hédé-Bazouges pour recevoir les observations :
- Le **vendredi 8 novembre** de 14 heures à 18 heures
- Le **mercredi 13 novembre** de 9 heures à 12 heures
- Le **samedi 30 novembre** de 9 heures 30 à 12 heures

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie de Hédé-Bazouges, dans les meilleurs délais.
Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie dans les conditions habituelles d'accès au public ou les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.
A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire.
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme, Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens (téléphone : 02 23 16 41 44)

912473

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE COMMUNE DES IFFS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE À LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

En application de l'arrêté n°2019-URB-002 du 14 Octobre 2019, il sera procédé sur la commune des Iffs à une enquête publique portant sur la révision de la carte communale. Conformément à la décision du Président du tribunal administratif de Rennes, M. Gilles LUCAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 19 jours consécutifs, **du 4 au 22 Novembre 2019 inclus.** Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie des Iffs, 3 place de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes *www.bretagneromantique.fr* et de la mairie des Iffs *www.lesiffs.fr.*
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie des Iffs ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Gilles LUCAS commissaire enquêteur, Mairie des Iffs - 3 place de la Mairie (35 630).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : *cc-lesiffs@bretagneromantique.fr*

Le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie des Iffs pour recevoir les observations :
- Le **lundi 4 novembre 2019** de 9 heures à 12 heures ;
- Le **vendredi 22 novembre 2019** de 14 heures à 17 heures

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie des Iffs, dans les meilleurs délais.
Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie des Iffs dans les conditions habituelles d'accès au public ou sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie des Iffs, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.
A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire.
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme, Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens (téléphone : 02 23 16 41 44)

912474

COMMUNE DE LASSY

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2e AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 7 octobre 2019, M. le Maire de Lassy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lassy.
Conformément à la décision du président du tribunal administratif de Rennes, M. Philippe Bouguen, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Lassy du lundi 4 novembre 2019 à 15h00 au jeudi 5 décembre 2019 à 18h00.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la mairie de Lassy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi et mardi de 16h00 à 18h00, le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique accessible au public à la médiathèque aux jours et heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la mairie : *www.lassy35.fr*
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire enquêteur pendant le délai de l'enquête, par voie postale en mairie (Mairie de Lassy – M. le commissaire enquêteur – Enquête PLU – 5 rue de la Mairie – 35580 LASSY) ou par voie électronique à l'adresse suivante : *enquete.plu.lassy@orange.fr*
Le commissaire enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie aux jours et heures suivants :

Lundi 4 novembre de 15h00 à 18h00
Samedi 23 novembre de 9h00 à 12h00
Jeudi 5 décembre de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci remettra au maire, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, l'ensemble du dossier avec son rapport comportant les conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions sera communiquée par le maire au préfet d'Ille-et-Vilaine, et, par le commissaire enquêteur au président du tribunal administratif de Rennes. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le projet de modification, éventuellement amendé suite à l'enquête, sera soumis pour approbation au conseil municipal.

912476

Par arrêté en date du 05 novembre 2019, Monsieur le Maire de MUEL a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la vente du chemin rural n° 103 au lieu-dit Cameur. Madame Muriel COURONNE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête sera ouverte du 25 novembre au 11 décembre 2019 inclus à 12 h. Le dossier pourra être consulté à la mairie de MUEL du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le lundi 25 novembre à la mairie de 9 h à 11 h et le mercredi 11 décembre de 10 h à 12 h. Pendant l'enquête un registre sera à disposition du public à la mairie pour consigner les observations relatives à l'enquête. Elles pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur — mairie de MUEL, 13, rue de Brocéliande — 35 290 MUEL.

912508

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. GERRERO GASPARD,** né le 12/11/1935, décédé le 27/10/2018 à BAIN DE BRETAGNE (35). Réf. 0358049762/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912518

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme GUILLOIS CHRISTIANE**, née le 8/3/1932, décédée le 23/10/2018 à LIFFRE (35). Réf. 0358049758/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912517

Abonnez-vous à 7 JOURS Les petites affiches de Bretagne www.7jours.fr Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales

RESULTATS DE LA PROCEDURE DE MARCHE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, DISSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION - RESULTATS DE LA PROCEDURE DE MARCHE - TRAVAUX

TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT URBAIN - 2019/S 211-518833

Base juridique : Directive 2014/23/UE
Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice
I.1) Nom et adresses
Nom officiel : Commune de Châteaugiron - Numéro national d'identification : 20006448300015 Adresse postale : Le Château - Ville : Châteaugiron - Code NUTS : FRH03 - Code postal : 35410 - Pays : France - Point(s) de contact : Renac Anne-Marie - Courriel : *anne-marie.renac@ville-chateaugiron.fr* - Téléphone : +33 299377648 - Fax : +33 299374355
Adresse(s) internet:
Adresse principale: *https://www.ville-chateaugiron.fr/*
Adresse du profil d'acheteur: *https://www.megalisbretagne.org/*
I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale
I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques
Section II : Objet
II.1) Étendue du marché
II.1.1) Intitulé : Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Grand Launay
Numéro de référence : 2019002
II.1.2) Code CPV principal : 45211360
II.1.3) Type de marché : Travaux
II.1.4) Description succincte :
Contrat de concession portant sur l'aménagement de la ZAC du Grand Launay. Procédure prévue par les articles L. 300-4 et R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme. ZAC d'environ 41 ha, dédiée essentiellement à l'habitat, au sud de la commune historique de Châteaugiron. Programme prévisionnel: 916 logements de typologies variées, surface prévisionnelle de plancher d'environ 140 000 m2. Les équipements (vocation publique) de viabilité propre à la ZAC seront à la charge de l'aménageur (voirie et place, stationnements domaine public, cheminements, piétons/cycles, réseaux, espaces verts, jeux et dispositifs de loisirs, dispositifs de régulation des eaux pluviales…). Le concessionnaire participera au financement des équipements publics induits par la réalisation de la ZAC. Le financement de l'opération est principalement assuré par la cession de terrains aménagés, le concessionnaire assumant une part significative du risque économique de l'opération.
Durée envisagée: environ 15 ans.
II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA: 30 000 000.00 EUR
II.1.6) Information sur les lots : Cette concession est divisée en lots: non
II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) : Valeur hors TVA: 29 000 000.00 EUR
II.2) Description
II.2.1) Intitulé:
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 45211360
II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS: FRH03
Lieu principal d'exécution : Châteaugiron.
II.2.4) Description des prestations : Les missions confiées au concessionnaire couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération d'aménagement, conformément au programme de la commune, notamment:
— acquisition de terrains situés dans le périmètre de la ZAC,
— financement de l'opération,
— conduite des études de réalisation et plus généralement de toutes les études nécessaires à sa mise en oeuvre,
— réalisation sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que toutes les études et missions nécessaires à leur exécution,
— remise à la commune, après leur achèvement, des équipements publics réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire,
— cession ou location de terrains aménagés à des constructeurs,
— gestion administrative, technique, financière et comptable, communication et concertation autour de l'opération,
— coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération,
— clôture de l'opération.
II.2.5) Critères d'attribution
La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous:
• Critères: 1) Valeur technique des propositions 70 % (sous-critères énoncés au règlement de consultation)
• Critères: 2) Pertinence, cohérence et qualité de la proposition financière 30 % (sous-critères énoncés au règlement de consultation)
II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois: 180
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non
II.2.14) Informations complémentaires
Section IV: Procédure
IV.1) Description
IV.1.1) Forme de la procédure
Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S: 2019/S 018-039741
Section V: Attribution de concession : Une concession/un lot est attribué(e) : oui
V.2) Attribution de concession
V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 09/09/2019
V.2.2) Informations sur les offres
Nombre d'offres reçues: 4
Nombre d'offres reçues de la part de PME: 0
Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE: 0
Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE: 0
Nombre d'offres reçues par voie électronique: 4
La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques: non
V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire
Nom officiel : OCDL-Locosa - Numéro national d'identification : 73920216600024 - Adresse postale : 2 place du Général Giraud, CS 21206 - Ville : Rennes Cedex - Code NUTS : FRH03 - Code postal : 35012 - Pays : France - Courriel : *ocdl@giboire.com* - Téléphone : +33 223424040 - Fax: +33 299672527 - Adresse internet : *https://www.giboire.com/*
Le concessionnaire est une PME : non
V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)
Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession: 30 000 000.00 EUR
Valeur totale de la concession/du lot: 29 667 160.00 EUR
Section VI: Renseignements complémentaires
VI.3) Informations complémentaires :
Concession attribuée le 9.9.2019, signée le 24.10.2019 et notifiée le 29.10.2019.
Consultation des documents contractuels auprès du point de contact défini dans le présent avis.
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours
Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes - Adresse postale : 3 contour de la Motte - Ville: Rennes Cedex - Code postal : 35044 - Pays : France - Courriel : *greffe.ta-rennes@juradm.fr* - Téléphone : +33 223212828 - Adresse internet : *http://rennes.tribunal-administratif.fr/*
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes - Adresse postale : 3 contour de la Motte - Ville : Rennes Cedex - Code postal : 35044 - Pays : France - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr - Téléphone : +33 223212828 - Adresse internet : *http://rennes.tribunal-administratif.fr/*
VI.4.3) Introduction de recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours
Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes - Adresse postale : 3 contour de la Motte - Ville : Rennes Cedex - Code postal : 35044 - Pays : France - Courriel : *greffe.ta-rennes@juradm.fr* - Téléphone : +33 223212828 - Adresse internet : *http://rennes.tribunal-administratif.fr/*
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 29/10/2019

912489

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 01/10/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme IMBERT COLETTE**, née le 18/5/1939, décédée le 13/05/2018 à VITRE (35). Réf. 0358049786/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912505

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme GAILLARD Emilienne**, née le 05/10/1935, décédée le 25/11/2018 à RENNES (35). Réf. 0358050026/SC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912503

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **Mme VAUDELEAU Suzanne**, née le 18/12/1921, décédée le 29/07/2017 à RENNES (35) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0358035529/SC.

912500

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme DUNCAN Marie**, née le 18/06/1931, décédée le 11/05/2016 à RENNES (35). Réf. 0358050025/SC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912502

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 01/10/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. MALOEUVRE CELESTIN**, né le 8/7/1939, décédé le 16/12/2018 à GEVEZE (35). Réf. 0358049814/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912515

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. PAYEN Christian**, né le 23/7/1964, décédé le 05/06/2017 à LIFFRE (35). Réf. 0358049757/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912516

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme MARTIN MONIQUE,** née le 15/7/1958 décédée le 02/12/2018 à ANTRAIN (35). Réf. 0358050058/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912472

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. LEPETIT Charles**, né le 15/05/1929 décédé le 28/07/2014 à Rennes (35) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0358044070/fl.

912514

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 01/10/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme JAMBU MELANIE,** née le 16/10/1926, décédée le 10/01/2019 à VITRE (35). Réf. 0358049801/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912501

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 24/09/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme BERTRAND SYLVIE**, née le 16/4/1929, décédée le 04/03/2017 à CHANTEPIE (35). Réf. 0358049760/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912511

SUCCESSION

Par décision du TGI de RENNES en date du 01/10/2019 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. CARRE EMILE**, né le 9/4/1929, décédé le 10/07/2018 à VITRE (35). Réf. 0358049802/MD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

912499

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. CARRE Stéphane**, né le 22/05/1976 décédé le 11/08/2018 à Rennes (35) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0358044049/fl.

912506

AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Orgères

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicateur : Commune d'Orgères – 5 rue de la Mairie – 35230 ORGÈRES
Téléphone : 02.99.05.70.10 - Courriel : mairie@orgeres.fr
Objet du Marché : EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE LES GRAINS D'ORGE
Procédure de Passation : Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
Type de marché : Travaux - exécution
Prestation divisées en lots :
Lot 1 Démolition - Terrassement gros œuvre
Lot 2 Etanchéité couverture
Lot 3 Bardage métallique
Lot 4 Menuiseries extérieures
Lot 5 Menuiseries intérieures
Lot 6 Doublage Cloisons faux plafonds
Lot 7 Peintures lasures
Lot 8 Revêtement sols Faïence
Lot 9 Plomberie Ventilation chauffage
Lot 10 Electricité Courants Forts - CFA
Lot 11 Espaces verts
Lot 12 Equipements cuisiniste
Modalités d'attribution :
Le Marché sera attribué au mieux disant en fonction des critères suivants :
• 1 - prix des prestations : 60%
• 2 - valeur technique de l'offre : 40%
Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises :
• en téléchargement libre depuis le site internet : *https://marches.megalisbretagne.org*
Date limite de réception des offres : Vendredi 20 décembre 2019 avant 12h00
Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de : 2A DESIGN 25, avenue du Général de Gaulle 35131 CHARTRES DE BRETAGNE - Tél : 02 23 30 10 70
Date d'envoi de l'avis à la publication 6 novembre 2019

912507

néotoa
EMBELLIT LA VILLE ET LA VIE

APPEL A CANDIDATURES

Organisme acheteur : NEOTOA - 41 bd de Verdun – CS 61121 - 35011 RENNES CEDEX
Objet : Services - Mission de Maîtrise d'œuvre bâtiment Mission Base loi MOP avec Visa + Etude Thermique + Faisabilité Energétique
Tranche ferme : ESQ, APS, APD + Mission Etude Thermique (mission complémentaire), Mission Faisabilité Energétique (mission complémentaire).
Tranche optionnelle : PC, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.
Affaire 19DC026 : RENNES «Site de l'EHESP» - 2019RF02 - Maîtrise d'œuvre pour la construction de 256 logements collectifs.
Paiement : dans le délai global de 30 jours
Financement : PLUS-PLAI
Documents à produire : cf. article 6.1 du règlement de consultation.
Candidature :
Soit en candidature seule avec la qualité d'architecte ou agréé en architecture, inscrit à l'ordre.
Soit en groupement avec indication si conjoint ou solidaire avec pour mandataire un architecte ou agréé en architecture inscrit à l'ordre.
Un ou plusieurs bureaux d'études techniques ayant des compétences en structures, dans toutes disciplines de fluides pour des réalisations de conceptions similaires.
Un économiste de la construction si l'architecte n'a pas d'économiste intégré à son cabinet.
La composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché. La candidature de l'architecte ne peut être présentée que dans un seul groupement.
Critères de choix : le marché est attribué à l'entreprise ou groupement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés au règlement de consultation, après vérification de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Procédure : Appel d'offres ouvert – Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique
Date limite de réception des offres : 02/12/2019 à 12 h 00
Conditions d'envoi des offres : Les candidats transmettent obligatoirement leur offre par voie *électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante https://www.neotoa.fr/neotoa/les-marches-publics-neotoa*
La transmission par voie papier n'est pas autorisée.
Informations complémentaires : les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : *http://www.neotoa.fr/neotoa/les-marches-publics-neotoa*
Référence avis JOUE : 2019/S 211-517303
Date d'envoi de publicité JOUE : 30/10/2019

912498

7JOURS Les petites affiches de Bretagne
www.7jours.fr Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales

SAS - Capital 54 000 €
Durée 99 ans à compter du 20/07/1957
Siège social :
1, rue de La Chalotais - RENNES
Tél : 02 99 79 39 09
Télécopieur : 02 99 79 14 60
BP 80338 - 35103 RENNES CEDEX 3
Email : contact@7jours.fr

Président honoraire : Jean-Jacques BRÉE
Directeur de la publication : Guillaume LALAU

Directrice des services : Nadine RAFFIN
Rédaction : Laora MAUDIEU
Karine BARBÉ

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - parution le samedi
Prix de vente : 1,20 €
Abonnement un an : 50 € (TVA incluse)
CCP RENNES 2501-52 B
Imprimerie "CORLET ROTO"
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES
Commission paritaire : 0221 I 83943

Membre de RésoHebdoEco

ENQUETES PUBLIQUES

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

2e AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants de JANZÉ, AMANLIS, ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, BAIN-DE-BRETAGNE, BAIS, BAULON, BOISTRUDAN, BOURGBARRÉ, BRÉAL-SOUS-MONTFORT, BRÉCÉ, BRIE, BRIELLES, CHANTELOUP, CHARTRES-DE-BRETAGNE, CHATEAUBOURG, CHÂTEAUGIRON, COESMES, CORNILLÉ, CORPS-NUDS, CRÉVIN, DERVAL (44), DOMAGNÉ, DOMALAIN, DOMLOUP, ERCÉ-EN-LAMEE, ESSÉ, ÉTRELLES, FERCÉ (44), GENNES-SUR-SEICHE, GOVEN, GRAND-FOUGERAY, LA BOSSE-DE-BRETAGNE, LA COUYÈRE, LA DOMINELAIS, LALLEU, LE PERTRE, LE PETIT-FOUGERAY, LE SEL-DE-BRETAGNE, LE THEIL-DE-BRETAGNE, LE VERGER, LOUVIGNÉ-DE-BAIS, MARCILLÉ-ROBERT, MARTIGNÉ-FERCHAUD, MOUAIS (44), MOULINS, NOUVOITOU, NOYAL-SUR-BRUTZ (44), NOYAL-SUR-VILAINE, ORGÈRES, PANCÉ, PIRÉ-CHANCÉ (ex communes de Chancé et de Piré-sur-Seiche), PLÉCHATEL, POLIGNÉ, RETIERS, SAINT-ARMEL, SAINTE-COLOMBE, SAINT-ERBLON, SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, SAINTTHURIAL, SAULNIÈRES, SERVON-SUR-VILAINE, SOULVACHE (44), TALENSAC, TEILLAY, THOURIE, TORCÉ, TRESBOEUF, VERGEAL, VERN-SUR-SEICHE, VILLEPOT (44), que par arrêté préfectoral du 30 septembre 2019, une enquête publique est ouverte jusqu'au 7 décembre 2019 (12h), sur la demande présentée par la société ENERFÉES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de méthanisation à JANZE.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :
- en mairie de JANZÉ (version papier) aux heures suivantes : les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h, samedi de 9h à 12h.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : *http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe*
Un point d'accueil numérique sera mis à disposition du public :
- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 16h,
- à l'accueil des sous-préfectures de Fougères-Vitré, 9 avenue François Mitterrand et de Redon, Place
Charles de Gaulle, aux horaires d'ouverture habituels, afin de permettre la consultation électronique du dossier.
Des informations sur le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la société ENERFÉES – Les Fermiers de Janzé, Rue Charles Lindbergh - ZA de la Chauvelière 35150 JANZÉ.
Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :
•à la mairie de JANZÉ :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.
•par voie électronique à l'adresse suivante : *pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr* (en précisant en objet du courriel : « Industrie - enquête publique – Société ENERFÉES »). Madame Pascale Le FLOCH-VANNIER, cadre territoriale, désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public à la mairie de JANZÉ, les lundi 4 novembre de 9h à 12h, lundi 18 novembre de 14h à 17h, mercredi 27 novembre de 14h à 17h, samedi 7 décembre de 9h à 12h.
Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Rennes, le 30 septembre 2019

912491

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **LOUP** ; Forme sociale : société civile ; Siège social : 6 Ter Rue du Hameau de l'Abbaye 35770 VERN SUR SEICHE ; Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toute participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ; Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Mme Françoise LE DEIST et M Vincent ROULLIER demeurants 6 Ter rue Du Hameau de l'Abbaye 35770 VERN SUR SEICHE sans limitation de durée. RCS : RENNES. Pour avis.

197J06205

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **EFI BATIMENT** ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 16, rue de Fougères – 35340 LA BOUEXIERE. Objet social : Tous travaux de peinture en bâtiment et de vitrerie,décoration, revêtements muraux, ravalement, enduiseur béton, la vente de produits et accessoires se rattachant à ces activités ; Durée : 99 ans ; Capital social : 200 € ; Gérance : Monsieur Ionut EFTIMIE demeurant 16, rue de Fougères – 35340 LA BOUEXIERE. Sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

197J06210

Cabinet MILIN
Avocat au barreau
de Vannes
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tel : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 25 octobre 2019, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière, immatriculée au R.C.S. de RENNES dénommée **S.C.I. NEXUS**, au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet : L'acquisition et la propriété de tous immeubles. La gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. Le siège social est fixé à RENNES (35), 23 Boulevard de la Duchesse Anne. Le gérant est M. Mario PIROMALLI demeurant à RENNES (35), 23 Boulevard de la Duchesse Anne. Les cessions de parts consenties entre associés, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant ne sont pas soumises à agrément. Les parts sociales ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision des associés statuant à la majorité des deux tiers. Pour avis, la gérance.

197J06253

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/10/2019 il a été constitué une société. Dénomination sociale : **LES KOPAINS D'ABORDS**. Siège social : 11 ALLEE DE LA SERVANTINE, 35400 SAINT MALO. Forme : Société Civile Immobilière. Capital : 1000 €. Objet social : ACQUISITION ET GESTION DE BIENS IMMOBILIERS. Gérant : Monsieur Jean Noël FONTAA, 11 Allée de la Servantine, 35400 SAINT MALO. Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 50 ANS ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Malo

197J06213

CONSTITUTIONS

MONTFORT notaires

Géraud MOINS
6, Rue du Tribunal - BP 96229
35160 MONTFORT SUR MEU
02 99 09 82 82

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Géraud MOINS, Notaire à MONTFORT SUR MEU, l, le 21 août 2019, enregistré au SDE de RENNES le 28/08/19 réf : 3504P61 2019N03154 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : LOUGENIE. Le siège social est fixé à : MONTFORT-SUR-MEU (35160), 11 rue de Brocéliande. La société est constituée pour une durée de 99 années .Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR) Les apports sont en numéraires. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Monsieur RACCAPE Jérôme, dt 11 rue de Brocéliande à MONTFORT SUR MEU
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES
Pour avis
Le notaire.

197J06199

FICAMEX

MEILYDASI

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Ravouère
35890 BOURG DES COMPTES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOURG DES COMPTES du 30 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : MEILYDASI. Siège social : La Ravouère, 35890 BOURG DES COMPTES. Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur David DUPONT et Madame Simone DUPONT demeurant La Ravouère 35890 BOURG DES COMPTES.
Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis, La Gérance.

197J06215

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à VITRE, du 5 novembre 2019, il a été constitué une Société à responsabilité à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **CELUVY .** Capital : 1 000 E. Siège social : 6-8 rue Victor Hugo 35500 VITRE. Objet : L'acquisition, la vente, la réception comme apport, la construction, l'administration et la gestion par location meublée ou nue ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ; La constitution de toute sureté réelle sur les actifs sociaux ; A titre accessoire, la réalisation de toute prestation de services de type décoration, aménagement intérieur et conseils en aménagement intérieurs ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans. Gérant : Monsieur Gilles GUERMONT demeurant à VITRE (111e et Vilaine), 6-8 rue Victor Hugo. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES
Pour avis
La Gérance

197J06238

ACTI-JURIS
Société d'Avocats Conseils
D. LE GUEVEL - A.C. LAINÉ
1 rue de Paris - BP 51204
35512 CESSON SEVIGNE CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CESSON SEVIGNE du 2 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination : ILDV CONSULTING
Siège social : 6 rue de Rennes - 35590 SAINT GILLES
Objet : Toutes activités de conseil et de consultant dans les domaines de la communication interne et externe de développement et de conseil en stratégie commerciale auprès des entreprises d'hôtellerie et d'hébergement
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1.000 €uros divisés en 100 parts de 10 €uros de valeur nominale
Gérance : Monsieur Ildevert CHASME, demeurant à SAINT GILLES (35590) - 6 rue de RENNES, a été nommé gérant pour une durée indéterminée
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de RENNES
Pour avis, le Gérant.

197J06220

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Christophe CAUSSIN, en date du 18 octobre 2019, à SAINT GREGOIRE (35160).
Dénomination : LTBreizh.
Forme : Société civile.
Siège social : 18 B rue des Chauffaux, 35160 Breteil.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 400 euros
Montant des apports en numéraire : 400 euros.
Cession de parts et agrément : Les cessions de parts entre vifs ou par décès sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérant : Monsieur Fabien BERDER, demeurant 18 B rue des Chauffaux, 35160 BRETEIL
Gérant : Madame Alexandra BERDER LE TANNOU, demeurant 18 B rue des Chauffaux, 35160 BRETEIL
Gérant : Monsieur Marc-Antoine LE TANNOU, demeurant 25 rue des Amiraux, 75018 PARIS
La société sera immatriculée au RCS de RENNES.
Pour avis.
Me Christophe CAUSSIN Notaire

197J06271

ACTYOU

Armelle COTTEBRUNE
Société d'avocats
2, Avenue Charles Tillon
35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SELARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : ODONTORETIERS – Capital : 10.000 € - Siège social : 2, rue Anatole Le Braz, 35 240 RETIERS – Objet : - L'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, tant qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. – Gérants : Hichem ASSALI, demeurant à JANZE (35 150) 1, rue Paul Painlevé – Marianne ZAMARON, demeurant à RENNES (35 000), 45 mail François Mitterrand – Durée : 99 années – RCS : RENNES.
Pour avis, la Gérance.

197J06144

Luc SERRURIER
Notaire
16, Quai Duguay-Trouin
35000 RENNES
Tel. : 02 99 85 95 80

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Luc SERRURIER, Notaire à RENNES (35000), 16 Quai Duguay Trouin, le 14 octobre 2019, il a été constitué la SCI aux caractéristiques suivantes : - FORME : Société civile immobilière - DENOMINATION : **SCI AMOUR** - SIEGE SOCIAL : 3 avenue de la Bouvardière 35650 LE RHEU - OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la location de tous biens et droits immobiliers. - DUREE : 99 années - CAPITAL : 1650,00 euros - APPORTS EN NUMERAIRE : 1650,00 euros - GERANCE : Valérie Fabienne Karine AMOUR demeurant 3 avenue de la Bouvardière 35650 LE RHEU - CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, aux descendants desdits associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale donnée à la majorité des deux tiers des associés. - IMMATRICULATION : au RCS de RENNES.
Pour avis,
Le Notaire

197J06137

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 28/10/2019, il a été constitué la Société par Actions Simplifiée « ATLAS35 ».
Capital social : 5.000 euros Siège social : 21 rue de Chantepie 35770 VERN-SUR-SEICHE Objet : Le commerce de gros et de détail, le négoce et la représentation commerciale, l'import-export de tous produits d'alimentation générale, de boissons, d'emballages, d'ameublement, de bazar.
Président : M. Lhoussaine TAISSAT, résidant 7 Square du Douro, 35200 RENNES, nommé pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : toute cession est soumise à un agrément au profit des autres associés et de la compétence de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES
Pour avis.

197J06268

ROGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 euros
Siège social : 8 rue Nationale
35380 PLELAN LE GRAND

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLELAN LE GRAND du 31 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ROGER
Siège social : 8 rue Nationale, 35380 PLELAN LE GRAND
Objet social : Styliste ongulaire sans manucure, massages, extension, rehaussement et teinture de cils, micro-needling, maquillage
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros
Gérance : Madame Laura ROGER, demeurant 10 La Bouyère 35750 IFFENDIC
Madame Virginie ROGER, demeurant 10 La Bouyère 35750 IFFENDIC
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis
La Gérance

197J06174

Étude de Maîtres Emmanuel LE CORVIC
et Richard LEVIONNOIS
Notaires associés à SAINT-GILLES (Ille-et-Vilaine)
31 rue de Rennes

Notaires

SCI LA LANDELLE

Société Civile Immobilière au capital de 100,00 euros
Siège social : La Landelle 35590 SAINT-GILLES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date du 31 octobre 2019, a été constituée une société civile immobilière, ayant les caractéristiques suivantes : Objet : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'amélioration, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et, de manière exceptionnelle, la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; La propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher, incluant l'achat et la vente de tout support de placements financiers, tels que valeurs mobilières, parts d'OPCVM, etc… et de toutes liquidités, en euros ou en toute monnaie étrangère ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes Sociétés commerciales ou civiles, notamment par voie de création de Société, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux ou autrement; La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement; L'administration et la gestion, pour son propre compte, de parts de sociétés civiles immobilières ou de parts de sociétés civiles de placements immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement; Et, plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant à l'objet ci-dessus ou contribuant à sa réalisation et susceptibles de contribuer au développement de la société, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Dénomination sociale : LA LANDELLE. Siège social : SAINT-GILLES (35590), La Landelle. Durée : 99 ans. Capital social : 100,00 € intégralement en apports numéraire. Les associés pour une durée indéterminée :
- Monsieur René BAREL, demeurant à SAINT-GILLES (35590), La Landelle,
- Madame Gwendoline BAREL demeurant à RENNES (35000), 62 quai Saint-Cyr,
- Madame Typhaine BAREL demeurant à SAINT-MALO (35400), 13 boulevard Gambetta,
- Madame Anne-Claire BAREL demeurant à JUVISY (91260), 7 rue de la Seine,
Et gérant pour une durée indéterminée :
- Monsieur René BAREL, demeurant à SAINT-GILLES (35590), La Landelle,
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. Oppositions, s'il y a lieu, en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au siège de ladite société. Pour insertion, la Gérance.

197J06243

CONSTITUTIONS

SEC INVEST

Société Civile au capital de 1 000.00 €
Siège social : 5, rue Roger Martin du Gard
35340 LIFFRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. établi à LIFFRE (35) en date du 30 Octobre 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SEC INVEST,
SIEGE SOCIAL : 5, rue Roger Martin du Gard - 35340 LIFFRE
OBJET : La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés civiles ou commerciales ; toutes activités accessoires en relation directe avec l'objet ci-dessus indiqué et destinées exclusivement aux sociétés ou groupements dont la Société détient des participations ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ; la fourniture, à titre accessoire, de garanties à ses associés.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
GERANCE : Monsieur Sébastien CHERRUAULT, demeurant à LIFFRE (35340) – 5, rue Roger Martin du Gard, nommé pour une durée indéterminée.
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au R.C.S. de RENNES
Pour avis, le gérant

197J06141

Par ASSP du 05/10/2019, il a été constitué une SARL dénommée **UNICABLE**. SIÈGE SOCIAL: 13 square yves le bitous 35700 Rennes.CAPITAL: 5000€. OBJET: l'installation de fibre optique chez les particuliers et les entreprises et la mise en service de box internet pour le compte de fournisseurs d'accès à internet. Creation et realisation de reseaux fibre optique. GÉRANCE: M. Redouane Kious, 13 square yves le bitous 35700 Rennes ; M. Younesse Akid, 18 square amiral andré roux 35700 Rennes DURÉE: 99 ans. Immatriculation au RCS de RENNES.

197J05641

Par acte SSP du 10/10/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **SCI ROCAS IMMO**. Objet social : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles. Siège social : 17 rue Hippolyte Bousquet, 35170 Bruz. Capital : 500 €. Durée : 99 ans. Gérance : M. LUCAS FRANCK, demeurant 17 rue Hippolyte Bousquet, 35170 Bruz, M. ROBIN CHARLIE, demeurant 2, L'ESPERANCE, 44460 Avessac. Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint, le partenaire pacsé et les membres de la famille du cédant) qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires. Immatriculation au RCS de Rennes

197J06156

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **MAZOLO**. Siège social : 134 C Lieudit Les Grandes Maisons 35720 TRESSE. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens ou droits immobiliers (…). Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : Corinne QUERE, épouse CREOFF sise 134 C Lieudit Les Grandes Maisons 35720 TRESSE sans limitation de durée. Cessions de parts : libre entre associés exclusivement. RCS SAINT MALO. Pour avis,

197J06160

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Octobre 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **BD DE VITRE**. Forme sociale : Société Civile de Construction Vente. Au capital de : 1 000 €. Siège social : 75 rue de l'Alma 35000 RENNES. Objet social : Promotion Immobilière. Gérance : la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, RCS NANTES 821 353 315, 24 Bd Vincent Gâche 44200 NANTES, représentée par Monsieur Damien SAVEY, Directeur Général et la société BATI ARMOR, RCS RENNES 503 365 397, 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, représentée par Monsieur Damien SAVEY, Directeur Général. Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et avec le consentement de la gérance pour les cessions à des tiers extérieurs. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Rennes. Pour avis

197J06169

---

mondrian avocats
14 rue Claude Bernard
35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 octobre 2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : **HPO**. FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL : 205 820 euros. SIÈGE : 83 rue de la Gare 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE. OBJET : L'activité de Holding et de siège social, la supervision et la gestion d'autres unités de la même entreprise ou du même groupe, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de l'entreprise ou du groupe, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des unités rattachées, (APE 7010Z). DURÉE : 99 années. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 "Agrément des cessions " des statuts avec prise en compte des voix du Président de la société. PRÉSIDENT : Monsieur Philippe OGER, Demeurant 96 rue Jules Rein 78600 LE MESNIL LE ROI. DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ : Madame Huguette PRIOUR OGER demeurant 96 rue Jules Rein 78600 LE MESNIL LE ROI. IMMATRICULATION : au RCS de RENNES. Pour avis,

197J06191

FICAMEX

MENANT ANNE-CECILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 2 rue de la Gare
35370 ST GERMAIN DU PINEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GERMAIN DU PINEL du 31 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MENANT ANNE-CECILE. Siège social : 2 rue de la Gare, 35370 ST GERMAIN DU PINEL. Objet social : L'exploitation de l'activité de commerce d'alimentation générale et toute autre activité connexe ou complémentaire s'y rattachant directement ou indirectement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 100 euros. Gérance : Madame Anne-Cécile MENANT, demeurant 5 rue Champ de la Fontaine 35370 ST GERMAIN DU PINEL, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis, La Gérance

197J06165

AVIS DE NOMINATION D'UN NOTAIRE

La chambre des notaires d'Ille et Vilaine informe le public que :

Par arrêté de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 29 juillet 2019, **Maître Yann GRATESAC** a été nommé notaire associé au sein de la Société Civile Professionnelle de **Maîtres Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN et Yann GRATESAC, notaires associés**, titulaire d'un Office notarial à **PACE (35740)** avec un bureau permanent à **TINTENIAC (35190)**.

En cette qualité, il a prêté serment à l'audience du **Tribunal de Grande Instance de RENNES le 27 août 2019.**

Le siège de l'office est :
8, avenue Charles Le Goffic 35740 PACE
02.23.22.60.16 – office35021.pace@notaires.fr

Notaires

Pour avis,
Me Yann GRATESAC, notaire à PACE

912471

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **STEGO** ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 16 rue de la Poste 35500 SAINT-AUBIN-DES-LANDES ; Objet social : Tous travaux d'isolation, d'étanchéité, l'entretien et la réparation de toitures et façades ; Durée : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Mokhtar BOUCETTA sis 16 rue de la Poste 35500 SAINT-AUBIN-DES-LANDES, sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis,

197J06129

Par acte SSP du 12/10/2019 il a été constitué une SARL dénommée : **VIET FOOD**. Siège social : 46 rue d'Antrain 35000 RENNES. Sigle : VF. Capital : 9.000€. Objet : La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons surplace ou à emporter. La vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. La fabrication à caractère artisanal, la vente et la commercialisation de plats asiatiques. L'import, l'export, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires asiatiques. Gérance : Mme PHAN Thi Thanh Thao, 17 Rue Joseph Turmel 35700 RENNES, Mme NGUYEN Thi Kim Ngan, 32 rue Mirabeau, Apt H315 35700 RENNES et Mme TRAN Minh Mong Hoang, 29 rue Emile Bernard, Apt 147 35700 RENNES. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de RENNES

197J06157

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date à Louvigné de Bais du 30 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **CEDRIC RETAILLEAU PEINTURE,** Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, Siège : L'Aubenais – 35680 Louvigné de Bais, Objet : Peinture en bâtiment, Durée : 99 ans, Capital : 5.000 euros, Gérance : Mr Cédric RETAILLEAU – L'Aubenais – 35680 Louvigné de Bais, Immatriculation au RCS de Rennes.
Pour Avis, Le Gérant

197J06139

---

lexanot
GENTILHOMME · CHARPENTIER
LATRILLE · BOURGES · BUREAU
GUIHARD
14 avenue Janvier CS 46421
35064 Rennes Cedex
t. 02 99 29 61 29
accueil.35008@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 23/10/2019 reçu par Maître Antoine BUREAU, Notaire à RENNES (35000), 14 avenue Janvier, est constituée la **SCI SABRON**. Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 500 €. Cession de parts sociales : Agrément des associés à la majorité représentant plus de la moitié du capital social, sauf pour les cessions entre associés qui sont libres. Siège : 8 B rue des Ormeaux 35000 RENNES. Gérants : M. Ronan LOZARC'H et Mme Sabrina KRAPEZ, demeurant 8 B rue des Ormeaux 35000 RENNES. La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

197J06195

DC COUVERTURE

SAS au capital de 2500 €
Impasse des Créateurs - ZAC de Beaulieu
35430 Saint-Guinoux - RCS Saint-Malo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DC COUVERTURE
Forme sociale : SASU
Au capital de : 2500 €.
Siège social : Impasse des créateurs - ZAC de Beaulieu 35430 Saint-Guinoux.
Objet : Tous travaux de couverture, de toiture en tous matériaux, de zinguerie, de charpente, d'isolation, d'étanchéité, ainsi que la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, tous travaux de second œuvre.
Président : M. Cédric DESNOS demeurant 50 Rue du Haut gouillon 35540 Miniac-Morvan
Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Malo.
Pour avis

197J06154

ELIE INVEST

Société Civile au capital de 1 000.00 €
Siège social : 15, rue du Couesnon - VENDEL
35140 RIVES DU COUESNON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. établi à RIVES DU COUESNON (35) en date du 31 Octobre 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ELIE INVEST,
SIEGE SOCIAL : 15, rue du Couesnon - VENDEL, 35140 RIVES DU COUESNON,
OBJET : La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés civiles ou commerciales ; toutes activités accessoires en relation directe avec l'objet ci-dessus indiqué et destinées exclusivement aux sociétés ou groupements dont la Société détient des participations ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ; la fourniture, à titre accessoire, de garanties à ses associés.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
GERANCE : Monsieur Gaël BAYLE, demeurant 15 rue du Couesnon, VENDEL - 35140 RIVES DU COUESNON, nommé pour une durée indéterminée.
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation au R.C.S de RENNES.
Pour avis, le gérant

197J06260

CONSTITUTIONS

Cabinet MILIN
Avocat au barreau de Vannes
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tel : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 25 octobre 2019, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière, immatriculée au R.C.S. de RENNES dénommée S.C.I. AJA LB MAP, au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet : L'acquisition et la propriété de tous immeubles. La gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. Le siège social est fixé à RENNES (35), 23 Boulevard de la Duchesse Anne. Le gérant est M. Mario PIROMALLI demeurant à RENNES (35), 23 Boulevard de la Duchesse Anne. Les cessions de parts consenties entre associés, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant ne sont pas soumises à agrément. Les parts sociales ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision des associés statuant à la majorité des deux tiers.
Pour avis, la gérance.

197J06263

SCI ACM IMMO

Société civile au capital de 1000 €
Siège social : Le Buisson - 35380 PAIMPONT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2019, à Paimpont il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : **SCI ACM IMMO.**
Forme sociale : Société Civile Immobilière. **Siège social** : Le Buisson – 35380 PAIMPONT. **Objet social** : La Société a pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'acquisition sur la commune de PAIMPONT (35 380) – 16, résidence de la Moutte, d'une maison d'habitation sur un terrain de 416 m2, destinée à être louée. **Durée**: 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS. **Capital social** : 1000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire, **Gérance** : Monsieur Christian MARC, demeurant Le Buisson – 35380 PAIMPONT. **Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément pour toutes cessions autres qu'entre associés ou par associés à son conjoint, un ascendant ou descendant, **Immatriculation** : RCS de RENNES
La Gérance

197J06114

Par ASSP du 6/10/2019 constitution de la SASU : **DGA Auto**. Capital: 1000€. Siège social: 1 ter rue des Tisserands 35410 Châteaugiron. Objet: achat/vente de voitures et de véhicules automobiles légers. Président : Guy Dufour, 1 rue Gabriel Germain 35000 Rennes. Admissions aux assemblées et droits de vote : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément : cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Rennes.

197J05585

Suivant un acte ssp en date du 31/10/2019, il a été constitué une SASU Dénomination : **IDEAL HABITAT 35**. Nom commercial : IDEAL HABITAT 35. Siège social : 1 Avenue De Remondel 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE. Capital : 5000 €. Activités principales : création d'une activité de maîtrise d'oeuvre dans la construction bâtiment et établissement de plans architecturaux, création d'une activité d'architectures et établissement de plans architecturaux, création d'une activité de conseil en matière d'architecture. Durée : 99 ans. Président : M. ALTEMEL CENAN 2 Square De Stockholm 35200 RENNES. Immatriculation au RCS de RENNES

197J06252

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IFFENDIC du 22/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LA BREIZH VERTE
Siège social : La Filiais, 35750 IFFENDIC
Objet social : L'activité de paysagiste : création, aménagement et entretien des espaces extérieurs ; Réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers ; Elagage
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Youenn DEFERNEZ, demeurant La Filiais 35750 IFFENDIC et Monsieur Florent BIZETTE, demeurant 21 rue Jeanne Baret 35590 L'HERMITAGE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis, La Gérance

197J05961

par assp en date du 06.10.2019,a ete constituee la sci kerllam,capital 100€,siege 16 all des lilas 35590 clayes,est nomme dirigeant eric pinson sis 16 all des lilas 35590 clayes,objet:l'acquisition, administration et gestion par location ou autre de tous immeubles et biens immobiliers,duree:99 ans. rcs rennes

197J05721

Par ASSP du 03/10/2019, il a été constitué une EURL dénommée **OCY CONSEIL**. Siège social: 2 rue claude chappe 35510 Cesson sévigné. Capital : 1 000€. Objet: le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de systèmes informatiques. Gérance : Mme Maréva BERNY, 17 rue joseph fournier 35300 Fougères. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de RENNES.

197J05603

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/19, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **SME ELEC 35.** Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Au capital de : 1000 €. Siège social : 4 Avenue des Perrières 35650 LE RHEU. Objet : Réalisation d'installations d'électricité, de plomberie, de chauffage, de matériel en lien avec les énergies renouvelables et le négoce de tous produits liés à la réalisation de ces activités. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES. Gérants : M. Abdelwahhab FELLOUHE, 4 Avenue des Perrières 35650 LE RHEU. Pour avis

197J06283

MODIFICATIONS

FIDAL
Direction Nord-Picardie
Immeuble Crystal
Zac Euralille-Romarin
(3B allée Vauban - La Madeleine)
59777 EURALILLE

ERY Société Civile au capital de 1.000 € SAINT-AUBIN-DES-LANDES (35500) Les Lacs n°2 802 130 948 RCS RENNES Par AGE du 20/05/19, le capital social a été réduit de 750 € pour être ramené à 250 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

197J06167

ComptaCom

AUGUSTE ET PASCAL MALOEUVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : ZA La Janaie, 35240 RETIERS
451 226 559 RCS RENNES

NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes d'une décision en date du 11/10/19, l'associée unique a nommé M. Jérémy BOUDET, demeurant 25 La Delinais, 44110 LOUISFERT en qualité de co-gérant, avec effet au 01/10/19 et pour une durée illimitée. Pour avis, la Gérance

197J06249

SARL GEM BOULANGERIE

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 12 bis route du Châtelier
44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
RCS SAINT-NAZAIRE 524 789 161

AVIS DE MODIFICATIONS

Personne habilitée à engager la société : M. Emmanuel GUICHARD et Mme Marina LEGAULT, cogérants demeurant ensemble 1 passage des Douets – 35380 MAXENT.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 53 avenue de la Libération – 35380 PLÉLAN-LE-GRAND, à compter du même jour.
En outre, ils ont décidé d'augmenter le capital de quatre-vingt-quinze mille euros (95000 €) pour être porté à cent mille euros (100 000 €), par incorporation de réserves.
Les articles 4 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Article 4 – Siège social :
Ancienne mention : « Le siège social est fixé au 12 bis route du Châtelier - 44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX »
Nouvelle mention : « Le siège social est fixé au 53 avenue de la Libération – 35380 PLÉLAN-LE-GRAND »
Article 8 – Capital social :
Ancienne mention
Capital : 5 000 €
Nouvelle mention
Capital : 100 000 €
En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 524 789 161fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis, la gérance

197J06273

ANOZRWAY

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 3 Passage de l'Illet
35760 SAINTGREGOIRE
R.C.S. RENNES 848 675 120

AVIS DE MODIFICATIONS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 14 août 2019 que Monsieur Mathieu LOUVARD, demeurant 13 rue de la Verrerie - 92190 MEUDON, a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué à compter du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis

197J06216

ComptaCom

ALLU TOLE ZINC PLIAGE 35

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : ZA La Janaie, 35240 RETIERS
819 432 477 RCS RENNES

NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes d'une décision en date du 11/10/19, l'associée unique a nommé M. Jérémy BOUDET, demeurant 25 La Delinais, 44110 LOUISFERT en qualité de co-gérant, avec effet au 01/10/19 et pour une durée illimitée. Pour avis, la gérance

197J06250

ComptaCom

HOLDING MALOEUVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 277 500 euros
Siège social : ZA La Janaie, 35240 RETIERS
819 126 483 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

L'Assemblée Générale réunie le 11/10/19 a :
- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 27 500 euros par apports en numéraire, pour le porter de 277 500 euros à 305 000 euros,
- nommé M. Jérémy BOUDET, demeurant 25 La Delinais, 44110 LOUISFERT en qualité de cogérant, à compter du 01/10/19 et pour une durée illimitée,
- modifié les articles 6 (apports) et 7 (capital social) des statuts. Pour avis, la Gérance

197J06247

SCI DES TROIS A

SCI au capital de 182,94 €
Siège social : La Guais route de la Vicomte Bt à 35800 DINARD
383 136 413 R.C.S. SAINT MALO

Aux termes d'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 Octobre 2019, Il a été pris acte de la démission de Madame Odile MONGHEAL de ses fonctions de cogérante, Madame Michèle MONGHEAL reste seule gérante. Rcs Saint-Malo. Pour Extrait. La gérance.

197J06140

AREF II PILLAR HOLDING

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10000.00 €
Siège social : 5 place Charles Béraudier
Vector 69003 LYON
839 565 645 RCS LYON

PERSONNES HABILITEES A ENGAGER LA SOCIETE :
Président : Miguel Santiago IGLESIA PEREZ demeurant C/arturo Soria 307 28011 MADRID – Espagne
Directeur Général : Bertrand LE MOUELLIC demeurant 16, rue Marcel Planiol – 35000 RENNES
Commissaire aux comptes titulaire : ERNST&YOUNG AUDIT sis 1 et 2 Place des Saisons Paris la Défense 1 – 92400 COURBEVOIE
D'un procès-verbal de l'associé unique du 23 août 2019, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 23/08/2019, de LYON (Rhône) 5 place Charles Béraudier - Vector, à VECTOR CUATRO - 5, rue Jean Macé - 35700 RENNES.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : Le siège social est fixé à LYON (Rhône) 5 place Charles Béraudier - Vector .Nouvelle mention : Le siège social est fixé à VECTOR CUATRO - 5, rue Jean Macé - 35700 RENNES. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis, le représentant légal.

197J06178

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

JP IMMO

Société civile au capital de 31.310 Euros
Siège social : VERN SUR SEICHE
(Ille et Vilaine) - La Bauchée
RCS RENNES 477 606 057

NOMINATION DE CO-GERANT

Par décisions du 29 septembre 2019, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de nouveau cogérant, M. Jean-Marc RIMPOT, demeurant à GAHARD (35490) Les Tressardières, à compter du 29 septembre 2019. Pour Avis, La gérance.

197J06281

FARSIGHT VR

SARL au capital de 30.000 euros
Siège social : 2 rue de la Mabilais
35000 RENNES
RCS RENNES 811 348 333

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant décisions des associés du 01/10/2019, il résulte que le siège social est transféré, à compter du même jour, à : 4 rue de Montfort, 35000 RENNES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérance.

197J06131

SYFADIS

Société par actions simplifiée
au capital de 65.426 €
Siège social : 31 Rue Guy Ropartz
35700 RENNES
437 663 180 R.C.S. RENNES

Le 31/10/2019, l'associée unique, à effet dudit jour, a pris acte de la démission de la société MANPOWER NOUVELLES COMPETENCES de ses fonctions de Président de la Société, et nommé, pour une durée illimitée, Président, Monsieur Laurent DELAPORTE, demeurant : 11 rue Pierre Curie - 78400 CHATOU. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis,

197J06185

MODIFICATIONS

GEM

Société civile immobilière
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 12 bis route du Châtelier
44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
R.C.S. SAINT-NAZAIRE 840 344 295

AVIS DE MODIFICATIONS

Personnes habilitées à engager la société : - Mme Marina LEGAULT, co-gérante demeurant 1 passage des Douets - 35380 MAXENT.- Emmanuel GUICHARD, co-gérant demeurant 1 passage des Douets - 35380 MAXENT.
Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à PLELAN-LE-GRAND (35380) – 53 avenue de la Libération avec effet au même jour et supprimer de l'objet social la mention.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : « Le siège social est fixé : 12 bis route du Châtelier - 44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX »
Nouvelle mention : « Le siège social est fixé : 53 avenue de la Libération - 35380 PLELAN-LE-GRAND »
L'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : L'acquisition d'un immeuble sis à 152 avenue du Mazy – 44380 PORNICHET, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société ;
Nouvelle mention : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est, ou pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société ;
En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 840 344 295 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis, la gérance

197J06274

SCP PRADO - CAZUGUEL
6 Rue Etang Du Miroir
35430 CHATEAUNEUF
D'ILLE-ET-VILAINE
Tél 02 99 58 40 73
Fax 02 99 58 33 03
Notaires

« D & L »

Société à responsabilité limitée
Ancien capital social de 60.000 €
Nouveau capital social de 72.000 €
15 rue des Hameaux
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS
R.C.S. SAINT-MALO 838 731 776

AUGMENTATION CAPITAL ET CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 mai 2019, il a été décidé de :
1°/ Augmenter le capital social de 12.000,00 €, et en conséquence porter le montant du capital social de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) à SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (72.000,00 €) à compter du 31 mai 2019, et modifier en conséquence l'article 7 des statuts,
2°/ Accepter la démission de Monsieur Fabien LECHARTIER de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31 mai 2019, et accepter que Monsieur Fabien DUMONT soit seul et unique gérant à compter du 31 mai 2019. Pour avis, le gérant

197J06208

MODIFICATIONS

BREIZ NATURE

SARL au capital Social de 3 000 €
ZONE ARTISANALE LES TARDIVIÈRES
35160 MONTFORT-SUR-MEU
R.C.S. de RENNES n° 791 959 497

AVIS DE MODIFICATIONS

Par assemblée générale en date du 5 juillet 2019 il a été décidé la transformation, à compter du 1er Avril 2019, de ladite société en Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques ci-après :
- Dénomination sociale : BREIZ NATURE
- Siège social: Zone Artisanale Les Tardivières-35160 MONTFORT-SUR-MEU
- Objet : l'achat revente de produits bio
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
- Capital Social : 3000 €
- Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
- Clauses relatives aux transmissions d'actions : agrément de toutes les transmissions d'action quelle que soit la qualité du cessionnaire
- Administration de la société : Madame FRANCO Anne-Marie épouse NATALI demeurant à MONCASSIN (Gers) « Fortassin », en qualité de Président
- Commissaires aux comptes : il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

La modification sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. POUR AVIS et MENTION, Le Président

197J06176

AG
AUDE GIRARD
Avocat au Barreau de RENNES
Le Seize, 16 Esplanade du Champ de Mars
à RENNES

BRETAGNE CARBURATION

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social : ZAC de Mivoie - 8, rue Emile Souvestre 35136 ST JACQUES DE LA LANDE
438 301 103 RCS RENNES

TRANSFORMATION

Le 31/10/19, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/11/19, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Pas de changement de dénomination, d'objet, de siège ni de durée et des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social ; capital social identique : 8 000 €. Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous forme de SARL, Gérant : Pascal Maurais ; sous forme de SAS, Président : Pascal Maurais 10, rue de l'Hermitage Cintré (35) ; Publicité RCS RENNES.
Pour avis

197J06153

E.A.R.L. LE LONG PRE

Société Civile
au capital social de 7 500 euros
Siège social : "Le long pré"
35350 SAINT MELOIR DES ONDES
R.C.S. SAINT MALO 488 885 062

AVIS DE MODIFICATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 octobre 2019
il a été arrêté ce qui suit :
- Monsieur JENOUVRIER Loïc, domicilié au lieu-dit «Le long pré» commune de SAINT MELOIR DES ONDES, démissionne de ses fonctions de gérant et se retire de la société au 31 octobre 2019

Pour avis
Les Gérants

197J06133

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

SCI BIGNON-LANDELLES

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social : VERN SUR SEICHE
(Ille et Vilaine) - La Bauchée
RCS RENNES 453 906 414

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions en date du 30 septembre 2019, la collectivité des associés a décidé, de nommer en qualité de nouvelle cogérante, en remplacement de M. Jean-Pierre RIMPOT, démissionnaire, ce à compter du 30/09/2019 ; la société JP IMMO, société civile au capital de 31 310 €, dont le siège social est à VERN SUR SEICHE (35770), La Bauchée, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 477 606 057, ayant elle-même pour cogérants : M. Jean-Pierre RIMPOT demeurant à VERN SUR SEICHE (35770), La Bauchée et M. Jean-Marc RIMPOT, demeurant à GAHARD (35490), Les Tressardières. Pour Avis, La gérance

197J06284

AUTREMENT « LE MOBILIER DE RANGEMENT »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 82.000 euros
Siège social : 59, boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES
538 646 753 RCS RENNES

CHANGEMENT DE GERANT

Par décision de l'associée unique du 04/11/2019 a été constatée la démission d'Yvon REMANDE sis 28, avenue Moretonhampstead 35830 BETTON de ses fonctions de gérant au 04/11/2019 inclus. Eric TEFFENE sis 67, boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES a été nommé gérant sans limitation de durée à effet du 04/11/2019. Les articles 7, 13, 18 et 19 des statuts ont été modifiés. RCS RENNES. Pour avis.

197J06234

3E OEIL

EURL au capital de 49 000 €
Siège social : Esplanade Christian Hauvette, Appt 321 35135 CHANTEPIE
RCS de RENNES 791 772 478

En date du 04/11/2019, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 04/11/2019 et de modifier l'article Article 5 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au Esplanade Christian Hauvette, Appt 321, 35135 CHANTEPIE.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4 ALLÉE DES CERISIERS, 35770 VERN-SUR-SEICHE.

L'inscription modificative sera portée au RCS de RENNES tenue par le greffe du tribunal. BRUHAT Jérôme

197J06204

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

SOCIETE ANDRE MOREL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38 200 Euros
Siège social : PARTHENAY DE BRETAGNE
(Ille et Vilaine) - La Lande
RCS RENNES 432 740 785

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 octobre 2019, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 3 septembre 2019 : Monsieur Julien PLEPST demeurant à GEVEZE (Ille et Vilaine) — Le Champ Pecor. Pour avis

197J06179

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

BLOSNE DES LOGES

Société civile
au Capital de 20 000 Francs (3 048,98 €)
Siège social : VERN SUR SEICHE
(Ille et Vilaine) - La Bauchée
RCS RENNES 347 468 258

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions en date du 30 septembre 2019, la collectivité des associés a décidé, de nommer en qualité de nouvelle cogérante, en remplacement de M. Jean-Pierre RIMPOT, démissionnaire, ce à compter du 30/09/2019 ; la société JP IMMO, société civile au capital de 31 310 €, dont le siège social est à VERN SUR SEICHE (35770), La Bauchée, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 477 606 057, ayant elle-même pour cogérants : M. Jean-Pierre RIMPOT demeurant à VERN SUR SEICHE (35770), La Bauchée et M. Jean-Marc RIMPOT, demeurant à GAHARD (35490), Les Tressardières. Pour Avis, La gérance

197J06282

LE BETON GLISSE - L.B.G.

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : 51 Route de Rennes
Le Châtelier en Pléchâtel
BAIN DE BRETAGNE (35470)
388 079 659 R.C.S. RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision du Président en date du 25/10/2019, le siège social a été transféré de BAIN DE BRETAGNE (35470) 51 Route de Rennes — Le Châtelier en Pléchâtel - à CHANTEPIE (35135) « Le Pont Boeuf », à compter du 1/11/2019. Dès lors, l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

197J06276

PHARMACIE DU MÉE

SELAS au capital de 5.793,06 €
Siège social : 5, Rue du Mée, Centre Commercial du Mée 35500 VITRÉ
R.C.S. RENNES 350 084 620

Le 29/10/2019, l'associé unique a nommé Mr François PONTOIZEAU demeurant à RENNES (35000), 2 Rue Poullain Duparc en qualité de Président à compter du 01/11/2019 en remplacement de Mr Philippe SQUIBAN, démissionnaire. Dépôt des pièces sera effectué au RCS de Rennes.

197J06251

CABINET INFIRMIER DE LA ROBIQUETTE-BEAUREGARD

Société civile de moyens au capital de 1 000 €
1 rue Robert Duvivier
35000 RENNES
832 987 044 RCS Rennes

DEMISSION ET NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes d'une assemblée générale du 01/10/2019, Mme Nathalie BOUCHET a démissionné de ses fonctions de co-gérante.
En outre, aux termes de cette même assemblée générale du 01/10/2019, M. Grégoire GRAU a été nommé co-gérant. Il exerce donc ses fonctions aux côtés de Mme Charlotte ARDITTI.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis

197J06161

SUEZ RV NORMANDIE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2.088.378,75 €
Siège social : Rue de la Terre Adélie
Parc Edonia - Bâtiment T - CS 86820
35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX
788 261 626 R.C.S. Rennes

Par décision du 14/06/2019, l'Associé unique a nommé M. Grégory COUSIN, 18 rue d'Asnières 14440 Bény-sur-Mer en qualité de Directeur Général Délégué, en remplacement de M. Mickael MAIRAND démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de RENNES.

197J06257

BERMA

Société civile immobilière capital de 1 524,49 €
Siège social : Zone Artisanale du Hil
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
RCS RENNES 339 166 456

TRANSFERT DU SIEGE

Par procès-verbal des décisions des associés du 28 octobre 2019, le siège social est transféré de la Zone Artisanale - 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE au 34, rue de la Cerclière – 35520 LA MEZIERE, à compter du 1er novembre 2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis

197J06248

7 JOURS Les petites affiches de Bretagne
Abonnez-vous ! 52 numéros/an pour seulement 50 € TTC

Bulletin d'abonnement à compléter et envoyer, accompagné de votre règlement à l'ordre de 7 Jours, à l'adresse suivante :
7 Jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex 3
Tél : 02 99 79 39 09 - Mail : contact@7jours.fr

☐ PARTICULIER ☐ ENTREPRISE

NOM, PRÉNOM : _____
SOCIÉTÉ : _____
ADRESSE : _____
_____
TÉL : _____
MAIL : _____ @ _____

☐ DEMANDE D'ENVOI DE FACTURE ACQUITÉE

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.7JOURS.FR

MODIFICATIONS

LES ELECTRICIENS PLOMBIERS BRETONS

SAS au capital de 3000€
Siège social 71 rue de la Pilate
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
RCS RENNES 844 726 612

L'AGE du 03.05.2019 à 11h à décider de transféré le siège social au 1 rue de Flandre 93290 Tremblay en France. Radiation au RCS de Rennes. Immatriculation au RCS de Bobigny.

197J05818

SARL TEAM PARTNER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 7, rue de l'Horloge
35000 RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2019, il résulte que :
Le siège social a été transféré au 28F Parc Lorans, Avenue Chardonnet, 35000 RENNES à compter du 15 octobre 2019.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis.

197J06047

IMAGINE

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 46.496,70 euros
Siège Social : 22 B rue des Forges
35380 PLELAN LE GRAND
397 838 178 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant une décision en date du 25/10/2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 25/10/2019, du 22 B rue des Forges 35380 PLELAN LE GRAND au 5 E rue de la Vallée du Cast 35380 PLELAN LE GRAND et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Ancienne mention : Le siège social est fixé : 22 B rue des Forges 35380 PLELAN LE GRAND. Nouvelle mention : Le siège social est fixé : 5 E rue de la Vallée du Cast 35380 PLELAN LE GRAND. Pour avis.

197J06149

SARL VINCENT BOULET ARCHITECTES DPLG

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 21.000 €uros
Siège social : 45, Rue Martin Luther King
35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE
791827237 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 Novembre 2019, il a été décidé le transfert du siège social anciennement à RENNES (35200) – 16, Allée du Gacet, à SAINT JACQUES DE LA LANDE (35136) – 45, Rue Martin Luther King et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société tel que :
ANCIENNE MENTION
ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixe à : 16, Allée du Gacet – 35200 RENNES
NOUVELLE MENTION
ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixe à : 45, Rue Martin Luther King – 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis.

197J06219

SARL ANTEMYS-CEPIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 634 euros
12 D, rue des Landelles - Immeuble Hercule
35510 CESSON SEVIGNE
RCS RENNES 440 721 801

TRANSFERT DU SIEGE

Aux termes de l'AGE du 13/09/2019 et à compter rétroactivement du 01/09/2019, le siège a été transféré au 10, rue Louis Delourmel - ZAC le Hil 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis,

197J06172

« AHEL »

S.A.S Unipersonnelle
au capital de 1 500 Euros
4, LE HUAUME
35890 LAILLE
RCS RENNES 820 073 062

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 01/11/2019, le siège social de la société a été transféré, à compter de cette même date, de LAILLE (35890) – 4, Le Huaume à LA MEZIERE (35520) – 1 Allée des Cossons.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Les formalités seront effectuées auprès au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.
Pour avis,
la Présidence

197J06230

TBS BLUE ROAZHON

SAS au capital de 40000,00 Euros
5 PARC DES FONTENELLES,
78870 BAILLY
531 042 869 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de L'Associé Unique en date du 31/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6 RUE D'OUESSANT, IMMEUBLE PENTAGONE 2, 35760 SAINT-GRÉGOIRE à compter du 31/10/2019. Présidence : ODDDYSSEE, au capital de 4196548 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 838 947 075, domiciliée 5 PARC DES FONTENELLES 78870 BAILLY représentée par M. Nicolas DANIEL. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

197J06198

FIDAL
Société d'Avocats - 2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES CEDEX

GARAGE DU VERT GALANT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 20.000 euros
Siège social : 100, rue de Rennes
35340 LIFFRE
801.496.431 RCS RENNES

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique a pris acte, le 29 octobre 2019, de la démission de Monsieur Sébastien HACARD, demeurant à SENS-DE-BRETAGNE (35490) – 1 impasse de la Vallée, de ses fonctions de Directeur Général, et a décidé de ne pas pourvoir en son remplacement.
Pour avis

197J06181

DISSOLUTIONS

CARRICK ON SHANNON

SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 5, rue Louis-Jacques Daguerre
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
Siège de liquidation : 5, rue Louis-Jacques Daguerre 35136 ST JACQUES DE LA LANDE
507 533 289 RCS RENNES

L'AGE réunie le 26/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Paul LEGENDRE, demeurant 10, rue Léon Etienne - 35000 RENNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation et adresse pour la correspondance : 5, rue Louis-Jacques Daguerre 35136 ST JACQUES DE LA LANDE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

197J06203

DISSOLUTIONS

MEN IN BREIZH

Société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros
Siège social : 12, rue Frain de la Gaulayrie
35500 VITRÉ
824 542 344 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Le 30 septembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Guillaume JAUNAIT, demeurant 12, rue Frain de la Gaulayrie - 35500 VITRÉ, a été nommé en qualité liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 12,rue Frain de la Gaulayrie - 35500 VITRÉ. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les acteset documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunalde commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

197J06223

SCI ISADIER

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 21 place de la poste
35770 VERN SUR SEICHE
351 424 643 RCS RENNES

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 01/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/11/2019, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Didier LE STRAT demeurant 11 rue des castors, 56000 VANNES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 rue des castors 56000 VANNES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de VANNES.
Mention en sera faite au RCS de RENNES.

197J06201

KENO

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 68 600 euros
Siège social : LA MEZIERE
35520 ZA TRIANGLE VERT
Siège de liquidation : 24 Rue Longueraie
35520 MELESSE
435261011 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel CROYAL, demeurant 24 Rue Longueraie 35520 MELESSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 Rue Longueraie 35520 MELESSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

197J06194

COCERTO
Experts-comptables accompagnateurs des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

AVIS

CAVALIER DU MAYNE Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 67 200 euros Siège : 7 rue Jeanne Dufeu, 35450 Livré-sur-Changeon Siège de liquidation : 7 rue Jeanne DUFEU 35450 LIVRE SUR CHANGEON RCS LIBOURNE 418 335 584 En cours de Transfert au RCS de Rnnes L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 OCTOBRE 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Dominique DELAMARRE, demeurant 7 rue Jeanne Dufeu 35450 LIVRE SUR CHANGEON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Jeanne Dufeu 35450 LIVRE SUR CHANGEON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

197J06138

D&A
DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES
Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

LOISEAU SARL

SARL à associée unique
au capital de 110.000 €
Siège social : 8 rue de l'Ecotais
35530 BRECE
RCS RENNES 413 023 136

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, la société FINANCE R.M.L., Société Civile au capital de 541.000 € dont le siège social est fixé à NOYAL SUR VILAINE (35530) au 9, rue Pierre Croyal immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 539 575 530, a, en sa qualité d'associée unique de la société LOISEAU SARL, décidé la dissolution anticipée de ladite société.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LOISEAU SARL peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de RENNES.
Pour avis.

197J06164

DISSOLUTIONS

OUAIRY - BUIN - De GIGOU
VEYRIER-LEBRETON - DAVY
17, rue Notre Dame
CS 90335
35503 VITRÉ cedex
ouairy-buin-degigou.notaires.fr
Notaire

SCI DES CINQ C

Société Civile Immobilière
Capital social : 81.255,33 euros
Siège social : 48 rue Hardy de la Largère
35500 VITRE
SIREN n°415 093 772 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale du 26/06/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et ont nommé en qualité de Liquidateur Mr Jean-Claude CHATELAIS, demeurant à VITRE (35), 48 rue Hardy de la Largère. Le siège de la liquidation est fixé à VITRE (35), 48 rue Hardy de la Largère où doit être envoyée la correspondance.
Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.
Pour avis
Le liquidateur.

197J06246

MUST FOOD

SARL Unipersonnelle
au capital de 1000,00 Euros
8 boulevard Villebois Mareuil,
appartement 118, 35000 Rennes
845061993 R.C.S. Rennes

Par décision de L'Associé Unique en date du 31/10/2019 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2019, nommé en qualité de liquidateur Madame Mélissa Héaulmé, 8 boulevard Villebois Mareuil, appartement 118, 35000 Rennes et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention en sera faite au RCS de Rennes

197J06134

LIQUIDATIONS

JYTCS

SARL au capital de 6000 euros
28 Grainfollet 35430 Saint-Suliac
RCS Saint-Malo 519 286 496

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28 octobre 2019 de la société JYTCS.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo.

Pour avis

197J06130

DYB COIFFURE

SARL en liquidation au capital de 7.622.45 €
Siège social : Lieu Dit la Beucheraie 35150
CORPS NUDS
333798809 RCS RENNES

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 30.09.2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Stella Poirier La Beucheraie 35150 Corps Nuds, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30.09.2019 de la société Dyb Coiffure
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.
Pour avis
Le Liquidateur

197J06180

LIQUIDATIONS

EURL GARAGE BLIN

SARL au capital de 12.000 €
Siège de liquidation : 4 rue Abbé Cousin
35500 VITRE
RCS RENNES 811 168 632

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2019, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

197J06159

S.C.I. C.R.C.D.

Société civile immobilière
Au capital de 1.524,49 €
Siège social : 53, Avenue Pinault
35740 PACÉ
N° RCS : RENNES 410 779 250

CLOTURE DE LIQUIDATION

Les associés, en date du 21 Juin 2019, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation,- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Le liquidateur

197J06228

DU 40 RUE GAMBETTA

SCI au capital de 68602.06 Euros
9 RUE DES FRELES,
35600 BAINS-SUR-OUST
417 999 463 R.C.S. RENNES

Par décision de L'AGE en date du 30/09/2019 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur ALAIN FONTAN 52 RUE DE SALON, 64200 BIARRITZ, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Rennes

197J06184

S.C.I. HARDY ROBIQUETTE

Société civile immobilière
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 5, Rue Paumier
35760 MONTGERMONT
RCS RENNES 351 774 708

CLOTURE DE LIQUIDATION

Les associés, en date du 5 Juillet 2019, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation,- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Le liquidateur

197J06229

KENO

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 68 600 euros
Siège social : LA MEZIERE
35520 ZA TRIANGLE VERT
Siège de liquidation : 24 Rue Longueraie
35520 MELESSE
435261011 RCS RENNES

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 mai 2019 au 24 Rue Longueraie 35520 MELESSE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel CROYAL, demeurant 24 Rue Longueraie 35520 MELESSE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

197J06187

LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2019, La société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488. a donné en location gérance à La société **AUMAG**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 3.000 Euros, ayant son siège à BETTON (35830) Centre Commercial Le Trégor, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de RENENS sous le numéro 877.564.302. un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à BETTON (35830) Centre Commercial Le Trégor sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS. Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 21 octobre 2019 pour se terminer le 20 octobre 2020. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

197J06224

LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2019
Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 9 janvier 2017 par la société la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.
à La société GM2L, Société A Responsabilité Limitée au capital de 3.000 Euros, ayant son siège à BETTON (35830) Centre Commercial Le Trégor, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de RENNES sous le numéro 823.147.913.
pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à BETTON (35830) Centre Commercial Le Trégor sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS et cela à compter du 21 octobre 2019.

197J06236

Abonnez-vous !
www.7jours.fr

ENVOI EN POSSESSION

SELARL EGU-HARDY
Notaire associé
1, rue Saint Martin
35420
LOUVIGNE DU DESERT
Notaires

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 20 juillet 1992, déposé au rang des minutes de Maître EGU-HARDY, notaire, le 7 octobre 2019, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de Grande Instance de RENNES, le 24 octobre 2019.
Monsieur François Clément QUENTIN, célibataire, demeurant 1 rue Abbé Lepannetier à LOUVIGNE DU DESERT (35420)
Née à FOUGEROLLES DU PLESSIS le 29 mai 1931
Décédée à LOUVIGNE DU DESERT, le 11 juillet 2019
A institué unlégataire universel.
Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la parution des présentes entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, Maître EGU-HARDY

197J06152

SELARL EGU-HARDY
Notaire associé
1, rue Saint Martin
35420
LOUVIGNE DU DESERT
Notaires

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 9 novembre 2006, déposé au rang des minutes de Maître EGU-HARDY, notaire, le 7 octobre 2019, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de Grande Instance de RENNES, le 14 octobre 2019.
Madame Denise Marie Léontine PALICOT, célibataire, demeurant 51 rue de la Libération - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
Née à FOUGEROLLES DU PLESSIS le 12 décembre 1936
Décédée à LE TEILLEUL (50640), le 15 juin 2019
A institué cinq légataires universels.
Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la parution des présentes entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, Maître EGU-HARDY

197J06151

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES : DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS CLÔTURÉS EN JANVIER 2019 ET FEVRIER 2019

Eléments à fournir pour le dépôt des comptes annuels

Dépôt en **UN** exemplaire certifié conforme par le gérant ou le président, les documents suivants :
• Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes).
• Procès-verbal d'approbation des comptes et d'affectation du résultat.
• Le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant.
• Un **chèque de 45,73 euros** à l'ordre du ***Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes***.

• **Une déclaration de confidentialité**, si vous le souhaitez et si votre entreprise rentre dans les critères exposés ci-dessous :

Dépôt confidentiel pour, suivant le cas :

1. L'ensemble des documents demandés si votre société ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

• Total du bilan* : 350 000 €.
• Montant net HT du chiffre d'affaires : 700 000 €
• Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice : 10

(Déclaration de confidentialité micro entreprise disponible sur *infogreffe.fr*, rubrique comptes annuels).

2. Votre compte de résultat, si votre société dépasse les seuils précédents mais ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

• Total du bilan* : 4 000 000 €
• Montant net HT du chiffre d'affaires : 8 000 000 €
• Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice : 50

(Déclaration de confidentialité petite entreprise disponible sur *infogreffe.fr*, rubrique comptes annuels).

** Le Total Bilan représente le total des actifs, à savoir les emplois de l'entreprise (immobilisations, stocks, créances, disponibilités) ou le total des passifs, à savoir les ressources (capital social, réserve, résultat, dettes.*

La société dispose d'un délai d'un mois pour déposer ses comptes annuels au greffe après l'AG de validation des comptes. Ce délai est prolongé d'un mois supplémentaire dans le cas où le dépôt est effectué par voie électronique.

Il est indispensable de déposer des documents parfaitement lisibles, sans agrafe ni autre attache, dans l'ordre suivant : la déclaration de confidentialité (si confidentialité demandée), les comptes annuels puis les pièces annexes.

ENVOI EN POSSESSION

neonot
DES NOTAIRES À VOS CÔTÉS
1, Place Honoré Commeurec
BP 60327 - 35103 RENNES Cedex 3
Tél : 02 99 79 18 89 / contact@neonot.fr

ENVOI EN POSSESSION

Par testament du 31 juillet 2011 déposé au rang des minutes de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire à PARIS (75006), 147 rue de Rennes, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le TGI de RENNES.
Madame Marguerite Marie Nathalie DUPONT, née à RENNES (35000), le 27 avril 1920, demeurant en son vivant à RENNES (35000), 1 rue du Pré de Bris, Résidence Léon Grimault, décédée à RENNES (35000), le 24 août 2019, a institué un légataire universel.
Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois de la réception de la copie authentique du procès-verbal par le greffe du TGI.

Pour avis - Le Notaire

197J06232

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS

Aux termes de son testament olographe, Madame Madeleine Antoinette BOUGOT veuve AUDRAN en son vivant demeurant à GUICHEN (35580) 28 rue des Fours, née à GOVEN (35580) le 04/07/1920, décédée à CHANTEPIE (35135) le 26/06/2019 a institué des légataires universels. Le notaire chargé du règlement de la succession est Me Dominique GATINEAU, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'TRENTE CINQ NOTAIRES' titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (Ille-et-Vilaine), 28, Rue Alphonse Legault auprès de laquelle les oppositions pourront être formées dans le délai prévu à l'article 1007 du Code Civil. Pour avis. Le Notaire.

197J06132

SCP Eric DETCHESSAHAR,
Aude de RATULD-LABIA,
Notaires Associés
14, Rue Alexis Garnier BP 57
35410 CHATEAUGIRON
Notaires

ENVOI EN POSSESSION

Nom du défunt : BOURTOURAULT
Prénom : Baptiste
Date et lieu de naissance : 2 mars 1934 à PIRE SUR SEICHE (35150)
Domicile : Maison de Retraite, 12 rue Alexis Garnier (35410) CHATEAUGIRON
Décès : à CHATEAUGIRON le 14 août 2019
Date du testament : 16 mai 2008
Date de dépôt : 28 octobre 2019
Date d'accusé réception dépôt du testament au greffe : 29 octobre 2019
Notaire chargé de la succession : Maître de RATULD-LABIA Notaire Associé 14 rue Alexis Garnier 35410 CHATEAUGIRON - drlj@notaires.fr - 02.99.37.38.38.
Legs universels : BOURTOURAULT Emilienne épouse CHEVRIER, CORPS NUDS (35150) Résidence de l'Yse
Cet envoi en possession a lieu en l'absence de l'existence d'héritiers réservataires.

197J06126

ENVOI EN POSSESSION

Par testament du 25 juin 2015 déposé au rang des minutes de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire à PARIS (75006), 147 rue de Rennes, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le TGI de RENNES.
Madame Suzanne Marguerite Clémentine Marie DAVID, née à REDON (35600), le 6 juin 1925, demeurant en son vivant à RENNES (35000), 1 rue du Pré de Bris, Résidence Léon Grimault, décédée à RENNES (35000), le 30 août 2019, a institué un légataire universel.
Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois de la réception de la copie authentique du procès-verbal par le greffe du TGI.

Pour avis - Le Notaire

197J06233

REGIMES MATRIMONIAUX

Etude Cathou & Associés
6 Cours Raphaël Binet
CS 14351
35043 RENNES CEDEX
Tel: 02.99.67.48.48
Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Éric FOUCHÉ, notaire à RENNES (Ille-et-Vilaine), le 5 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle conformément à l'article 1526 du Code civil avec des modalités dérogatoires aux dispositions légales relatives à la liquidation et au partage de ladite communauté en cas de décès, par :
Monsieur Jacques Pierre Emile PELVE, né à RENNES (35000), le 8 février 1959, et Madame Patricia Pascale Marcelle LEBIGOT, son épouse, née à RENNES (35000), le 14 juin 1960, demeurant ensemble à THORIGNE-FOUILLARD (35235), 15 allée de la Vilaine.
Mariés à RENNES (35000) le 2 août 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel SALMON, notaire à BRUZ (35170), le 13 juin 1991.
Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Étude de Me Éric FOUCHÉ, notaire à RENNES (35000), 6 Cours Raphaël Binet, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

197J06258

Abonnez-vous !

Etude de Me Véronique FLEURY
43 rue du Port
35260 CANCALE
Tél : 02 99 89 60 34
Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL FRABOULET-QUEMERAIS

M. Léon Georges Henri FRABOULET, retraité, né à SAINT MALO (35400), le 29 juin 1949 et Mme Marie Edith Elise QUEMERAIS, retraitée, son épouse, née à SAINT MELOIR DES ONDES (35350), le 07 janvier 1956, demeurant ensemble à SAINT MELOIR DES ONDES (35350), lieudit Le petit Porcon, mariés à la Mairie de SAINT MELOIR DES ONDES (35350), le 18 mai 1974, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant .
L'acte a été reçu par Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, le 25 Octobre 2019.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du tribunal de grande instance compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Véronique FLEURY

197J06217

REGIMES MATRIMONIAUX

Me Laurent FRANÇOIS & Me Jean-Christophe MACÉ
Notaires
16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ
Office Notarial de Rochebonne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent FRANÇOIS, notaire à SAINT-MALO (35400), 16 Boulevard de Rochebonne, le 5 novembre 2019 Monsieur Yves Albert Charles **FERRAGUTI**, Retraité, né à COMBOURG (35270) le 30 juin 1952, et Madame Gisèle Josette Françoise **MAHE**, retraitée, son épouse, née à MINIAC MORVAN (35540) le 18 juin 1954 demeurant ensemble à MINIAC MORVAN (35540) lieu-dit Le Porche. Initialement mariés à la mairie de MINIAC-MORVAN (35540) le 2 juillet 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant d'eux. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

197J06211

AUTHENTIC Partners
notaires
Gwendal TEXIER
Catherine MENANTEAU-VAILHEN
Nadège GUIMONT
Liffré - La Bouëxière

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Gwendal TEXIER, Notaire à LIFFRE, le 30 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale par : M. Antoine Valentin Joseph **RUBERTI**, retraité, et Mme Monika Hildegard **HEINRICH**, retraitée, son épse, demeurant ensemble à LIFFRE (35340) 2 rue Charles Richet. M. est né à BASTIA (20200) le 11 mars 1951, Mme est née à LEBACH (ALLEMAGNE) le 27 mai 1955. Mariés à la mairie de LEBACH (ALLEMAGNE) le 30 décembre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. M est de nationalité Française. Mme est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. sont présents à l'acte. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire.

197J06286

SCP Pascal ODY et Corentine ODY-AUDRAIN
Notaires associés
8 rue du 8 Mai 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
4 mail Robert Schuman 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS
Téléphone : 02 99 96 61 62
Notaires

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Corentine ODY-AUDRAIN, Notaire Associé à LA GUERCHE DE BRETAGNE, 8 rue du 8 Mai, le 4 novembre 2019,
Monsieur Gérard Michel Jean Marie TRAVERS, agriculteur, et Madame Marie-Françoise Madeleine Colette Odile POIRIER, agricultrice, son épouse, demeurant ensemble à ARGENTRE DU PLESSIS (35370), 32 rue du Coteau de la Blinière.
Monsieur est né à VITRE (35500), le 22 janvier 1959,
Madame est née à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130), le 13 novembre 1962.
Mariés à la mairie de GENNES SUR SEICHE (35370), le 19 septembre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Ont convenu d'un aménagement de leur régime matrimonial consistant en l'adoption d'une clause de préciput.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

197J06175

Vos annonces par mail sur
annoncelegale@7jours.fr

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont difusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

25-10-2019 - Vendeur : CHAOUACHI SALAH
Acheteur : MAINTENANCE TUYAUTERIE TRANSFERT INDUSTRIEL
Activité : Travaux de tuyauterie industrielle et tertiaire plomberie chauffage soudure. Prix : 34.500 €.Adresse : BRUZ (35170), 19, rue Henri Quéffélec. Oppositions : AGESCO 35 1, allée Gustave Eiffel, Campus de Ker-Lann, 35172 BRUZ Cedex.

25-10-2019 - Vendeur : CHEVILLON MAILLARD/JOCELYNE
Acheteur : BRETAGNE APPRO
Activité : Négoce de bestiaux dépendant du fonds de commerce d'activité de négoce de bestiaux et de culture et élevage. Prix : 100.000 €. Adresse : Lieudit Les Eves, 35290 MUEL. Oppositions : SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE SJFA, 9, allée Claude Dervenn, CS 73028, 29334 QUIMPER Cedex.

25-10-2019 - Vendeur : PICQUART JEAN-MARIE - Acheteur : PAIN PAUL
Activité : Boulangerie pâtisserie. Prix : 600.000 €. Adresse : SAINT-MALO (35400) 14-16, rue Gustave Flaubert. Oppositions : au siège du fonds de commerce situé à SAINT-MALO (35400) 14-16, rue Gustave Flaubert, et pour la correspondance au Cabinet HUCHET, 86, boulevard Dunois, B.P. 6286, 14067 CAEN Cedex 4.

PUBLIVUE à Bruz

Nous remercions encore tous nos partenaires
pour leur investissement dans notre projet.

contact@publivue.fr • 02 99 35 51 51 • www.publivue.fr